

SECTION DE LIGNE FERROVIAIRE KANO-KATSINA-MARADI (50KM)

Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PPEP)

Août 2024

GERMS consulting

B.P. 12 838-Niamey (Niger)

R.C.C.M-NI-NA-2009-A-247 ; N. I. F 14 583/S

e-mail : info@germsconsulting.com

Web: www.germsconsulting.com







	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Table des matières

LISTE DES FIGURES.....	III
LISTE DES TABLEAUX.....	III
LISTE DES PHOTOS.....	III
LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS ET ACRONYMES.....	IV
DEFINITION DES DIFFERENTS CONCEPTS CLES.....	VI
RESUME NON TECHNIQUE.....	VII
NON-TECHNICAL SUMMARY.....	XXXIV
INTRODUCTION.....	1
1. PRINCIPES ET OBJECTIF DU PLAN D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	3
1.1. PRINCIPES DU PEPP.....	3
1.2. OBJECTIF DU PEPP.....	3
1.3. APPROCHE METHODOLOGIQUE ADOPTEE.....	4
2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIES A L’ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT.....	5
2.1. NORMES ET BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES EN LA MATIERE.....	5
2.3. CADRE JURIDIQUE NATIONAL PERTINENT SUR LA DIFFUSION DE L’INFORMATION.....	6
2.4. EXIGENCES INTERNES DE L’ENTREPRISE.....	8
3. BREVE DESCRIPTION DU PROJET.....	12
3.1. LOCALISATION.....	12
3.2. VILLAGES RATTACHES AUX COMMUNES.....	12
3.3. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DU PROJET.....	13
3.4. COUT GLOBAL ET DUREE D’EXECUTION DU PROJET.....	13
3.5. ZONE D’INFLUENCE.....	14
3.6. PHASES DU PROJET.....	14
4. BREVE PRESENTATION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES.....	17
5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	19
5.1. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES.....	19
5.2. GROUPES VULNERABLES.....	20
5.3. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES.....	21
6. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	24
7. RESSOURCES ET RESPONSABILITES POUR METTRE EN ŒUVRE LES ACTIVITES DU PEPP	30
8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	31
8.1. PRINCIPES.....	31
8.2. OBJECTIFS.....	31
8.3. TYPOLOGIE DES PLAINTES.....	32
8.4. MISE EN PLACE DES COMITES ET FONCTIONNEMENT DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	33
8.5. TRAITEMENT DES PLAINTES.....	41
8.6. EXAMENS ET ENQUETES.....	42
8.7. ACTION ET MESURES PRISES APRES ENQUETE.....	42
8.8. PROCEDURES DE RECOURS RESERVES AU PLAIGNANT.....	42
8.9. FERMETURE DE LA PLAINTE.....	42
8.10. SUIVI DES GRIEFS ET REPORTING.....	43
8.11. MECANISMES SPECIFIQUES AU TRAITEMENT DE L’EAS/HS.....	43
8.12. BUDGET POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES.....	45
9. SUIVI ET ÉVALUATION DES RAPPORTS DU PLAN D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	47
10. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI	48
10.1. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI.....	48
10.2. RAPPORTS AUX GROUPES DE PARTIES PRENANTES.....	48
11. BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP.....	49

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

CONCLUSION 52
ANNEXES 53

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Liste des figures

FIGURE 1: CARTE DE L'ALIGNEMENT DU PROJET.....	14
FIGURE 2 : SCHÉMA CONCEPTUEL DE LA DYNAMIQUE DES PARTIES PRENANTES.....	20

Liste des Tableaux

TABLEAU 1 : LINEAIRE DU PROJET PAR VILLAGES TRAVERSES	12
TABLEAU 2 : CARACTERISTIQUES TECHNIQUES DE LA LIGNE FERROVIAIRE.....	13
TABLEAU 3 : ANALYSE DES PARTIES PRENANTES	21
TABLEAU 4 : SYNTHESE DE LA STRATEGIE DE COMMUNICATION ET DE CONSULTATION.....	26
TABLEAU 5 : VUE SYNOPTIQUE DES ACTIONS ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION CHOISIS EN FONCTION DES OBJECTIFS VISES ET DES CIBLES A ATTEINDRE.....	27
TABLEAU 6 : ACTEURS ET RESPONSABILITES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU PEPP	30
TABLEAU 7 : ROLE DES DIFFERENTS COMITES.....	36
TABLEAU 8 : ACTEURS INTERVENANT DANS LA GESTION DES CONFLITS DANS LA ZONE DU PROJET	38
TABLEAU 9 : BUDGET ESTIMATIF POUR LA MISE EN ŒUVRE DU MECANISME DE GESTION DES PLAINTES	45
TABLEAU 10 : BUDGET DE LA MISE EN ŒUVRE DU PEPP.....	49

Liste des photos



PHOTO 1 : RENCONTRE AVEC LE GOUVERNEUR ET LE SECRETAIRE GENERAL DE MARADI	17
PHOTO 2 : RENCONTRE AVEC LE CHEF DE CANTON DE JIRATAOUA	18
PHOTO 3 : RENCONTRE DES POPULATIONS DU VILLAGE DE DANJA EN PRESENCE DU CHEF DE VILLAGE	18

LISTE DES SIGLES, ABREVIATIONS et ACRONYMES

AES	Abus et Exploitation Sexuelle
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AMO	Assistance à la Maitrise d’Ouvrage
BAD	Banque Africaine de Développement
BNEE	Bureau National d’Evaluation Environnementale
CES	Cadre Environnemental et Social
CM	Comité de Médiation
CR	Commission de recours
COVID 19	Maladie du Coronavirus 2019
DEESE	Division des Evaluations Environnementales et de Suivi Ecologique
EIES	Etude d’Impact Environnemental et Social
E/S	Environnementale et Sociale
FGN	Gouvernement Fédéral du Nigéria
FMoT	Ministère Fédéral des Transports
F. CFA	Franc de la Communauté Française d’Afrique
HS	Harcèlement Sexuel
IST	Infections Sexuellement Transmissibles
ME/LCD	Ministère de l’Environnement et Lutte Contre la Désertification
MENG	Mota-Engil Nigeria
MGP	Mécanisme de Gestion des Plaintes
MOD	Maitrise d’Ouvrage Déléguée
MST	Maladies Sexuellement Transmissibles
NES	Normes Environnementales et Sociales
NIES	Notice d’Impact Environnemental et Social
NIGELEC	Société d’Electricité du Niger
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OSC	Organisations de la Société Civile
OS	Sauvegarde Opérationnelle
PAP	Personne Affectée par le Projet
PAR	Plan d’Action de Réinstallation
PDC	Plans de Développement Communaux
PDES	Programme de Développement Economique et Social du Niger
PES	Prescriptions Environnementales et Sociales
PGS	Plan de Gestion de la Sécurité
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PGMO	Plan de Gestion de la Main d’Œuvre
PLN	Plan de Lutte contre les Nuisibles
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
S&E	Suivi et Evaluation
SEEN	Société d’Exploitation des Eaux du Niger
SFI	Société Financière Internationale
SIDA	Syndrome Immunodéficience Acquise
SSE	Spécialiste en Sauvegarde Environnementale
SSS	Spécialiste en Sauvegarde Sociale
TDR	Termes De Référence
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la Culture

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

UGP	Unité de Gestion du Projet
US	United State
VBG	Violence Basée sur le Genre
VCE	Violence Contre les Enfants
VIH	Virus de l'Immuno- Humaine
ZLECAF	Zone de Libre-Echange Continentale Africaine

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Définition des différents concepts clés

La définition des différents concepts clé traduit la signification et le sens que nous leur donnons dans le cadre de ce mécanisme de gestion des requêtes et plaintes.

Requête : besoin d'information, souhait, appréhension, préoccupation exprimée en lien avec le projet. Si la requête ne trouve pas une réponse satisfaisante, elle est susceptible de se transformer en plainte.

Plainte : expression orale ou écrite d'une préoccupation, d'un mécontentement, d'une revendication, d'un besoin ou d'une aspiration relative au projet, à ses impacts, aux mesures correctives y afférentes, formulée par les personnes affectées par le projet (PAP) et/ou toute personne manifestant un intérêt pour le projet.



Conflit : différend entre deux ou plusieurs parties prenantes du projet se caractérisant par des tensions, des désaccords et des polarisations. Situation dans laquelle ces acteurs élèvent ou expriment des prétentions à la reconnaissance d'aspirations divergentes ou concurrentielles.

Source de conflit : facteur endogène ou exogène au projet susceptible d'enclencher ou d'alimenter un conflit : les transactions foncières illicites, les affaires matrimoniales, les questions d'héritage, les nuisances sociales ou environnementales liées au projet, les représentations sociales et pratiques culturelles, les questions sanitaires, les activités économiques, etc.

Mécanisme de gestion des requêtes et plaintes (MGP) : processus organisé et institutionnalisé par lequel les parties prenantes du projet peuvent soumettre leurs requêtes, plaintes telles que définies ci-dessus en lien avec le projet. C'est aussi une méthode de prévention, de collecte et de traitement des requêtes et plaintes qui permettent d'anticiper les conflits ou d'y répondre de manière systématique. Il comprend les techniques et outils d'enquête, les acteurs et leurs rôles dans la collecte et le traitement des requêtes et plaintes, ainsi que les règles et les procédures adaptées au contexte.

Partie prenante : personne ou groupe de personnes ou organisation qui : (i) est directement et/ou indirectement affectée par le projet (ii) a des intérêts dans le projet (iii) ou est susceptible d'influencer le projet.

Plaignant : partie prenante du projet (individu ou groupe) qui exprime un problème, une préoccupation, une revendication ou une question en lien ou non avec le projet, qu'elle veut voir traiter et/ou résoudre par le projet.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Résumé non technique

Le projet de ligne de chemin de fer à voie standard à voie unique Kano-Maradi (projet KAMA Rail) est une initiative d'infrastructure stratégique entreprise par le gouvernement fédéral du Nigéria (FGN) par le biais du ministère fédéral des Transports (FMoT), avec l'entrepreneur désigné Mota-Engil Nigeria (MENG). Le projet vise à construire une ligne ferroviaire de 393 km de Kano au Nigéria à Maradi en République du Niger, y compris une branche de 102 km reliant Kano à Dutse dans l'État de Jigawa. Ce projet est destiné à améliorer les activités économiques, la croissance industrielle et le transport public dans le nord du Nigéria et au Niger, soutenant l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Le projet de construction de la voie ferrée Kano-Katsina-Maradi long de 50 km à partir de la frontière du Nigeria jusqu'à Maradi, avec une emprise de 60 m, s'inscrit dans **le Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021)** et aussi dans la **Stratégie Nationale de Transport (SNT 2022- 2026)** mise en œuvre conjointement par le ministère des transports et celui de l'Équipement.

L'exécution des travaux sont susceptible d'occasionner des effets négatifs au plan social, en termes de perte de terres agricoles ou autres actifs socio-économique et des infrastructures.

C'est dans le cadre de la préparation dudit Projet, qu'il est élaboré le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), conformément aux exigences de la OS10 de la Banque Africaine de Développement (BAD) « Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations ». Les parties prenantes comprennent toutes les organisations, institutions, villages et personnes susceptibles d'être affectées par le Projet, ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles incluent les services et autorités gouvernementales, les élus, les ONG, les organisations socio professionnelles et les personnes vulnérables.



1. PRINCIPES ET OBJECTIF DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Principes du PEPP

Ce Plan vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer les méthodes appropriées de l'engagement avec les différentes parties prenantes ainsi que leurs besoins en matière de participation/communication pour la mise en œuvre du projet. Le PEPP doit décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la mobilisation de ces dernières sont un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du projet. Le PEPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

Objectif du PEPP

Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernées par les projets. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes aux projets. De plus, il permet d'estimer leur volonté de coopérer pour la mise en œuvre des projets et consolider la pérennisation des activités. Ce processus de consultation

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

offre aux parties prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus de planification des projets, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet à Mota-Engil de les prendre en compte et d'y répondre. Les objectifs spécifiques poursuivis par le PEPP sont les suivants :

- Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet de construction du chemin de fer ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale ;
- Veiller à ce que les communautés affectées par le projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur le projet grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des commentaires sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération ;
- Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les activités du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format local culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.
- Établir au niveau du projet, un mécanisme pour recevoir et traiter les griefs avec efficacité en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables.

Approche méthodologique adoptée



L'étude a été menée sur la base d'une méthodologie qui a pris en compte les directives contenues dans les TDR. Elle a été participative et inclusive. Les Parties Prenantes du Projet, à savoir l'Etat, les collectivités et les communautés, les ONG ainsi que les structures ayant de lien avec le projet à l'étude ont été consultées. L'approche méthodologique adoptée a été structurée autour des points suivants :

Réunion de cadrage de la mission

Elle a permis d'échanger principalement sur : i) l'harmonisation de la compréhension des termes de référence de la mission ; ii) le recueil des orientations précises de la part du client sur les objectifs, l'organisation et le déroulement de la mission ; iii) la présentation de la méthodologie ; iv) la disponibilité de la documentation en lien avec l'étude ; v) l'identification des différentes Parties Prenantes (aux niveaux déconcentré et national) ; et vii) le chronogramme de réalisation de la mission.

Préparation de la mission

Elle a permis de réaliser les activités suivantes :

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ **Elaboration des outils de travail** : Fiche de collecte de données, guides d'entretien individuel et de focus groupes,
- ✓ **Présentation et discussion des détails de la mission avec le client**, cela a permis de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le travail.

Revue documentaire

Il s'agit de l'exploitation des documents en rapport avec le projet.

Visites de terrain et collecte des données et informations

Elle a consisté entre autres à :

- ✓ L'identification des parties prenantes du projet

Une liste des Parties Prenantes a été identifiée et des rencontres ont eu lieu.

- ✓ Consultations des principales Parties Prenantes

Elles ont été menées au niveau du chef-lieu de Maradi et des Communes concernées, et des villages sous formes de focus groupes et d'entretiens individuels. Elles ont servi de cadre pour présenter le Projet aux Parties Prenantes, notamment ses enjeux, ses risques et/ou impacts, aux regards desquels, les Parties Prenantes ont fait connaître leurs attentes et préoccupations, mais aussi formulé des recommandations et suggestions.

Les différentes catégories des Parties Prenantes rencontrées sont composées essentiellement des autorités administratives et coutumières, des services techniques déconcentrés de l'Etat, des élus (Maires, Conseillers régionaux et communaux), des populations, des ONG/OSC, les privés, etc.

Compilation des données et rédaction du rapport du PEPP

Elle a consisté au dépouillement, à l'exploitation et l'analyse des données et informations collectées auprès de différentes Parties Prenantes dont la compilation a permis au consultant de rédiger le présent rapport, conformément à l'articulation proposée par les Termes de Référence.



2.CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIES A L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Normes et bonnes pratiques internationales en la matière

Exigences des prêteurs en matière de S&E

Les dix OS E&S établissent les normes que les emprunteurs doivent respecter, le cas échéant, dans les projets, activités et initiatives soutenus par le financement de la Banque tout au long du cycle de vie des opérations, comme suit :

- SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- SO2 : Conditions de travail et emploi
- SO3 : Efficacité des ressources et prévention et gestion de la pollution
- SO4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- SO5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès aux terres et utilisation des terres, et réinstallation involontaire
- SO6 : Conservation de l'habitat et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- SO7 : Groupes vulnérables
- SO8 : Patrimoine culturel
- SO9 : Intermédiaires financiers
- SO10 : Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations



Autres normes de performance

Les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale sont considérées comme une référence pour la bonne pratique en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les développements du secteur privé. Les normes de performance de la SFI exigent que les clients engagent les communautés affectées par la divulgation d'informations, la consultation et la participation éclairée, d'une manière proportionnée aux risques et impacts du projet sur les communautés affectées.

Cadre juridique national pertinent sur la diffusion de l'information

- ✓ *La loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger et son Décret d'application n°2019-027/PRN/MESUDD du 11 janvier 2019 ;*
- ✓ *La Loi n° 98- 56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement ;*
- ✓ *Loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008 ;*
- ✓ *DECRET N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement,*

Communes	Villages	Distance (km)	Total (km)
Dan Issa	Mai Dabaro	2,93	27,09
	karé II	1,43	
	Firji	2,20	
	karé	2,42	
	Birn Doutchi	3,65	
	Kawaré	0,54	
	Doutchin Bégoua	0,7	
	Bakouassa	3,25	
	Dan Issa	2,55	
	Guidan Hardo	2,16	
	Tacha Dan Maré	0,114	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Madarounfa	Kountoumi	1,8	5,591
	Dan Makao	3,344	
	Roubassaou	1,241	
	Chantalawa	2,97	
Jirataoua	Guesso	1,38	12,102
	Dogah	0,435	
	Danja Haoussa	5,182	
	Danja Peulh	1,152	
	Kirya	0,521	
Zone lotis		4,812	
Total			44,8 km

- ✓ Décret N°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 règlementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.

Exigences internes de l'entreprise

- Loi n°2012-45 portant Code du travail de la République du Niger
- Loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune
- Loi n°2006-26 portant modification de l'ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993, portant loi minière complétée par l'ordonnance n°99-48 ;
- Ordonnance n°93-13, établissant le code d'hygiène publique
- Arrêté n°0099/MESU/ DD/SG /BNEE /DL du 28 juin 2019 portant organisation du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE), de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables.

3.BREVE DESCRIPTION DU PROJET



Localisation

Le projet de construction du chemin concerne quatre communes à savoir la commune de Dan Issa, Madarounfa, Jirataoua et la Commune urbaine de Maradi 3. Long de 44,8km avec une emprise de 35m concernée par le décret d'utilité publique, le projet traverse 21 villages. Le point d'entrée du chemin de fer sur le territoire nigérien est le village Maidabaro, puis traverse le village Kare II, Firji, KaréI, Birnin Douthi, Kawaré, Douthin Bégoua, Bakouassa, Dan Issa, Guidan hardo, Tacha Dan Maré, Kountoumi et Dan Makao dans la commune rurale de Dan Issa ; le Village de Roubassaou, Chantalawa et Guesso dans la commune Madarounfa ; Dogah, Danja Haoussa, Danja Peulh et Kirya dans la commune de Jirataoua et la CU Maradi 3. La figure 1 ci-dessous donne la localise la zone du projet.

Villages rattachés aux communes

En termes de linéaire, le projet traverse la commune de Dan Issa sur une distance de 27,09 km, suivi de Jirataoua sur une distance de 12,102 km.

Zone d'influence

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

La zone d'influence a été déterminée en tenant compte des impacts liés aux activités du projet telles que le transport de matériaux, d'équipements et de personnel, les travaux de construction, le recrutement de la main-d'œuvre, et les polluants sonores et atmosphériques générés pendant les phases préparatoires, construction et d'exploitation du projet. La norme SFI et le système de sauvegarde intégrée (SSI) de la BAD exigent qu'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) soit réalisée pour couvrir la zone d'influence et les installations associées au projet.



Phases du projet

Le projet a commencé en août 2022, et en tenant compte des dernières mises à jour, il sera achevé en décembre 2025.

- **Phase préparation :** Acquisition de terrain (voir le PAR), libération des emprises pour installations des équipements temporaires (base vie, base matérielle, etc.), l'aménagement des zones de stockage des matériaux et matériels ;
- **La phase construction :** Cela implique la préparation des sites, la construction des sections de la ligne ferroviaire, des stations, des ponts et autres infrastructures nécessaires. L'emploi au cours de cette phase devrait culminer à 6500 travailleurs, principalement des ressortissants nigériens. Cette phase comprendra la préparation et la mise en place des sites pour la construction de la ligne ferroviaire. Elle inclut la construction/l'utilisation de plusieurs composants tels que les carrières, des sections de ligne ferroviaire, des camps et des zones de stockage, des stations de train, des utilitaires, des forages, des voies d'accès, des ponts et des passages supérieurs et inférieurs, des canaux et des maisons sécurisées. Au moment de l'élaboration de ce PEPP, il faut noter que les voies d'accès, l'emplacement des bases vies et matériels, ainsi les carrières d'emprunt latéritique ou de granulats n'ont été identifiés par l'entreprise sur le territoire du Niger.

Les principaux risques environnementaux et sociaux nécessitant l'engagement des parties prenantes pendant la phase de construction sont :

- Blessures aux membres de la communauté dues à l'intrusion sur le site de construction, l'exposition à des matériaux de construction dangereux ou des accidents de la route avec des véhicules de construction ;
- Transmission de maladies transmissibles et de MST des travailleurs du projet aux communautés locales ;
- Augmentation de la transmission du paludisme ;
- Utilisation accrue des services de santé locaux ;
- Comportements inappropriés des travailleurs du projet, y compris le risque de violence sexuelle, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Actes de banditisme, de criminalité, d'enlèvement et de terrorisme ciblant les activités de construction, l'équipement et la main-d'œuvre du projet ;
- Risque d'utilisation excessive de la force ou de comportements inappropriés par le personnel de sécurité employé par le projet ;
- Risque pour la sécurité des communautés dû à la présence accrue de personnel de sécurité publique déployé pour protéger le projet pendant la construction ;
- Aggravation des conflits fonciers et de ressources résultant de l'acquisition de terres et de la perturbation des routes de pastoralisme / pâturage ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Risque de la mauvaise gestion des sites d'emprunt de matériaux
- Création de tensions et de conflits intra-communautaires dus aux inégalités perçues dans les opportunités d'emploi et les compensations de réinstallation.

Phase d'exploitation : Une fois achevée, la ligne ferroviaire fonctionnera avec des trains roulant à des vitesses commerciales de 50 km/h pour le fret et de 70 km/h pour les passagers. Cette phase comprend les activités de maintenance et d'exploitation.

Les paramètres de conception prévus dans la conception préliminaire sont les suivants :

- Vitesse maximale de conception - Trains locaux de passagers : 120 km/h
- Vitesse maximale de conception - Trains de fret lourd : 80 km/h

Cette phase comprend les activités de maintenance et d'exploitation.

- Pendant la phase d'exploitation, les principaux risques environnementaux et sociaux nécessitant l'engagement des parties prenantes sont :
- Les accidents des populations riveraines, ainsi que des animaux lors de la traversée de la ligne ferroviaire ;
- Comportements inappropriés des travailleurs du projet et risque de violence sexiste, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Actes de banditisme, de criminalité, d'enlèvement et de terrorisme ciblant les stations et les trains ;
- Risque d'utilisation excessive de la force ou de comportements inappropriés par le personnel de sécurité employé par le projet ;
- Risque pour la sécurité des communautés dû à la présence accrue de personnel de sécurité publique déployé pour protéger le projet, y compris dans les stations ;
- Risque pour la sécurité des communautés résultant de la facilitation ou de la perturbation du commerce illicite, de la contrebande et de la traite des personnes dans les régions frontalières.

Phase de démantèlement : Bien que le projet soit conçu pour une exploitation à long terme, une phase de démantèlement sera planifiée pour garantir une fermeture sûre et responsable lorsque cela sera nécessaire.



4.IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est un processus continu. De ce fait, toutes nouvelles parties prenantes identifiées à chaque étape du projet seront systématiquement intégrée dans le processus de mobilisation en fonction de leurs spécificités. Toujours est-il que les principales parties prenantes qui seront informées et consultées au sujet du Projet sont constituées par celles : i) qui sont ou pourraient être affectées par le Projet ; ii) qui peuvent avoir un intérêt dans le Projet.

Identification des parties prenantes

- Parties Prenantes affectées par le Projet

Relativement aux activités envisagées dans le cadre du projet, les Parties Prenantes susceptibles d'être directement affectées par le Projet sont composées de : 1) travailleurs du projet ; 2) communautés riveraines susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux associées à la mise en œuvre des composantes du projet ; et 3) les

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

ONG et autres OSC intéressées par les questions sociales et environnementales, de Droits de l'Homme, d'emplois et de gouvernance.

- Parties Prenantes intéressées par le Projet

Cette catégorie comprend les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un ou des intérêt(s) direct(s) ou indirect(s) spécifique(s), pouvant influencer ou être influencés par le Projet dans un processus décisionnel. Ces parties prenantes sont aussi pertinentes dans le cadre de ce projet. Il s'agit entre autres des :

- Ministères concernés ;
- Membres du Comité de Pilotage ;
- UGP/Coordination du projet ;
- Gouvernorat de la Région de Maradi ;
- Conseil de Ville et les Conseils municipaux ;
- Services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre au niveau régional, départemental et communal notamment la Directions régionale en charge de l'Environnement, de l'Hydraulique, de Transport et de l'équipement, de l'Agriculture, de l'élevage, de Développement Communautaire, de la santé, de la Protection Civile, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, etc. ;
- ONG et autres OSC de développement et œuvrant aussi dans le domaine humanitaire ;
- Organisations des producteurs (agriculteurs, éleveurs, artisans, etc.) ;
- Prestataires privés notamment le Entreprises contractante du Projet et ses sous-traitants ;
- Autorités coutumières et religieuses ;
- Populations de la zone du projet : bénéficiaires, hommes, femmes, jeunes, les personnes déplacées, etc.
- Parties Prenantes du système de gestion des plaintes (les Préfets, les juges, etc.).



Groupes Vulnérables

Sont dans cette catégories, les personnes ou groupes de personnes cibles pouvant avoir des difficultés à participer aux activités du Projet ou être exclues du processus de consultation et par conséquent, des bénéfices du Projet. D'autres pourraient être plus affectées par le Projet en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres des :

- Catégorie des personnes conformément à la législation ;
- Personnes à mobilité réduite ;
- Personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées ;
- Personnes réfugiées ou déplacées Internes ;
- Migrants ;
- Communautés ou ethnies minoritaires de la zone d'intervention du projet (du fait du critère numérique ou l'activité de subsistance).

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du Projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

Les discussions avec les représentants de ces groupes vulnérables et les autres parties prenantes ont été l'occasion d'identifier des actions spécifiques dans le cadre de cette étude. Ceci a permis

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



de faire des propositions d'actions permettant de répondre aux besoins spécifiques exprimées par ces groupes vulnérables, notamment :

- L'accessibilité physique et économique aux activités du projet pour les personnes vivant avec handicap ;
- L'égalité des sexes et opportunités du travail dans les activités du projet ;
- L'accessibilité physique et économique des femmes et jeunes filles et garçons aux formations professionnelles.



Analyse des parties prenantes

Tableau B : Analyse des parties prenantes

Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération	Forte	Elevé	Favorable	Signature des conventions des prêts Mobilisation des fonds ;
Ministre du Plan /Ministère des Finances	Forte	Elevé	Favorable	Mobilisation des fonds ; Prise en charge de Coûts d'indemnisation des PAP Planification et coordination des actions Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	Moyenne	Moyen	Favorable	Suivi de la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale et sociale (PGES, PAR, PEPP, etc.), à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination ; Renforcement des capacités
Ministre des Transports et de l'Équipement	Forte	Elevé	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Mobilisation des fonds ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Surveillance épidémiologique ; Urgences ; Enquête en Santé ;
Ministre de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant / Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Moyenne	Elevé	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Appui/conseil aux femmes et enfants survivants de VBG/HS

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Ministre de la Jeunesse et du Sport	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la promotion de l'emploi des jeunes ; Lutte contre la discrimination Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre des Mines/ Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables	Moyenne	Faible	Favorable	Application des normes relatives à l'exploitation des carrières et zones d'emprunt ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Moyenne	Faible	Favorable	Acteur dans la gestion des plaintes et Plaidoyers pour la protection des droits humains des plaignants ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministère de l'Agriculture	Faible	Moyen	Favorable	Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures Hydro-agricoles ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
Ministère de la Fonction Publique et du Travail	Moyenne	Faible	Favorable	Actions d'accompagnement pour la mise en disponibilité des agents au profit du projet ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
Municipalités et Conseil régional	Forte	Elevé	Favorable	Identification des besoins et plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures ; Sécurisation foncière Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
UGP/Coordination du projet	Forte	Elevé	Favorable	Gestion et suivi du projet Coordination opérationnelle des Travaux de construction du chemin de fer Coordination opérationnelle des autres Activités
Organisations socioprofessionnelles/ ONG nationales et internationales	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la sensibilisation ; le suivi de proximité et l'appui conseil Surveillance des travaux, risque épidémiologique ; Urgences recherche ; Formation des techniciens ; Acquisition de moyens

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Médias / Organisations De la Société Civile	Moyen	Moyen	Favorable	Actions d'information et d'éducation pour le changement comportemental ; Informations sur des évènements ; Diffusion des activités du Projet à travers les plans de Communication Plaidoyers pour la mobilisation des fonds Urgences ; Fourniture et distribution de moyens ; Mobilisation sociale Défense des intérêts des communautés Intervention dans le processus de gestion des litiges Activités de sensibilisation en direction des travailleurs sur des thématiques tels que les VBG/HS et MST/VIH, COVID 19, etc.
Organisations de la Société Civile	Moyenne	Faible	Favorable	Plaidoyers pour la mobilisation des fonds Urgences ; Fourniture et distribution de moyens ; Mobilisation sociale Participation aux réunions de coordination Défense des intérêts des communautés Intervention dans le processus de gestion des litiges Activités de sensibilisation en direction des travailleurs sur des thématiques tels que les VBG/HS et MST/VIH, COVID 19, etc.
Autorités religieuses	Faible	Moyen	Favorable	Plaidoyers pour la mobilisation sociale ; Information et éducation ; appuis aux enfants scolarisés vulnérables ; actions de sensibilisation à travers les médias ; Gestion des plaintes, etc.

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'ensemble des parties prenantes est favorable au projet comme souligné au chapitre 4 précédent. Tandis que ces dernières exerceront une influence sur le projet variant de forte à faible, alors que l'impact du projet sur elles varie de faible à élever. Eu égard aux résultats de cette analyse, l'engagement et la mobilisation des Parties Prenantes sont en grande partie fonction de l'impact du projet et de l'influence des parties prenantes sur le projet. Il est par conséquent très important à ce que l'UGP soit vigilante sur la prise en compte de ces deux facteurs lors de la mise en œuvre du projet car, la mobilisation de parties prenantes doit s'intensifier et s'améliorer progressivement au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'installera ce qui favorisera davantage l'engagement et la mobilisation des différentes catégories de Parties prenantes

5. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les actions à mener en vue de réussir la mobilisation et l'engagement des parties prenantes sont les suivantes :

- ❖ Identification de manière exhaustive et inclusive des parties prenantes, de leurs intérêts, et d'évaluer de la manière dont chaque partie serait affectée par le projet ou pourrait influencer le projet ;
- ❖ Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes. L'ensemble des parties prenantes sera mobilisé durant toutes les phases du projet allant sa phase préparatoire à celle d'achèvement en passant par sa phase de mise en œuvre et suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes afin

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

qu'elles puissent se prononcer de manière utile et participative de la conception à la mise en œuvre du projet. Ceci en mettant à leur disposition des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles à toutes les catégories des parties prenantes, y compris les personnes ou groupes vulnérables et/ou défavorisés. Pour ce faire, le projet ne doit pas résigner sur les moyens à mettre à œuvre pour atteindre cet objectif. Entre autres, tous les documents de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PAR, PEPP, etc.) qui renferment des informations et mécanismes appropriés, doivent être rendus publiques et accessibles toutes les parties prenantes ;

- ❖ Consultations inclusives des parties prenantes, ce processus a débuté avec la phase préparatoire (phase étude) du projet et sera poursuivie et intensifié au besoin afin d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre les responsables du projet et les autres parties prenantes tenant compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux, mais également des intérêts en jeux. C'est ainsi que seront minimisés les conflits et/ou anticipée leur prise en charge et partant, créer les conditions de meilleur succès pour le projet.

L'accent qui sera mis sur une approche genre lors des consultations avec les femmes, comme des informations sur la manière dont les femmes et les filles seront impliquées (c'est-à-dire que les femmes et les filles seront consultées dans des groupes séparés, facilités par une femme, dans un endroit sûr, à un moment qui convient aux femmes, etc. et la nécessité de souligner que les consultations doivent se concentrer sur les tendances et les risques auxquels sont confrontées les femmes et les filles en général, ou les risques associés aux activités du

Pendant la phase de mise en œuvre du projet, au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet. Des points seront faits à travers des documents de synthèse, des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et des réunions d'informations.

Les tableaux C et D ci-dessous donnent respectivement la Synthèse de la stratégie de diffusion des informations et une vue synoptique des actions et des supports de communication choisis en fonction des objectifs visés et des cibles à atteindre.





	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tableau C : Synthèse de la stratégie de communication et de consultation

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Période et lieu	Groupes cibles	Responsabilité
Phase de préparation du Projet					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Projet	Elaboration des documents du Projet : Rapport d'Etudes d'impact environnemental et social (EIES) ; Plan d'action de réinstallation (PAR) ; Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP),	- Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale ; - Séances de concertation et de consultation virtuelles - Entretiens directs au téléphone - Consultations des parties prenantes (focus group) dont les bénéficiaires potentiels - Etc.	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet	- Ministères concernés ; - Travailleurs du Projet ; - Populations riveraines ; - Bénéficiaires du projet - Personnes affectées potentielles et Personnes ressources - ONG/OSC - Autorités locales ; - Services techniques et autres partenaires techniques	UGP Mota-Engil Equipe de préparation du Projet Consultant
Phase de mise en œuvre du Projet					
Mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre, des VBG/EAS/HS, et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap	- Réalisation d'enquêtes - Entretiens et Focus group - Presse écrite et audiovisuelle - Site web du Projet - Affiches dans les lieux publics, Ateliers de programmation et de bilan	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Sur les différents sites	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, Mota-Engil Spécialistes en sauvegarde ¹ E/S Spécialiste Passation de marché, spécialiste en Suivi-évaluation
Phase de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Projet					



¹ Il s'agit de l'expert Environnementaliste, de l'expert social et genre, du spécialiste en VBG

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Période et lieu	Groupes cibles	Responsabilité
Suivi de l'exécution du PEPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	- Visite de terrain ; - Consultation des parties prenantes ; - Mécanisme de gestion des plaintes ;	Tout au long du cycle du Projet Sur les différents sites	UGP Parties prenantes	Spécialistes en sauvegarde E/S Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PEPP	Elaboration de rapport d'évaluation	- Visite de terrain - Consultation des parties prenantes - Mécanisme de gestion des plaintes	A mi-parcours ou à la clôture du Projet Sur les différents sites	UGP Bénéficiaires Populations affectées	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Evaluation globale du Projet	- Interviews et entretiens - Réunions formelles - Elaboration du rapport de clôture	Clôture du projet sur tous les sites	UGP Bénéficiaires Populations affectées	UGP Consultant externe

Tableau D : Vue synoptique des actions et des supports de communication choisis en fonction des objectifs visés et des cibles à atteindre



Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
Faire connaître l'existence et le mode de fonctionnement du MGP aux différentes parties prenantes.	PAP, personnes vulnérables, femmes, et autres groupes	- Sensibilisation et information : - Elaboration des outils de langage - Réunions ou entretiens plus ciblés dans les villages pour expliquer le mécanisme et son fonctionnement - Participation aux événements et au moment privilégié	Approche participative communautaire	- Autorité traditionnelle - Autorité religieuse - Autorité administrative - ONG, OSC, - Personnel du projet, - Radio locale,	- Affiche imagée, - Panneaux - Téléphone (SMS, WhatsApp) - Brochure

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
	Autorités administratives, traditionnelles, religieuses, Agents de terrain, élus locaux, ONG, OSC, etc.	-Sensibilisation et Information - Entretiens		- Personnel du projet - Radio locale, - Internet	- Lettre d'information - Document MGP - Journaux et Site internet
Implication dans la conception, l'opérationnalité et le suivi de la mise en œuvre du MGP	PAP, personnes vulnérables, femmes, OSC, autorités traditionnelles	- Réunion d'information - Discussions et échanges pour intégration des apports - Réunion de validation		UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	
	Autorités administratives, Autorités religieuses, Elus locaux, ONG, responsables éducatifs et santé, etc. responsables des OSC, représentant des jeunes, etc.	-Entretien individuel approfondi, - Réunion d'engagement - Réunion de mise en place des CM et des CR	Approche participative	UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	-Compte rendu de réunion - Courrier porté - Site internet, WhatsApp - Tableau d'affichage - Procès-verbaux de comité de médiation - Rapport mensuel

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
Utilisation du MGP par les PAP comme mode de recours systématique pour toutes leurs préoccupations, requêtes et plaintes relatives au projet	PAP, personnes vulnérables, femmes, et autres groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des messages appropriés - Collaboration avec les spécialistes de bandes dessinées ; - Convention avec les radios locales - Etc. 		<ul style="list-style-type: none"> - Personnel du projet - Autorité administrative - Autorité traditionnelle - Autorité religieuse - ONG, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué radio - Boîte à images - Réponses du travailleur communautaire - Relais locaux
	Autorités administratives, traditionnelles, religieuses, Agents de terrain, élus locaux, ONG/OSC, etc.	Réception et transfert des requêtes et doléances des	Communication interpersonnel	UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

6. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités du PEPP

Le tableau E ci-dessous définit les acteurs et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation.

Tableau E : Acteurs et responsabilités pour la mise en œuvre des activités du PEPP

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	Equipe de préparation du projet : l'UGP, Mota-Engil	Coordonner les activités du PEPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'Unité de Coordination du projet
2	Unité de Coordination du Projet	Coordonner et superviser la mise en œuvre du PEPP ; Transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
3	- Expert Social et Genre - Expert VBG - Expert Environnemental	Mettre en œuvre du PEPP, sous la supervision du Coordonnateur
4	Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes
5	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)
6	Spécialiste en communication	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
7	Spécialiste en suivi évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et les registres des engagements au niveau régional ; Faire le suivi du PMPP

6. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

Principes


Le MGP est basé que les principes fondamentaux suivants :

- *Transparent et adapté à la culture locale :*
- *Accessibilité au système :*
- *Participation :*
- *Mise en contexte et pertinence*
- *Sécurité*
- *Confidentialité*

Objectifs

De manière spécifique, ce mécanisme vise à :

- Favoriser le recours aux procédés non judiciaires pour les questions liées au projet ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Informer les personnes et les groupes affectés ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer leurs préoccupations aux représentants du projet ;
- Encourager la libre expression des requêtes, des plaintes, des réclamations, des problèmes et des préoccupations se rapportant au projet par les communautés et les personnes affectées ;
- Mettre à la disposition des individus et des communautés un dispositif accessible et culturellement acceptable pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations et attentes de manière transparente ;
- Traiter de manière efficace, juste, impartiale et transparente les requêtes et plaintes des personnes affectées par le projet ;
- Contribuer à instaurer et à améliorer sur la durée une relation de confiance et de respect mutuel avec les parties prenantes.

Typologie des plaintes

Selon leur objet, les plaintes peuvent être regroupées en quatre (04) catégories :

- ✓ Catégorie 1 : demande d'informations ou doléances ;
- ✓ Catégorie 2 : Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet ;
- ✓ Catégorie 3 : Plaintes liées aux travaux et prestations
- ✓ Catégorie 4 : Plaintes liées à la violation du code de conduite

Mise en place des comités et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des plaintes

Comités et Mécanismes ordinaires de gestions des plaintes

Compte tenu de l'importance que joueront les Comités de Gestion des Plaintes (CGP), quatre (4) niveaux ont été identifiés. Il s'agit de :

- Niveau local (village/groupement) ;
- Niveau intermédiaire (commune) ;
- Niveau départemental (préfecture) ;
- Niveau national.

Tableau F : Rôle des différents comités

Instance	Rôle
Comité local	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer le CCGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, -procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec le CCGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ; - etc.

Instance	Rôle
Comités Communaux	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ;
Comités départementaux	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ;
Comité national	<ul style="list-style-type: none"> - suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement au niveau des CCGP ; - prendre part aux sessions du CCGP, - veiller à l'enregistrement et au traitement diligent des plaintes ; - évaluer la nature et le coût (au besoin) des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes ; - négocier avec les PAP les modalités de règlement des indemnités, et liquider les indemnités si nécessaires ; - suivre la gestion des plaintes liées aux contrats de performances au niveau du comité indépendant ; - contribuer à la gestion des plaintes liées à l'opérationnalisation des contrats de performances ; - documenter et archiver conséquemment le processus, - assurer le renforcement des capacités des comités, leur formalisation ainsi que leur fonctionnement ; - s'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet - analyser les rapports d'activités entrant dans la mise en œuvre du MGP.







	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tableau G : Acteurs intervenant dans la gestion des conflits dans la zone du projet



Acteurs	Rôles dans le mécanisme de gestion des conflits à l'échelle	Importance et influence dans la gestion des conflits	Niveau d'intervention dans la gestion des conflits	Rôle potentiel dans le MGP
Populations locales	Acteur sujet ou objet de conflit Assistent aux sessions de tribunal traditionnel ou coutumier	Acteurs incontournables : leur polarisation cristallise les conflits, les aggrave et les pérennise, Peut être entendue au moment souhaité, leur participation aux sessions de gestion des plaintes donne une certaine transparence et équité au processus	Tous les niveaux	Consultation et communication participation à l'identification des solutions aux plaintes Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel
Tierce personne ou personne morale (OSC/ONG)	Médiateur encore appelé « faiseur de paix » dans certaines localités, Témoin dans la réalisation de certaines actions du projet Agent de médiation indépendant	Agent privilégié, du fait de la confiance dont il jouit et de l'ampleur de ses réseaux de relations Personne neutre, de par sa connaissance des techniques et rouages de la médiation et son expérience en la matière. Peut désamorcer les conflits les plus sérieux et les plus complexes	Premier recours	Personne-ressource pour l'enquête sur la vérification de la plainte Membre du comité de médiation

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Autorité religieuse (IMAM ou Alkali)	Conciliateur, modérateur : écoute, conseille, apaise les tensions, tempère les parties en conflit	Acteur important dans la gestion des conflits du fait de la confiance dont ils jouissent et de l'ampleur de leurs réseaux de relations Peut atténuer ou empêcher que le conflit dégénère	Premier ou deuxième recours	Informe, sensibilise et éduque la population sur les questions de paix et fraternité
Chef de famille	Chef de famille, préside au conseil de famille en cas de conflit, Détient le dernier mot et la décision finale dans sa famille	Personne la plus sollicitée au niveau familial	Premier ou deuxième recours	Membre du comité de médiation Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel
Notable(s)	Siège(nt) aux côtés du chef du village pour trancher les litiges	Sollicité(s) très rarement de manière directe dans la résolution des conflits par les populations	Premier ou deuxième recours	Facilite la mise en relation entre le plaignant et le CGP
Chef de village ou de groupement	Autorité traditionnelle Délèbre et tranche les litiges en vertu des règles traditionnelles	Participe à la délibération et prononce le verdict final en vertu des règles traditionnelles	Premier ou deuxième recours	
Maire	Conciliateur, modérateur : écoute, conseille, apaise les tensions, tempère les parties en conflit	Autorité locale reconnue, est sollicitée par les populations pour la médiation.	Premier ou deuxième recours	Facilite la mise en relation entre le plaignant et le CGP Membre de la Commission de recours

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Représentants des services déconcentrés de l'Etat	Médiateurs, modérateurs, Conseillent et apaisent les tensions notamment dans les domaines ayant des liens avec leur champ de compétences (foncier, agro-sylvo-pastorales, hydraulique, etc.)	Autorités administratives reconnues de par leurs rôles et attributs comme agents de l'état Participent activement à la résolution des conflits dans leur champ de compétence	Premier recours	Facilitent la mise en relation entre le plaignant et le CGP Peuvent être consultés en cas de besoin pour des questions relevant de leur domaine de compétence
Inspections de travail	Résout à l'amiable les litiges se rapportant à domaine dont elles ont la charge			
Président CCE régionale, départementale ou communale	Procède à la vérification et propose des solutions aux revendications relatives aux indemnisations	Sollicité à la fois par les populations, les chefs, les Maires et Préfets pour la gestion des plaintes	Premier recours pour les opérations de recensement et d'indemnisation	Conseils et appuis au comité de médiation dans résolution, des plaintes Reçoit les plaintes des PAP relatives aux indemnisations et facilite la recherche des solutions
Préfet	Résout à l'amiable les litiges des populations et des chefs de son entité	Autorité administrative au niveau du Département Sollicité à la fois par les chefs et les populations et les services techniques en cas de conflit	Troisième recours	Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel Membre de la commission de recours

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Gouverneur	Résout à l'amiable les litiges des populations et des chefs de son entité	Autorité administrative au niveau de la région Sollicité à la fois par les chefs et les populations et les services techniques, les Maires, les Préfets en cas de conflit	Quatrième recours	Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel Membre de la Commission de recours
Président du Tribunal de 1ère Instance	Juridiction de droit moderne de gestion de conflits Tranche les litiges en application du droit civil	Pouvoir et autorité légitime pour statuer et trancher	Ultime recours	Peut être consulté en cas de besoin pour des questions de droit moderne Membre du comité de médiation

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

7. SUIVI ET ÉVALUATION DES RAPPORTS DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les activités relatives au PEPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, la période d'exécution, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.



Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les taux d'exécution, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PEPP sont les Spécialistes chargés des sauvegardes environnementale et sociale de l'UGP (notamment l'Expert Environnemental, l'Expert Social et Genre, l'Expert VBG/AES/HS), en collaboration avec le Spécialiste en suivi-évaluation du Projet notamment.

8. Budget de la mise en œuvre du PEPP



Le tableau 10 ci-dessous donne les détails du budget pour la mise en œuvre du PEPP dont le montant total s'élève à 110.000.000 F.CFA soit 177.462,12\$ US.

Tableau H : Budget de la mise en œuvre du PEPP



Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
Vulgarisation du PEPP Et Renforcement des capacités	Atelier national de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes Formation des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales pour améliorer leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP	Dès approbation du PMPP	25.000.000	40.332,3	
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	5.000.000	8.066,46	
	Conception des supports de communication	UGP	Dès l'approbation du plan de communication	4 000 000	6.453,17	
	Développement et mise en œuvre du programme de communication pour l'entreprise et ses sous-	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM	PM	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
	traitants					Mota-Engil
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Mission de contrôle des travaux	Pendant la durée des travaux	PM	PM	
	Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM	PM	
	Formation des relais communautaires	UGP	Avant l'approbation du plan de communication	3 000 000	4.839,88	
	Campagnes de sensibilisation et de communication (radios, télévisions et presses écrites)	UGP	Pendant la durée du projet	10 000 000	16.132,92	
Mise en œuvre de la communication	Campagnes de sensibilisation et de communication à l'endroit des de l'ensemble des bénéficiaires et autres parties prenantes intéressées : acteurs gouvernementaux, des collectivités territoriales et des leaders et représentants des communautés riveraines, etc., à travers différents canaux (médias audio visuels, RS, journaux, etc.) Par moment ou selon les besoins ou nécessités, des caravanes spéciales ou spécifiques peuvent être entreprises ou organisées pour porter un message particulier ou gérer une situation particulière	UGP	Semestriellement	15 000 000	24.199,38	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
	Campagnes de sensibilisation et de communication à l'endroit des personnes affectées (déplacés internes, survivantes des VBG/HS, personnes et/ou groupes vulnérables, etc.)	UGP	Trimestriellement	10 000 000	16.132,92	
Partage d'informations	Mise en place d'une plateforme (Site Web interactif, Groupes WhatsApp, autres canaux)	UGP	Dès approbation du PEPP	PM	-	
	Mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	UGP	Dès approbation du PEPP	21.000.000	33.879,13	
Gestion des plaintes	Conception des outils spécifiques sur le MGP	UGP	Dès approbation du PEPP	5 000 000	8.066,46	
	Edition et Publication de brochures/affiches/Dépliants sur le MGP	UGP	Dès approbation du PMPP	5 000 000	8.066,46	
	Renforcement des capacités sur le MGP	UGP	Dès approbation du PMPP	7 000 000	11.293,04	
Suivi évaluation du PEPP	Mise à jour du PMPP	UGP	Chaque année le après démarrage du projet	PM	-	
Total				110.000.000	177.462,12	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Non-technical summary

The Kano-Maradi single-track standard gauge railway project (KAMA Rail project) is a strategic infrastructure initiative undertaken by the Federal Government of Nigeria (FGN) through the Federal Ministry of Transport (FMoT), with designated contractor Mota-Engil Nigeria (MENG). The project involves the construction of a 393 km railroad line from Kano in Nigeria to Maradi in the Republic of Niger, including a 102 km branch line from Kano to Dutse in Jigawa State. The project is designed to improve economic activities, industrial growth and public transport in northern Nigeria and Niger, supporting the African Continental Free Trade Area (AfCFTA) agreement.

The project to build the 50 km Kano-Katsina-Maradi railroad from the Nigerian border to Maradi, with a 60 m right-of-way, is part of **the Economic and Social Development Plan (PDES 2017-2021)** and also of the **National Transport Strategy (SNT 2022-2026)** implemented jointly by the Ministry of Transport and the Ministry of Public Works.

The execution of the work is likely to cause negative social impacts, in terms of loss of farmland or other socio-economic assets and infrastructure.

This Stakeholder Engagement Plan (PEPP) has been drawn up as part of the preparation of the Project, in accordance with the requirements of the African Development Bank's (ADB) OS10 "Stakeholder Engagement and Disclosure". Stakeholders include all organizations, institutions, villages and individuals likely to be affected by the Project, or who have an interest in the Project. They include government departments and authorities, elected representatives, NGOs, socio-professional organizations and vulnerable people.



1. PRINCIPLES AND PURPOSE OF THE STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN

PEPP principles



This Plan aims to identify the project's stakeholders, analyze their concerns and expectations, and assess the appropriate methods of engagement with the various stakeholders as well as their participation/communication needs for project implementation. The PEPP must then describe the efforts to be made, particularly in terms of communication and consultation, to ensure the commitment and mobilization of all stakeholders. Stakeholder engagement and mobilization is an inclusive process to be carried out throughout the project life cycle. PEPP aims to foster the development of strong, constructive and responsive relationships with those affected by the project, as well as other interested parties, which are important for the successful management of the project's environmental and social risks and impacts.

PEPP objective

The purpose of the stakeholder engagement plan (PEPP) is to identify and mobilize all individuals, groups of individuals and institutions concerned by projects. It helps to clarify and better manage the interests, fears, motivations and expectations of the various project stakeholders. It also enables us to assess their willingness to cooperate in implementing projects and consolidating the sustainability of activities. Throughout the project planning process, this consultation process provides stakeholders with opportunities to express their views on issues that affect them directly or indirectly, and enables Mota-Engil to take them into account and respond to them. The specific objectives pursued by PEPP are as follows:

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Establish and maintain a constructive relationship with the various stakeholders during the life of the railway construction project;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Ensure that affected communities and other stakeholders have access to established channels for making comments and suggestions on actions likely to affect their environment and lives in general;
- Ensure that communities and other stakeholders are given the opportunities and platforms to express their views on the project through a process of continuous involvement by creating mechanisms to give them feedback on how their contributions have been taken into account;
- Ensure targeted and inclusive engagement with men, women, elderly, youth, displaced and vulnerable and disadvantaged people or groups directly affected by project activities;
- Ensure timely disclosure of relevant, transparent, objective, meaningful and easily accessible information that is in a culturally appropriate local language and format that is understandable to affected communities help them participate meaningfully.
- Establish a mechanism at project level to receive and handle grievances effectively, paying particular attention to vulnerable individuals and groups.

Methodological approach

The study was conducted on the basis of a methodology that took into account the guidelines contained in the ToR. It was participatory and inclusive. Stakeholders in the project, i.e. the State, local authorities and communities, NGOs and other bodies involved in the project under study, were consulted. The methodological approach adopted was structured around the following points:

Mission scoping meeting

The main points discussed were: i) harmonization of understanding of the terms of reference for the assignment; ii) collection of precise instructions from the client on the objectives, organization and progress of the assignment; iii) presentation of the methodology; iv) availability of documentation relating to the study; v) identification of the various stakeholders (at decentralized and national levels); and vii) the schedule for carrying out the assignment.

Mission preparation

The following activities were carried out:

- ✓ **Development of working tools:** Data collection sheet, individual interview and focus group guides,
- ✓ **Presentation and discussion of the details of the assignment with the customer,** enabling the necessary arrangements to be made to facilitate the work.



Documentary review

This is the exploitation of documents related to the project.

Field visits and data collection



It included :

- ✓ Identification of project stakeholders

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

A list of stakeholders was identified and meetings were held.

- ✓ Consultations with key

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

They were carried out in the chief town of Maradi and the Communes concerned, and in the villages in the form of focus groups and individual interviews. They served as a framework for presenting the Project to the Stakeholders, in particular its challenges, risks and/or impacts, with regard to which the Stakeholders made known their expectations and concerns, as well as formulating recommendations and suggestions.

The various categories of stakeholders we met were essentially made up of administrative and customary authorities, decentralized government technical services, elected representatives (mayors, regional and communal councillors), the local population, NGOs/CSOs, the private sector and others.

Compilation of data and drafting of the PEPP report

It consisted in the analysis of data and information collected from various stakeholders, the compilation of which enabled the consultant to draw up the present report, in accordance with the structure proposed in the Terms of Reference.

2.NATIONAL AND INTERNATIONAL LEGISLATIVE AND REGULATORY FRAMEWORK FOR CIVIC ENGAGEMENT AND PUBLIC PARTICIPATION IN DEVELOPMENT PROJECTS

International standards and best practices

Lenders' M&E requirements



The ten E&S SOs establish the standards that borrowers must meet, where applicable, in projects, activities and initiatives supported by Bank financing throughout the life cycle of operations, as follows:

- SO1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts
- SO2: Working conditions and employment
- SO3: Resource efficiency and pollution prevention and management
- SO4: Community health, safety and security
- SO5: Land acquisition, restrictions on access to and use of land, and involuntary resettlement
- SO6: Habitat and biodiversity conservation and sustainable management of living natural resources
- SO7: Vulnerable groups
- SO8 : Cultural heritage
- SO9 : Financial intermediaries
- SO10: Stakeholder engagement and disclosure



Other performance standards

The International Finance Corporation's (IFC) Performance Standards on Environmental and Social Sustainability are considered a benchmark for good practice in environmental and social risk management in private sector developments. The IFC Performance Standards require clients to engage affected communities through disclosure, consultation and informed participation, in a manner proportionate to the project's risks and impacts on affected communities.

Relevant national legal framework on information dissemination

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ *Law n°2018-28 of May 14, 2018 determining the fundamental principles of environmental assessment in Niger and its Enforcement Decree n°2019-027/PRN/MESUDD of January 11, 2019 ;*

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ Law no. 98- 56 of December 29, 1998 on the framework law for environmental management;
- ✓ Law 61-37 of November 24, 1961 regulating expropriation for public use and temporary occupation, amended and supplemented by law 2008-37 of July 10, 2008;
- ✓ DECREE N°2000-397/PRN/ME/LCD of October 20, 2000 on the administrative procedure for environmental impact assessment and review,
- ✓ Decree N°2009-224/PRN/MU/H of August 12, 2009 setting the terms of application of the specific provisions of law N°61-37 of November 24, 1961 regulating expropriation for public use and temporary occupation, as amended and supplemented by law N°2008-37 of July 10, 2008, relating to the involuntary displacement and resettlement of populations.

Internal company requirements

- Law n°2012-45 on the Labor Code of the Republic of Niger
- Law n°98-07 of April 29, 1998 establishing the Hunting and Wildlife Protection Regime
- Law n°2006-26 amending order n°93-16 of March 2, 1993, on the mining law, supplemented by order n°99-48;
- **Ordonnance n°93-13, establishing the public hygiene code**
- **Arrêté n°0099/MESU/ DD/SG /BNEE /DL du 28 juin 2019 portant organisation du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE), de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables.**

3.BREVE PROJECT DESCRIPTION

Location



The road construction project concerns four communes: Dan Issa, Madarounfa, Jirataoua and the urban commune of Maradi 3. The project is 44.8km long, with a 35m right-of-way covered by the public utility decree, and passes through 21 villages. The railroad enters Niger at the village of Maidabaro, then crosses the villages of Kare II, Firji, KareI, Birnin Doutchi, Kaware, Doutchin Begoua, Bakouassa, Dan Issa, Guidan hardo, Tacha Dan Mare, Kountoumi and Dan Makao in the rural commune of Dan Issa; Village de Roubassaou, Chantalawa and Guesso in Madarounfa commune; Dogah, Danja Haoussa, Danja Peulh and Kirya in Jirataoua commune and Maradi 3 CU. Figure 1 below shows the location of the project area.

Villages attached to communes



In terms of length, the project crosses the commune of Dan Issa over a distance of 27.09 km, followed by Jirataoua over a distance of 12.102 km. The table below shows the length of the project by village crossed.

Table A: Project length by village crossed

Communes	Villages	Distance (km)	Total (km)
Dan Issa	Mai Dabaro	2,93	27,09
	kare II	1,43	
	Firji	2,20	
	Kare	2,42	
	Birn Doutchi	3,65	
	Kaware	0,54	
	Doutchin Begoua	0,7	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

	Bakouassa	3,25	
	Dan Issa	2,55	
	Guidan Hardo	2,16	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

	Tacha Dan Mare	0,114	
	Kountoumi	1,8	
	Dan Makao	3,344	
Madarounfa	Roubassaou	1,241	5,591
	Chantalawa	2,97	
	Guesso	1,38	
Jirataoua	Dogah	0,435	12,102
	Danja Haoussa	5,182	
	Danja Peulh	1,152	
	Kirya	0,521	
	Allotted zone	4,812	
Total			44.8 km

Source: Socio-Economic Survey, GERMS Consulting, June 2022

Zone of influence

The zone of influence was determined by taking into account the impacts associated with project activities such as the transportation of materials, equipment and personnel, construction work, labor recruitment, and noise and air pollutants generated during the preparatory, construction and operational phases of the project. The SFI standard and the ADB's Integrated Safeguard System (ISS) require that an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA) be carried out to cover the area of influence and facilities associated with the project.



Project phases

The project began in August 2022, and with the latest updates will be completed in December 2025.

- **Preparation phase:** Land acquisition (see RAP), clearing of rights-of-way for temporary equipment installations (base camp, material base, etc.), layout of storage areas for materials and equipment;
- **The construction phase:** This involves site preparation, construction of sections of the railroad line, stations, bridges and other necessary infrastructure. Employment during this phase is expected to peak at 6,500 workers, mainly Nigerian nationals. This phase will include the preparation and setting up of sites for the construction of the railroad line. It includes the construction/use of several components such as quarries, sections of railroad line, camps and storage areas, train stations, utilities, boreholes, access roads, bridges and overpasses and underpasses, canals and safe houses. At the time of drafting this PEPP, it should be noted that access roads, the location of living bases and equipment, as well as laterite or aggregate borrow pits have not been identified by the company on Niger territory.



The main environmental and social risks requiring stakeholder involvement during the construction phase are :

- Injuries to community members due to trespassing on the construction site exposure to hazardous building materials or road accidents with construction vehicles;
- Transmission of transmissible diseases and STDs from project workers to local

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

communities ;

- Increased transmission of malaria ;
- Increased use of local health services ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Inappropriate behavior by project workers, including the risk of gender-based violence, sexual exploitation and abuse;
- Acts of banditry, crime, kidnapping and terrorism targeting the project's construction activities, equipment and workforce;
- Risk of excessive use of force or inappropriate behavior by security personnel employed by the project;
- Risk to community safety due to the increased presence of public security personnel deployed to protect the project during construction;
- Worsening land and resource conflicts resulting from land acquisition and disruption of grazing/pastoral routes;
- Risk of poor management of material borrowing sites
- Creation of intra-community tensions and conflicts due to perceived inequalities in employment opportunities and resettlement compensation.

Operating phase: Once completed, the railway line will operate with trains running at commercial speeds of 50 km/h for freight and 70 km/h for passengers. This phase includes maintenance and operating activities.

The design parameters provided for in the preliminary design are as follows:

- Maximum design speed - Local passenger trains: 120 km/h
- Maximum design speed - Heavy freight trains: 80 km/h



This phase includes maintenance and operating activities.

- During the operating phase, the main environmental and social risks requiring stakeholder involvement are :
- Accidents for local residents and animals crossing the railroad line;
- Inappropriate behavior by project workers and risk of gender-based violence, sexual exploitation and abuse;
- Acts of banditry, crime, kidnapping and terrorism targeting stations and trains;
- Risk of excessive use of force or inappropriate behavior by security personnel employed by the project;
- Risk to community safety due to the increased presence of public security personnel deployed to protect the project, including in the stations ;
- Risk to community security resulting from the facilitation or disruption of illicit trade, smuggling and human trafficking in border regions.

Decommissioning phase : Although the project is designed for long-term operation, a decommissioning phase will be planned to ensure safe and responsible closure when necessary.



4.STAKEHOLDER IDENTIFICATION AND ANALYSIS

Stakeholder identification is an ongoing process. As a result, all new stakeholders identified at each stage of the project will be systematically integrated into the mobilization process according to their specificities. Nevertheless, the main stakeholders who will be informed and consulted about the Project are those: i) who are or could be affected by the Project; ii) who may have an interest in the Project.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Stakeholder identification

- Stakeholders affected by the Project

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

In relation to the activities envisaged under the project, the Stakeholders likely to be directly affected by the Project are composed of: 1) project workers; 2) local communities likely to be affected by the environmental and social impacts associated with the implementation of project components; and 3) NGOs and other CSOs interested in social and environmental issues, human rights, employment and governance.

- Stakeholders interested in the Project

This category includes actors or groups of actors involved at any level of implementation, with specific direct or indirect interest(s), who can influence or be influenced by the Project in a decision-making process. These stakeholders are also relevant to this project. They include :

- ✚ Ministries concerned ;
- ✚ Members of the Steering Committee ;
- ✚ PMU/Project coordination ;
- ✚ Governorate of the Maradi Region ;
- ✚ City and Town Councils ;
- ✚ Deconcentrated technical services involved in implementation at regional, departmental and communal level, in particular the Regional Departments in charge of the Environment, Hydraulics, Transport and Equipment, Agriculture, Livestock, Community Development, Health, Civil Protection, Employment, Women's Promotion and Child Protection, Youth, etc. ... ;
- ✚ NGOs and other development and humanitarian CSOs;
- ✚ Producer organizations (farmers, breeders, craftsmen, etc.) ;
- ✚ Private contractors, in particular the Project's contracting companies and their subcontractors;
- ✚ Customary and religious authorities ;
- ✚ Populations in the project area: beneficiaries, men, women, young people, displaced persons, etc.
- ✚ Stakeholders in the complaints management system (Prefects, judges, etc.).



Vulnerable groups

This category includes people or groups of people who may find it difficult to participate in Project activities, or who may be excluded from the consultation process and therefore from the benefits of the Project. Others may be more affected by the Project because of their situation of vulnerability. These include :

- Category of persons in accordance with legislation ;
- People with reduced mobility ;
- Poor people living alone, especially women heads of household and the elderly;
- Refugees and internally displaced persons ;
- Migrants ;
- Minority communities or ethnic groups in the project area (based on numerical criteria or subsistence activity).



Specific measures will be implemented as part of the Project, to ensure that the specific needs and concerns of these different groups are taken into account.

Discussions with representatives of these vulnerable groups and other stakeholders provided an opportunity to identify specific actions within the scope of this study. This led to proposals for

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

actions to meet the specific needs expressed by these vulnerable groups, including :

- Physical and economic accessibility to project activities for people living with disabilities;



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Gender equality and job opportunities in project activities ;
- Physical and economic accessibility of women and young girls and boys to vocational training.



Stakeholder analysis

Table B: Stakeholder analysis



Institutional stakeholders	Influence of structure on project results	Impact of the project on the structure	Structure's position on the project	How can the project mobilize stakeholders?
Ministry of Foreign Affairs and Cooperation	Strong	High	Favorable	Signing of loan agreements Mobilizing funds ;
Minister of Planning/Ministry of Finance	Strong	High	Favorable	Funds mobilization; assumption of PAP compensation costs Action planning and coordination Monitoring/evaluation through workshops; focal points; coordination meetings
Ministry for the Environment and the Fight against Desertification	Average	Medium	Favorable	Monitoring the implementation of environmental and social safeguard documents (ESMP, RAP, PEPP, etc.), through workshops; focal point activities; coordination meetings; capacity building.
Minister of Transport and Equipment	Strong	High	Favorable	Advocacy actions for the construction and/or rehabilitation of damaged infrastructures Mobilizing funds ; Monitoring/evaluation through workshops; focal points; coordination meetings
Minister of Public Health, Population and Social Affairs	Low	Medium	Favorable	Advocacy actions for the construction and/or rehabilitation of damaged infrastructures Epidemiological surveillance; Emergencies; Health survey ;
Minister for the Advancement of Women and the Protection of Children / Ministre de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant	Average	High	Favorable	Advocacy actions for the construction and/or rehabilitation of damaged infrastructures Support/counseling for women and children survivors of GBV/HS
Minister of Youth and Sport	Low	Medium	Favorable	Advocacy actions to promote youth employment; Anti-discrimination Monitoring/evaluation through workshops; focal points; coordination meetings

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Minister of Mining/ Ministry of Petroleum, Energy and Renewable Energies	Average	Low	Favorable	Application of quarrying standards and borrow areas ; Monitoring/evaluation through workshops; focal points; coordination meetings
--	---------	-----	-----------	---

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Institutional stakeholders	Influence of structure on project results	Impact of the project on the structure	Structure's position on the project	How can the project mobilize stakeholders?
Minister of Justice, Keeper of the Seals	Average	Low	Favorable	Actor in the management of complaints and advocacy for the protection of the human rights of complainants; Monitoring/evaluation through workshops; focal points; coordination meetings
Ministry of Agriculture	Low	Medium	Favorable	Advocacy for the construction and/or rehabilitation of Hydro-agricultural infrastructures; Monitoring/evaluation through workshops; focal point activities; coordination meetings
Ministry of Function Public and Work	Average	Low	Favorable	Accompanying actions to make staff available for the project; Monitoring/evaluation through workshops; focal point activities; coordination meetings.
Municipalities and Regional Council	Strong	High	Favorable	Identification of needs and advocacy for the construction and/or rehabilitation of infrastructure; Land tenure security; Monitoring/evaluation through workshops; focal point activities; coordination meetings
PMU/Project coordination	Strong	High	Favorable	Project management and monitoring Operational coordination of railway construction work Operational coordination of other Activities
Socioprofessional organizations/national and international NGOs	Low	Medium	Favorable	Advocacy actions to raise awareness; local monitoring and advisory support Work monitoring, epidemiological risk; Research emergencies; Technician training; Acquisition of resources
Media / Organizations From the Company Civil	Medium	Medium	Favorable	Information and education actions for behavioral change; Information on events; Dissemination of Project activities through Communication plans Advocacy for the mobilization of funds Emergencies; Supply and distribution of resources; Social mobilization Community advocacy Intervention in the dispute management process Awareness-raising activities for workers on topics such as GBV/HS and STD/HIV, COVID19, etc.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Organizations of the Company Civil	Average	Low	Favorable	Advocacy for the mobilization of funds Emergencies; Supply and distribution of resources; Social mobilization Participation in coordination meetings Community advocacy Intervention in the dispute management process Awareness-raising activities for workers on topics such as GBV/HS and STD/HIV, COVID19, etc.
---------------------------------------	---------	-----	-----------	---

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Institutional stakeholders	Influence of structure on project results	Impact of the project on the structure	Structure's position on the project	How can the project mobilize stakeholders?
Religious authorities	Low	Medium	Favorable	Advocacy for social mobilization; Information and education; Support for vulnerable schoolchildren; Awareness-raising actions through the media; Complaints management, etc.

Analysis of this table shows that all stakeholders are in favour of the project, as outlined in chapter 4 above. While stakeholders' influence on the project ranges from strong to weak, the project's impact on them varies from low to high. Given the results of this analysis, stakeholder engagement and mobilization are largely a function of project impact and stakeholder influence on the project. It is therefore very important for the PMU to be vigilant in taking these two factors into account when implementing the project, as stakeholder mobilization should intensify and gradually improve as a climate of trust is established, which will further encourage the commitment and mobilization of the various categories of stakeholders.



5. STAKEHOLDER ENGAGEMENT

The actions to be taken to successfully mobilize and engage stakeholders are as follows:



- ❖ Comprehensive and inclusive identification of stakeholders, their interests, and assessment of how each party would be affected by or could influence the project;
- ❖ Stakeholder engagement planning. All stakeholders will be mobilized during all phases of the project, from the preparatory phase through to the implementation and completion phases, according to a timetable that allows for in-depth consultations with stakeholders so that they can express their views in a useful and participatory way, from the design to the implementation of the project. This is achieved by making available up-to-date, relevant, understandable and accessible information to all categories of stakeholders, including vulnerable and/or disadvantaged individuals or groups. To this end, the project must not be complacent about the means to be used to achieve this objective. Among other things, all environmental and social safeguard documents (ESIA, RAP, PEPP, etc.) containing appropriate information and mechanisms must be made public and accessible to all stakeholders;
- ❖ Inclusive stakeholder consultations: this process began with the preparatory phase (study phase) of the project, and will be continued and intensified as necessary to establish a framework for ongoing dialogue between project managers and other stakeholders, taking into account environmental and social issues and risks, as well as the interests at stake. In this way, conflicts will be minimized and/or dealt with in advance, thereby creating the conditions for greater project success.

The emphasis that will be placed on a gender approach when consulting with women, such as information on how women and girls will be involved (i.e. women and girls will be consulted in separate groups, facilitated by a woman, in a safe place, at a time convenient to women, etc.) and the need to emphasize that consultations should focus on trends and risks faced by women and girls in general, or risks associated with the

During the project implementation phase, as the Project is implemented, the activities carried out and those scheduled will be the subject of exchanges with the stakeholders. In this way, they will be kept up to date with the progress of Project implementation. Updates will be provided through

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

summary documents, quarterly, half-yearly and annual activity reports, and information meetings.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tables C and D below provide, respectively, a summary of the information dissemination strategy and a synoptic view of the actions and communication media chosen to meet the objectives and targets to be reached.



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	




Table C: Summary of communication and consultation strategy

Activities	Subject of consultation	Method used	Time and place	Target groups	Liability
Project preparation phase					
Preparing the precondition s for project evaluation	Elaboration of project documents Environmental and Social Impact Assessment Report (ESIA); Resettlement Action Plan (RAP); Stakeholder Engagement Plan (PEPP),	- Exchange and working meetings between the national side ; - Virtual consultation sessions - Direct telephone interviews - Stakeholder consultations (focus groups) including potential beneficiaries - Etc.	Throughout the preparation phase and prior to the final evaluation of the Project	- Ministries concerned ; - Project workers ; - Local communities ; - Project beneficiaries - Potentially affected persons and resource persons - NGO/CSO - Local authorities ; - Technical services and other technical partners	PMU Mota-Engil Project Preparation Team Consultant
Project implementation phase					
Implementation of measures recommended the social assessment	Information and consultation on the risks and potential social impacts of the Project and determination of management measures as well as consideration of gender, GBV/EAS/HS and vulnerable persons: female heads of household, persons with disabilities.	- Surveys - Interviews and focus groups - Print and broadcast media - Project website - Posters in public places - Programming and review workshops	Throughout the implementation of the Project On the various sites	Beneficiary populations Vulnerable groups Local authorities Local communities and NGOs	Coordinator, Mota-Engil Backup specialists ¹ I/O Contracting specialist, PMU monitoring and evaluation specialist
Project implementation monitoring and evaluation phase					



¹ These include the environmental expert, the social and gender expert, and the GBV specialist.

Activities	Subject of consultation	Method used	Time and place	Target groups	Liability
Followed by Execution of PEPP	Preparation of monitoring reports based on indicators established by the Project, to gain a better understanding of the extent to which stakeholder commitment is meeting expectations.	- Field visit; - Stakeholder consultation; - Complaints management mechanism; - review workshops	Throughout the project cycle On the various sites	PMU Stakeholders	I/O backup specialists Coordinator
Evaluation of PEPP implementation	Drawing up evaluation reports	- Field visit - Stakeholder consultation - Complaints management mechanism	At mid-term or at the end of the project On the various sites	PMU Beneficiaries Affected populations	The entire Project
Fence	Overall assessment of the project	- Interviews - Formal meetings - Preparation of the closing report	Project completion at all sites	PMU Beneficiaries Affected populations	PMU External consultant


Objectives	Targets	Actions	Approach	Channels	Supports
Communicate the MGP's existence to the various stakeholders.	PAPs, vulnerable people, women and other groups	- Raising awareness and providing information : - Developing language tools - More targeted meetings or interviews in the villages to explain the mechanism and how it works - Participation in events and special moments	Community-based approach	- Traditional authority - Religious authority - Administrative authority - NGOS, CSOS, - Project staff, - Local radio,	- Pictorial poster, - Panels - Phone (SMS, WhatsApp) - Brochure

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRI/ PPEP/001	
	Kano-Katsina-Maradi	Longua, 19000	

Objectives	Targets	Actions	Approach	Channels	Supports
	Administrative, traditional and religious authorities, field agents, local elected representatives, NGOs, CSOs etc.	- Awareness and information - Interviews		- Project staff - Local radio, - Internet	- Newsletter - MGP document - Newspapers and Website
Involvement in the design, operation and monitoring of the implementation of the MGP	PAPs, vulnerable people, women, CSOs, traditional authorities	- Information meeting - Discussions and exchanges to integrate inputs - Validation meeting		PMU Complaints management committees (CM and CR members)	
	Administrative authorities Religious authorities, local elected representatives, NGOs, education and health officials, etc. CSO leaders, youth representatives, etc.	- In-depth individual interview, - Commitment meeting - Meeting to set up CMs and CRs	Participatory approach	PMU Complaints management committees (CM and CR members)	- Meeting minutes - Mail carried - Website, WhatsApp - Scoreboard - Mediation committee minutes - Monthly report

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRI/ PPEP/001	
	Kano-Katsina-Maradi		

Objectives	Targets	Actions	Approach	Channels	Supports
Use of the MGP by PAPs as a systematic means of recourse for all their concerns requests and complaints relating to the project.	PAPs, vulnerable people, women and other groups	<ul style="list-style-type: none"> - Developing appropriate messages - Collaboration with comic book specialists ; - Agreement with local radio stations - Etc. 		<ul style="list-style-type: none"> - Project staff - Administrative authority - Traditional authority - Religious authority - NGOS, CSOS 	<ul style="list-style-type: none"> - Radio release - Image box - Community worker responses - Local relays
	Administrative, traditional and religious authorities, field agents, local elected representatives, NGOs/CSOs etc.	Receipt and transfer of requests and grievances from	Interpersonal communication	PMU Complaints management committees (CM and CR members)	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

6. Resources and responsibilities for implementing PEPP activities

Table E below defines the actors and responsibilities for implementing mobilization activities.

Table E: Actors and responsibilities for implementing PEPP activities

N°	Contact person	Roles and responsibilities
1	Project preparation team: PMU, Mota-Engil	Coordinate PEPP activities during the preparatory phase of the Project, pending recruitment of the Project Coordination Unit.
2	Project Coordination Unit	Coordinate and oversee the implementation of the PEPP; Provide contact details for those responsible for responding to comments or questions about the project or the consultation process, including telephone number, address, e-mail and job title (these people will not necessarily be the same throughout the duration of the project).
3	- Social and Gender Expert - VBG expert - Environmental Expert	Implement PEPP, under the supervision of the Coordinator
4	Administrative and PMU Financial	Confirm budgeting and timely provision of sufficient resources for stakeholder mobilization
5	Specialist (SPM)	Draw up contracts with various service providers (radio and television contracts, website, consultants)
6	Communication specialist	Draw up and implement the communication plan with reference to the PMPP
7	Monitoring and evaluation specialist	Set up a database of stakeholders at national level and registers of commitments at regional level; Monitoring the PMPP

6. COMPLAINT MANAGEMENT MECHANISM

Principles



The MGP is based on the following fundamental principles:

- *Transparent and adapted to the local culture:*
- *System accessibility :*
- *Participation :*
- *Context and relevance*
- *Security*
- *Privacy*

Objectives

Specifically, this mechanism aims to :

- Encourage the use of non-judicial processes for project-related issues ;
- Inform affected individuals, groups or other stakeholders of their right to communicate their

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

concerns to project representatives;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Encourage the free expression of requests, complaints, claims, problems and concerns relating to the project by the communities and people affected;
- Provide individuals and communities with an accessible and culturally acceptable means of expressing their concerns and expectations in a transparent manner;
- Deal effectively, fairly, impartially and transparently with requests and complaints from people affected by the project;
- Contribute to building and improving a relationship of trust and mutual respect with stakeholders over the long term.

Complaints typology

Depending on their subject, complaints can be grouped into four (04) categories:

- ✓ Category 1: requests for information or complaints ;
- ✓ Category 2: Complaints related to the environmental and social management of the project ;
- ✓ Category 3: Complaints about work and services
- ✓ Category 4: Complaints about breaches of the code of conduct

Setting up committees and operating the Complaints Management Mechanism

Regular complaints management committees and mechanisms

Given the importance of the Complaints Management Committees (CMCs), four (4) levels have been identified. These are :

- Local level (village/group) ;
- Intermediate level (commune) ;
- Departmental level (prefecture) ;
- National level.

Table F: Role of the various committees

Instance	Role
Local committee	<ul style="list-style-type: none"> - receive, record and acknowledge complaints and/or claims - inform the CCGP of the status of complaints received and recorded, carry out in-depth investigations to identify all the issues involved in the complaint; - negotiate an amicable settlement with the complainant; - rapidly agree with the CCGP on the date of a session during which complaints will be examined and the result given to the complainants; - draw up session minutes or reports; - etc.

Instance	Role
Local committees	<ul style="list-style-type: none"> - receive, record and acknowledge complaints and/or claims - inform the PMU of the status of complaints received and recorded, - carry out in-depth investigations to identify all the issues raised by the complaint; - negotiate an amicable settlement with the complainant; - agree promptly with the PMU on the date of a session at which complaints will be examined and the outcome given to the complainants; - draw up session minutes or reports;
Departmental committees	<ul style="list-style-type: none"> - receive, record and acknowledge complaints and/or claims - inform the PMU of the status of complaints received and recorded, - carry out in-depth investigations to identify all the issues raised by the complaint; - negotiate an amicable with the complainant; - agree promptly with the PMU on the date of a session at which complaints will be examined and the result given to the complainants; - draw up session minutes or reports;
National Committee	<ul style="list-style-type: none"> - monitor complaints registered and the regularity of their processing at the CCGP level; - take part in CCGP sessions, - ensure that complaints are recorded and dealt with promptly; - assess the nature and cost (if necessary) of damage observed or complained of; - Negotiate with the PAPs on the terms and conditions of compensation payments, and settle compensation payments if necessary; - monitor the management of complaints relating to performance contracts at the level of the independent committee ; - contribute to the management of complaints related to the operationalization of performance contracts; - document and archive the process accordingly, - ensure the capacity building of the committees, their formalization and their functioning; - ensure the operationalization of the MGP in project activities - analyze activity reports relating to the implementation of the MGP.







	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Table G: Actors involved in conflict management in the project area

Players	Roles in the local conflict management mechanism	Importance and influence in conflict management	Level of intervention in conflict management	Potential role in MGP
Local populations	Actor as subject or object of conflict Attend traditional or customary court sessions	Key players: their polarization crystallizes conflicts, aggravating and perpetuating them, Can be heard at the desired time, their participation in complaint management sessions lends transparency and fairness to the process	All levels	Consultation and communication Participation in identifying solutions to complaints Source of information for the development of the operational PGM
Third party or legal entity (CSO/NGO)	Mediator also known as "peacemaker" in some localities, Witness in the implementation of certain project actions Independent mediation agent	Privileged agent, thanks to the trust he enjoys and the breadth of his network of contacts A neutral person, with knowledge and experience of mediation techniques and processes. Can defuse the most serious and complex conflicts	First recourse	Contact for complaint verification investigation Member of the Mediation Committee
Religious authority (IMAM or Alkali)	Conciliator, moderator: listens, advises, eases tensions, tempers conflicting parties	Important players in conflict management due to the trust they enjoy and the breadth of their networks of contacts Can reduce or prevent conflict from escalating	First or second recourse	Informs, sensitizes and educates the population on issues of peace and fraternity

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Head of household	Head of family, presides over the family council in case of conflict, Has the last word and the final decision in his family	Person most in demand at family level	First or second recourse	Member of the Mediation Committee Source of information for the development of the operational PGM
Notable(s)	Sits alongside the village chief to settle disputes	Very rarely directly involved in conflict resolution by local populations	First or second recourse	Facilitates contact between the complainant and the CGP
Village or group chief	Traditional authority Deliberates and settles disputes in accordance with traditional rules	Participates in deliberations and pronounces the final verdict according to traditional rules	First or second recourse	
Mayor	Conciliator, moderator: listens, advises, eases tensions, tempers conflicting parties	A recognized local authority, it is called upon by the local population to act as a mediator.	First or second recourse	Facilitates contact between the complainant and the CGP Member of the Appeals Committee
Representatives of decentralized government departments	Mediators, moderators, Advise and ease tensions, particularly in areas related to their field of expertise (land, agro-sylvo-pastoral hydraulic, etc.).	Administrative authorities recognized by their roles and attributes as agents of the state Actively participate in conflict resolution within their area of competence	First recourse	Facilitate contact between the complainant and the CGP The following may be consulted as necessary on matters falling within their area of competence
Work inspections	Out-of-court settlement of disputes relating to the fields for which they are responsible			

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Chairman of the regional, departmental or local CCE	Verify and propose solutions to compensation claims	Solicited by populations, chiefs, mayors and prefects to manage complaints	First recourse for census and compensation operations	Advice and support for the mediation committee in resolving complaints Receives complaints from PAPs regarding compensation and facilitates the search for solutions
Prefect	Resolves disputes amicably between the people and chiefs of its entity	Departmental administrative authority Solicited by both chiefs and populations and technical services in the event of conflict	Third recourse	Source of information for the development of the operational PGM Member of the Appeals Committee
Governor	Resolves disputes amicably between the people and chiefs of its entity	Administrative authority at regional level Solicited by both chiefs and populations and technical services, mayors, prefects in the event of conflict	Fourth recourse	Source of information for the development of the operational PGM Member of the Appeals Committee
President of the Court of 1st Instance	Modern legal jurisdiction for conflict management Settles disputes under civil law	Legitimate power and authority to rule and decide	Last resort	Can be consulted if necessary on modern legal issues Member of the Mediation Committee



7. MONITORING AND EVALUATION OF STAKEHOLDER ENGAGEMENT PLAN REPORTS

PEPP activities will be set out in annual, quarterly and monthly implementation plans. For each planned action or activity, these plans will specify, among other things, the person responsible, the implementation period, the players involved, the resources required (budget) and the implementation deadlines.

Corresponding monitoring tools (annual, quarterly and monthly reports) will be drawn up to be capitalized on in the overall monitoring document for Project activities. Monitoring reports will highlight discrepancies between forecasts and achievements in terms of activities, execution rates, achievements in implementing activities, difficulties and solutions envisaged. Those responsible for monitoring the implementation of PEPP activities are the PMU's Environmental and Social Safeguards Specialists (notably the Environmental Expert, the Social and Gender Expert and the VBG/AES/HS Expert), in collaboration with the Project's Monitoring and Evaluation Specialist.

8. PEPP implementation budget

Table 10 below gives details of the budget for implementing PEPP, which totals 110,000,000 CFA francs (US\$177,462.12).

Table H: PEPP implementation budget

Sections	Actions	Manager	Date/periodicity	Cost (F.CFA)	Cost US	Source of financing
Popularizing PEPP And Capacity building	National workshop to share PEPP with stakeholder representatives Training for administrative authorities, government technical services and local authorities to improve their capacity to mediate and manage stakeholder interests.	PMU	As soon as the PMPP is approved	25.000.000	40.332,3	
Development of communication plan and materials	Development of a global communications plan	PMU	As soon as the PMPP is approved	5.000.000	8.066,46	Mota-Engil
	Design of communication media	PMU	As soon as the communication plan is approved	4 000 000	6.453,17	
	Development and implementation of a company communications program for the company and its subcontractors	Construction company	Before starting work	PM	PM	
	Assessment of the content, relevance and effectiveness of the company's communication plan	Works supervision	During the construction period	PM	PM	



Client: Mota-Engil Africa



Ref: #KKMPRI/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi



Longueur : 50km



Sections	Actions	Manager	Date/periodicity	Cost (F.CFA)	Cost US	Source of financing
Communication implementation	Development and implementation of an awareness program for local residents during construction work	Construction company	Before starting work	PM	PM	
	Training community relays	PMU	Before approval of the communication plan	3 000 000	4.839,88	
	Awareness and communication campaigns (radio, television and print media)	PMU	During the project	10 000 000	16.132,92	
	Awareness and communication campaigns aimed at all beneficiaries and other interested stakeholders: government players, local authorities, local community leaders and representatives, etc., through various channels (audio-visual media, RS newspapers, etc.). From time to time or according to need or necessity, special or specific caravans may be undertaken or organized to carry a particular message or deal with a particular situation.	PMU	Semi-annually	15 000 000	24.199,38	
	Awareness and communication campaigns aimed at those affected (IDPs, GBV/HS survivors, vulnerable individuals and/or groups, etc.).	PMU	Quarterly	10 000 000	16.132,92	
Information Sharing	Setting up a platform (interactive website, WhatsApp groups, other channels)	PMU	As soon as PEPP is approved	PM	-	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Sections	Actions	Manager	Date/periodicity	Cost (F.CFA)	Cost US	Source of financing
	Implementation of the complaints management mechanism	PMU	As soon as PEPP is approved	21.000.000	33.879,13	
Complaints management	Design of specific MGP tools	PMU	As soon as PEPP is approved	5 000 000	8.066,46	
	Editing and publishing brochures/posters/leaflets about the MGP	PMU	As soon as the PMPP is approved	5 000 000	8.066,46	
	Capacity building on MGP	PMU	As soon as the PMPP is approved	7 000 000	11.293,04	
Monitoring evaluation of PEPP	PMPP update	PMU	Each year after project start-up	PM	-	
Total				110.000.000	177.462,12	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

INTRODUCTION

Le projet de ligne de chemin de fer à voie standard à voie unique Kano-Maradi (projet KAMA Rail) est une initiative d'infrastructure stratégique entreprise par le gouvernement fédéral du Nigéria (FGN) par le biais du ministère fédéral des Transports (FMoT), avec l'entrepreneur désigné Mota-Engil Nigeria (MENG). Le projet vise à construire une ligne ferroviaire de 393 km de Kano au Nigéria à Maradi en République du Niger, y compris une branche de 102 km reliant Kano à Dutse dans l'État de Jigawa. Ce projet est destiné à améliorer les activités économiques, la croissance industrielle et le transport public dans le nord du Nigéria et au Niger, soutenant l'accord de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF).

Le projet de construction de la voie ferrée Kano-Katsina-Maradi long de 50 km à partir de la frontière du Nigeria jusqu'à Maradi, avec une emprise de 60 m, s'inscrit dans le **Plan de Développement Economique et Social (PDES 2017-2021)** et aussi dans la **Stratégie Nationale de Transport (SNT 2022- 2026)** mise en œuvre conjointement par le ministère des transports et celui de l'Équipement.



L'exécution des travaux sont susceptible d'occasionner des effets négatifs au plan social, en termes de perte de terres agricoles ou autres actifs socio-économique et des infrastructures.

C'est dans le cadre de la préparation dudit Projet, qu'il est élaboré le présent Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP), conformément aux exigences de la OS10 de la Banque Africaine de Développement (BAD) « Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations ». Les parties prenantes comprennent toutes les organisations, institutions, villages et personnes susceptibles d'être affectées par le Projet, ou qui ont un intérêt dans le Projet. Elles incluent les services et autorités gouvernementales, les élus, les ONG, les organisations socio professionnelles et les personnes vulnérables.

Faut-il le souligner, le plan d'engagement des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale du projet, renforcer l'adhésion des parties prenantes et contribuer sensiblement à une conception et une mise en œuvre réussie du projet à travers ses différentes composantes. En effet, la mobilisation des parties prenantes, crée des solides relations constructives et réactives essentielles à une meilleure prise en charge des enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques en lien avec les activités du projet.

Le présent rapport est structuré autour des points suivants :

- 1) Introduction ;
- 2) Principes du Plan d'Engagement des Parties Prenantes et Approche méthodologique ;
- 4) Cadre législatif et réglementaire national et international ;
- 5) Brève description du projet ;
- 6) Risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet ;
- 7) Identification et analyse des Parties Prenantes ;
- 8) Plan d'Engagement des parties Prenantes
- 9) Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



10) Mécanisme de Gestion des Plaintes

11) Suivi et établissement des Rapports du Plan d'Engagement des Parties Prenantes

12) Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

13) Budget de la mise en œuvre du PEPP

Conclusion

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

1. PRINCIPES ET OBJECTIF DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



1.1. Principes du PEPP

Ce Plan vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer les méthodes appropriées de l'engagement avec les différentes parties prenantes ainsi que leurs besoins en matière de participation/communication pour la mise en œuvre du projet. Le PEPP doit décrire par la suite les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes. L'engagement et la mobilisation de ces dernières sont un processus inclusif à mener tout au long du cycle de vie du projet. Le PEPP vise à favoriser le développement de relations solides, constructives et réactives avec les personnes affectées par le projet, mais aussi les autres parties intéressées et qui sont importantes pour une gestion réussie des risques et impacts environnementaux et sociaux du projet.

1.2. Objectif du PEPP

Le plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) a pour objectif d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus, groupes d'individus et institutions concernées par les projets. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes aux projets. De plus, il permet d'estimer leur volonté de coopérer pour la mise en œuvre des projets et consolider la pérennisation des activités. Ce processus de consultation offre aux parties prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus de planification des projets, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet à Mota-Engil de les prendre en compte et d'y répondre. Les objectifs spécifiques poursuivis par le PEPP sont les suivants :

- Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet de construction du chemin de fer ;
- Veiller à ce que les communautés affectées et les autres parties prenantes aient accès aux canaux établis pour faire des commentaires et des suggestions sur des actions susceptibles d'affecter leur environnement et leur vie d'une manière générale ;
- Veiller à ce que les communautés affectées par le projet et les autres parties prenantes reçoivent les opportunités et les plateformes pour exprimer leur point de vue sur le projet grâce à un processus d'implication continue en créant des mécanismes pour leur donner des commentaires sur la façon dont leurs contributions ont été prises en considération ;
- Assurer un engagement ciblé et inclusif auprès des hommes, des femmes, des personnes âgées, des jeunes, des personnes déplacées et des personnes vulnérables et défavorisées ou des groupes directement touchés par les activités du projet ;
- Assurer la divulgation en temps opportun d'informations pertinentes, transparentes, objectives, significatives et facilement accessibles qui se trouvent dans une langue et un format local culturellement appropriés qui sont compréhensibles pour les communautés affectées pour les aider à participer de manière significative.
- Établir au niveau du projet, un mécanisme pour recevoir et traiter les griefs avec efficacité en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

1.3. Approche méthodologique adoptée

L'étude a été menée sur la base d'une méthodologie qui a pris en compte les directives contenues dans les TDR. Elle a été participative et inclusive. Les Parties Prenantes du Projet, à savoir l'Etat, les collectivités et les communautés, les ONG ainsi que les structures ayant de lien avec le projet à l'étude ont été consultées. L'approche méthodologique adoptée a été structurée autour des points suivants :

1.3.1. Réunion de cadrage de la mission

Elle a permis d'échanger principalement sur : i) l'harmonisation de la compréhension des termes de référence de la mission ; ii) le recueil des orientations précises de la part du client sur les objectifs, l'organisation et le déroulement de la mission ; iii) la présentation de la méthodologie ; iv) la disponibilité de la documentation en lien avec l'étude ; v) l'identification des différentes Parties Prenantes (aux niveaux déconcentré et national) ; et vii) le chronogramme de réalisation de la mission.

1.3.2. Préparation de la mission

Elle a permis de réaliser les activités suivantes :

- ✓ **Elaboration des outils de travail** : Fiche de collecte de données, guides d'entretien individuel et de focus groupes,
- ✓ **Présentation et discussion des détails de la mission avec le client**, cela a permis de prendre les dispositions nécessaires pour faciliter le travail.

1.3.3. Revue documentaire

Il s'agit de l'exploitation des documents en rapport avec le projet.

1.3.4. Visites de terrain et collecte des données et informations

Elle a consisté entre autres à :

- ✓ L'identification des parties prenantes du projet

Une liste des Parties Prenantes a été identifiée et des rencontres ont eu lieu.



- ✓ Consultations des principales Parties Prenantes

Elles ont été menées au niveau du chef-lieu de Maradi et des Communes concernées, et des villages sous formes de focus groupes et d'entretiens individuels. Elles ont servi de cadre pour présenter le Projet aux Parties Prenantes, notamment ses enjeux, ses risques et/ou impacts, aux regards desquels, les Parties Prenantes ont fait connaitre leurs attentes et préoccupations, mais aussi formulé des recommandations et suggestions.

Les différentes catégories des Parties Prenantes rencontrées sont composées essentiellement des autorités administratives et coutumières, des services techniques déconcentrés de l'Etat, des élus (Maires, Conseillers régionaux et communaux), des populations, des ONG/OSC, les privés, etc.

1.3.5. Compilation des données et rédaction du rapport du PEPP

Elle a consisté au dépouillement, à l'exploitation et l'analyse des données et informations collectées auprès de différentes Parties Prenantes dont la compilation a permis au consultant de rédiger le présent rapport, conformément à l'articulation proposée par les Termes de Référence.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

2. CADRE LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE NATIONAL ET INTERNATIONAL LIES A L'ENGAGEMENT CITOYEN ET PARTICIPATION PUBLIQUE DANS LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

2.1. Normes et bonnes pratiques internationales en la matière



2.1.1. Exigences des prêteurs en matière de S&E

Les dix SO de la Banque Africaine de Développement E&S définissent les exigences pour les emprunteurs concernant l'identification et l'évaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux associés aux opérations soutenues par la Banque. La Banque estime que l'application de ces sauvegardes, en se concentrant sur l'identification et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, soutiendra l'objectif des emprunteurs de protéger les communautés et l'environnement contre les dommages non intentionnels, ainsi que de réduire durablement la pauvreté et d'augmenter la prospérité au bénéfice de l'environnement et des communautés. Les SO E&S soutiendront les emprunteurs vers : (i) atteindre une bonne pratique internationale en matière de durabilité environnementale et sociale ; (ii) remplir leurs obligations environnementales et sociales nationales et internationales ; (iii) améliorer la non-discrimination, la transparence, la participation, la responsabilité et la gouvernance ; et (iv) améliorer les résultats de développement durable des projets, activités et autres initiatives grâce à un engagement continu des parties prenantes.

Les dix OS E&S établissent les normes que les emprunteurs doivent respecter, le cas échéant, dans les projets, activités et initiatives soutenus par le financement de la Banque tout au long du cycle de vie des opérations, comme suit :

- SO1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- SO2 : Conditions de travail et emploi
- SO3 : Efficacité des ressources et prévention et gestion de la pollution
- SO4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- SO5 : Acquisition de terres, restrictions à l'accès aux terres et utilisation des terres, et réinstallation involontaire
- SO6 : Conservation de l'habitat et de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- SO7 : Groupes vulnérables
- SO8 : Patrimoine culturel
- SO9 : Intermédiaires financiers
- SO10 : Engagement des parties prenantes et divulgation d'informations

La SO1, s'applique à tous les projets, activités et autres initiatives pour lesquels un financement de la Banque est sollicité. L'OS1 établit l'importance de : (i) le cadre environnemental et social existant de l'emprunteur pour traiter les risques et impacts du projet ; (ii) une ESA intégrée pour identifier les risques et impacts d'un projet, d'une activité ou d'une autre initiative ; (iii) un engagement efficace des parties prenantes par la divulgation d'informations pertinentes, la consultation et un retour d'information efficace ; et (iv) la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux, y compris le risque climatique et l'adaptation, par l'emprunteur tout au long du cycle de vie des opérations. La Banque exige que tous les risques et impacts environnementaux et sociaux, y compris la vulnérabilité et l'adaptation climatiques, des opérations soient traités dans le cadre de l'ESA menée conformément à l'OS1.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Les SO2 à SO10 complètent la SO1 et définissent les obligations de l'emprunteur en matière d'identification et de traitement des risques et impacts environnementaux et sociaux qui peuvent nécessiter une attention particulière. Ces SO établissent des objectifs et des exigences pour maximiser les impacts positifs et éviter, minimiser, réduire et atténuer les risques et impacts négatifs, et lorsque des impacts résiduels significatifs subsistent, compenser ou compenser ces impacts. La SO5 couvre la réinstallation involontaire (précédemment couverte par la SO2 dans le Système de Sauvegarde Intégrée de 2013, qui avait remplacé et supplanté la politique de réinstallation involontaire de 2003).

La politique de divulgation et d'accès à l'information de la Banque reflète son engagement en faveur de la transparence, de la responsabilité et de la bonne gouvernance, et s'applique à l'ensemble de l'ISS. Elle inclut les obligations de divulgation relatives aux opérations du groupe de la Banque.

2.2. Autres normes de performance

Les normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) sur la durabilité environnementale et sociale sont considérées comme une référence pour la bonne pratique en matière de gestion des risques environnementaux et sociaux dans les développements du secteur privé. Les normes de performance de la SFI exigent que les clients engagent les communautés affectées par la divulgation d'informations, la consultation et la participation éclairée, d'une manière proportionnée aux risques et impacts du projet sur les communautés affectées.

Les normes de performance de la SFI incluent des directives spécifiques sur la conduite de l'engagement des parties prenantes à la fois pendant la phase de planification et tout au long du cycle de vie du projet.



D'autres normes à prendre en compte dans l'élaboration de ce SEP sont :

- Directives générales sur la santé, la sécurité et l'environnement (SSE) de la SFI/Banque Mondiale (SFI, 2012) ;
- Directives HSE de la FFI pour les chemins de fer ;
- Principes de l'Équateur ;
- Approches communes de l'OCDE.

2.3. Cadre juridique national pertinent sur la diffusion de l'information

Au Niger, l'engagement des parties prenantes envers tout projet de développement est encadré à travers les instruments juridiques législatifs qui sont entre autres :



La loi n°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger et son Décret d'application n°2019-027/PRN/MESUDD du 11 janvier 2019 ; l'article 2 définit l'audience publique comme moyen prévu dans la Procédure administrative et technique permettant au public de s'informer et d'exprimer son opinion sur une politique, une stratégie, un plan, un programme ou un projet. Il s'agit des rencontres organisées par l'organe national en charge de l'évaluation environnementale afin que le promoteur donne de l'information supplémentaire et consulte le public qui a ainsi l'occasion de se prononcer sur les enjeux environnementaux et sociaux et faire part de ses préoccupations en lien avec les activités prévues. Ce mécanisme crée non seulement les conditions de transparence mais aussi les canaux par lesquels les parties prenantes peuvent s'informer et donner leurs avis sur les questions de développement les concernant.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

La Loi n° 98- 56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement, l'article 3, consacre le principe de participation, selon lequel chaque citoyen a le devoir de veiller à la protection de l'environnement et de contribuer à son amélioration. Également, l'Article 5 stipule que toute personne a le droit d'être informée sur son Environnement et de participer à la prise des décisions s'y rapportant. Un texte d'application de la présente loi définira la consistance et les conditions d'exercice de ce droit. Quant à **l'article 21**, stipule qu'afin de favoriser la prise de conscience environnementale des populations et leur participation à la gestion de l'Environnement, le Ministère chargé de l'Environnement élabore et met en œuvre, de concert avec les autres administrations et institutions concernées, un programme d'information et de sensibilisation aux questions environnementales. A cet effet, les autorités publiques sont tenues d'une part de faciliter l'accès aux informations relatives à l'environnement, d'autre part, d'agir en concertation avec les groupes et populations concernés ;

Loi 61-37 du 24 novembre 1961 réglementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire, modifiée et complétée par la loi 2008-37 du 10 Juillet 2008, la Loi prévoit les modalités de consultation des personnes affectées. **Article 5**. Prévoit une enquête publique qui impose une consultation des parties prenantes. **Article 8**. Les personnes affectées par l'opération et leurs représentants sont pleinement informés et consultés, autant au sein des communautés déplacées, que des communautés hôtes s'il y'a lieu, à travers des réunions publiques. L'information qui doit leur être transmise concerne l'opération proposée, le plan de réinstallation, les bénéfices de l'opération et les mesures d'atténuation de ses impacts sur l'environnement. **Article 13 (bis)**. Lorsque l'expropriation entraîne un déplacement de populations, les principes ci-après sont appliqués : Les personnes affectées, y compris celles du site d'accueil sont consultées et participent à toutes les étapes du processus d'élaboration et de mise en œuvre des activités de réinstallation et de compensation.

DECRET N°2000-397/PRN/ME/LCD du 20 octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'Environnement, Article 4, Alinéa 6. Les décisions ainsi prises peuvent porter, en plus de l'agrément, sur les mesures préventives, de contrôle, de suppression, d'atténuation et de compensation des impacts, les modalités de mise en œuvre de ces mesures, la participation du public et le suivi-évaluation. **Alinéa 7**. Avant la mise en œuvre du projet, l'autorité compétente devra déterminer les impacts qui nécessitent un suivi, de même que les indicateurs pertinents. Elle précisera également les échéances du suivi évaluation, les responsables du suivi (les Autorités, les services spécialisés, les membres du projet, les populations, les ONG, les Associations...), les mesures à prendre au cas où les impacts négatifs dépasseraient les prévisions. **Article 5**. Sont considérés comme acteurs principaux de l'EIE au sens du présent décret, le promoteur (ou requérant) du projet, l'autorité compétente (le Ministre chargé de l'environnement), le Ministère de tutelle du projet, la population. **Article 6**. Les acteurs, autres que ceux indiqués à l'article 5 ci-dessus sont le Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEED), les Autorités relevant du domaine du projet dont l'avis est nécessaire, les organismes de financement, les autorités locales et le public à travers les organisations de protection de l'environnement. Ils ne participent pas systématiquement à l'EIE mais leur avis peut être nécessaire au cours des différentes étapes de l'EIE ou de la mise en œuvre du projet. **Article 10**. Le mécanisme de publicité de l'EIE procède des étapes ci-dessous énumérées :

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- L'information de la population de la réalisation des études pour la mise en place éventuelle d'un projet.
- La consultation des personnes, des groupes de personnes concernées par le projet et du public en général lors de l'élaboration du rapport final de l'EIE.
- L'accessibilité aux REIE par les populations concernées et le public en général auprès du Bureau National de l'Evaluation Environnementale (BNEE) ;
- L'information et la concertation de la population sur le contenu du REIE par tous les moyens appropriés.
- **Décret N°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009 fixant les modalités d'application des dispositions particulières de la loi N°61-37 du 24 novembre 1961 règlementant l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire modifiée et complétée par la loi N°2008-37 du 10 juillet 2008, relatives au déplacement involontaire et à la réinstallation des populations.**

Article 3. La déclaration d'utilité publique est faite sur la présentation d'un document de projet justifiant l'opération proposée, y compris les alternatives possibles. Elle est suivie d'une enquête.

Article 4. L'enquête prévue à l'article 3 consiste à déterminer : a) La composition démographique de la population et le nombre exact qui lui seront affectées par l'opération proposée ; b) Les activités socioéconomiques que les populations concernées exercent sur le site proposé, y compris leurs moyens d'existence et cadre de vie ; c) Les infrastructures d'exploitation existantes ; d) L'étendue des droits qui grèvent les terrains à exproprier, et l'identité des personnes qui les exercent ; e) Les droits d'usage et autres dont les populations jouissent ; f) Les attentes des populations concernées par rapport à l'opération proposée et au plan de réinstallation qui leur est proposé.

Article 10. Les résultats de l'enquête sont restitués aux populations affectées. Ils sont soumis à un atelier de validation regroupant toutes les acteurs concernés, notamment les personnes affectées dont les commentaires, dont les avis et les doléances devront faire l'objet d'une documentation dûment signée par elles. Le commissaire enquêteur et le représentant des populations affectées par l'opération signent le procès-verbal de validation et y joignent tous les procès-verbaux des réunions.

Article 15. Les personnes affectées par l'opération et les différentes parties prenantes de la zone d'implantation de l'opération ayant donné lieu au déplacement involontaire sont impliquées dans la conception et la mise en œuvre du plan de réinstallation.



Les articles 5,6, 7,8, 9, 11,12, 14, 16 et 24 à 26 font également référence aux dispositions qui entourent la consultation publique.

2.4. Exigences internes de l'entreprise

Dans le cadre des travaux du chemin de fer, les dispositions règlementaires jugées pertinentes qui doivent pris en compte par l'Entreprise sur le territoire Nigérien sont comme suit :

Loi n°2012-45 portant Code du travail de la République du Niger, stipule en ses articles :



- ✓ **L'article premier** dispose que « le présent Code régit les rapports entre employeurs et travailleurs. Il est applicable sur l'ensemble du territoire de la République du Niger ». **L'article 2** précise qu'il « est considéré comme travailleur au sens du présent Code, [...]». Pour la détermination de la qualité de travailleur, il n'est tenu compte ni du statut juridique de l'employeur, ni de celui de l'employé. Toutefois, les personnes nommées dans un emploi

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

permanent d'un cadre d'une administration publique ne sont pas soumises aux dispositions du présent Code ».

- ✓ **Article 8 :** « Les entreprises utilisent leur propre main-d'œuvre. Elles peuvent aussi faire appel à du personnel extérieur dans le cadre du travail temporaire et procéder à la mise à disposition de leurs salariés à d'autres entreprises. Elles peuvent également recourir aux services d'un tâcheron ».
- ✓ **Article 9 :** « Sous réserve du respect des dispositions des **articles 11, 13 et 48**, les employeurs recrutent directement les salariés qu'ils emploient. Ils peuvent aussi faire appel aux services de bureaux de placement publics ou privés. »
- ✓ **Article 48 :** « Tout contrat de travail nécessitant l'installation des travailleurs hors de leur résidence habituelle doit être, après visite médicale de ceux-ci, constaté par écrit devant le service public de l'emploi du lieu d'embauche ou, à défaut, devant l'inspecteur du travail ou son suppléant légal. Les contrats de travail des travailleurs étrangers sont, dans tous les cas, constatés par écrit et soumis au visa du service public de l'emploi, après accord préalable du Ministre en charge du travail. L'apposition du visa au contrat de travail donne lieu à une redevance au profit du service public de l'emploi. Les taux, les modalités d'utilisation et l'affectation de cette redevance sont fixés par voie réglementaire. Sous réserve des dispositions des conventions et traités régionaux, sous régionaux ou internationaux signés et ratifiés par le Niger relatifs à la libre circulation des personnes et/ou de réciprocité, le visa doit être obtenu avant l'entrée de tout travailleur étranger en territoire nigérien. Les services d'immigration sont tenus d'exiger le contrat de travail visé aux étrangers entrant au Niger pour exercer une activité professionnelle salariée. Tout employeur qui, à la date d'entrée en vigueur de la présente loi, utilise les services de travailleurs étrangers sans visa du service public de l'emploi, doit régulariser sans délai leur situation, sous peine de sanction prévue à **l'article 353** du présent Code. En tout état de cause, le recours à la main-d'œuvre étrangère est subordonné à l'absence de compétences nationales, sauf dérogation expresse accordée par le Ministre en charge du Travail. »
- ✓ **Article 136 :** « Pour protéger la vie et la santé des salariés, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise. Il doit notamment aménager les installations et organiser le travail de manière à préserver le mieux possible les salariés des accidents et maladies. Lorsqu'une protection suffisante contre les risques d'accident ou d'atteinte à la santé ne peut pas être assurée par d'autres moyens, l'employeur doit fournir et entretenir les équipements de protection individuelle et les vêtements de protection qui peuvent être raisonnablement exigés pour permettre aux salariés d'effectuer leur travail en toute sécurité ».
- ✓ **Article 154 :** « Un décret pris en Conseil des Ministres, après avis du comité technique consultatif de sécurité et santé au travail détermine les conditions dans lesquelles les employeurs sont obligatoirement tenus d'installer et d'approvisionner en médicaments et accessoires :
 - une infirmerie pour un effectif moyen supérieur à cent (100) travailleurs ;
 - une salle de pansements pour un effectif de vingt à cent (100) travailleurs ;
 - une boîte de secours pour un effectif inférieur à vingt (20) travailleurs. »
- ✓ **Article 155 :** « Le stress, le tabagisme, l'alcoolisme, la toxicomanie et le VIH/Sida constituent les risques émergents liés à la santé dans le monde du travail. Tout employeur est tenu d'informer et de sensibiliser ses travailleurs sur les risques émergents et de leur apporter une assistance psychosociale

Loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le Régime de la Chasse et de la Protection de la Faune

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ **L'article 2** : précise que la chasse est tout acte consistant soit à rechercher, poursuivre, viser ou prendre vue, piéger, capturer, blesser ou tuer un animal sauvage vivant en état de liberté, soit à en récolter ou détruire les œufs. Quant à l'article 3, il dispose que Nul ne doit chasser s'il n'est titulaire d'un permis de chasse.

Loi n°2006-26 portant modification de l'ordonnance n°93-16 du 2 mars 1993, portant loi minière complétée par l'ordonnance n°99-48, à son :

- ✓ **article 72** dispose que « l'autorisation d'ouverture et d'exploitation des carrières est délivrée par le Ministre chargé des mines après avis des autorités administratives régionales ou communales concernées ».

Ordonnance n°93-13, établissant le code d'hygiène publique : La réglementation de l'hygiène publique prescrit des dispositions générales sur la protection ou détention de déchets pouvant nuire au milieu naturel. Elle énonce que tout établissement public ou privé doit mettre en place les mesures nécessaires sur la gestion des effluents et la protection des travailleurs.



- ✓ **L'article 4** du code d'hygiène publique interdit à toute personne de produire ou de détenir des déchets dans des conditions de nature à créer des effets nocifs sur le sol, la flore et la faune, à dégrader les paysages, à polluer l'air ou les eaux, à engendrer des odeurs et, d'une façon générale, à porter atteinte à la santé de l'homme et à l'environnement, est tenue d'en assurer ou d'en faire assurer l'élimination conformément aux dispositions de la présente ordonnance dans les conditions propres à éviter lesdits effets [...].

La protection en matière d'hygiène des établissements est prévue par :



- ✓ **Les articles 80, 81, 82, 84 et 86.** Ainsi, il ressort des termes de **l'article 80** que « tout établissement (notamment les bases vie et matérielle dans le cadre du présent projet) doit être pourvue de dispositif d'évacuation des déchets ».
- ✓ **Les articles 83 à 85** édictent des interdictions notamment de mélanger aux ordures ménagères des déchets industriels et autres produits toxiques ou dangereux. Enfin, pour ce qui est de l'hygiène du milieu naturel,
- ✓ **les articles 87, 91 et 92** prescrivent que l'enfouissement et l'incinération des ordures ne doit pas être à l'origine de la pollution de la nappe souterraine. Ces opérations doivent se faire dans un endroit aménagé situé à plus de 200 m des dernières habitations et à plus de 100 m d'un point d'eau.
- ✓ Il ressort des **articles 88 et 90** qu'il est interdit de rejeter les eaux usées dans la nature sans traitement préalable ou de procéder à l'incinération en plein air des déchets combustibles pouvant engendrer des nuisances.

Arrêté n°0099/MESU/ DD/SG /BNEE /DL du 28 juin 2019 portant organisation du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE), de ses Directions Nationales et déterminant les attributions de leurs responsables.

- ✓ **L'article 2** de l'arrêté dispose que le BNEE est un organe d'aide à la décision qui a pour missions la promotion et la mise en œuvre de l'Evaluation Environnementale au Niger. Il a compétence au plan national sur toutes les politiques, stratégies, Plans, programmes, projets et toutes les activités, pour lesquelles une évaluation environnementale est obligatoire ou nécessaire, conformément aux dispositions de la loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger. Le BNEE veille au respect de la procédure administrative dans le cadre des activités soumises à EIES. Il exercera le suivi-contrôle de la mise en œuvre des mesures

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

proposées pour assurer la prise en compte des préoccupations environnementales et sociales sur l'ensemble des travaux.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

3. BREVE DESCRIPTION DU PROJET

3.1. Localisation

Le projet de construction du chemin concerne quatre communes à savoir la commune de Dan Issa, Madarounfa, Jirataoua et la Commune urbaine de Maradi 3. Long de 44,8km avec une emprise de 35m concernée par le décret d'utilité publique, le projet traverse 21 villages. Le point d'entrée du chemin de fer sur le territoire nigérien est le village Maidabaro, puis traverse le village Kare II, Firji, KaréI, Birnin Douthi, Kawaré, Douthin Bégoua, Bakouassa, Dan Issa, Guidan hardo, Tacha Dan Maré, Kountoumi et Dan Makao dans la commune rurale de Dan Issa ; le Village de Roubassaou, Chantalawa et Guesso dans la commune Madarounfa ; Dogah, Danja Haoussa, Danja Peulh et Kirya dans la commune de Jirataoua et la CU Maradi 3. La figure 1 ci-dessous donne la localise la zone du projet.



3.2. Villages rattachés aux communes

En termes de linéaire, le projet traverse la commune de Dan Issa sur une distance de 27,09 km, suivi de Jirataoua sur une distance de 12,102 km. Le tableau ci-dessous nous donne le linéaire du projet par village traversé.

Tableau 1 : Linéaire du projet par villages traversés

Communes	Villages	Distance (km)	Total (km)
Dan Issa	Mai Dabaro	2,93	27,09
	karé II	1,43	
	Firji	2,20	
	Karé	2,42	
	Birn Douthi	3,65	
	Kawaré	0,54	
	Douthin Bégoua	0,7	
	Bakouassa	3,25	
	Dan Issa	2,55	
	Guidan Hardo	2,16	
	Tacha Dan Maré	0,114	
	Kountoumi	1,8	
	Dan Makao	3,344	
Madarounfa	Roubassaou	1,241	5,591
	Chantalawa	2,97	
	Guesso	1,38	
Jirataoua	Dogah	0,435	12,102
	Danja Haoussa	5,182	
	Danja Peulh	1,152	
	Kirya	0,521	
	Zone lotis	4,812	
Total			44,8 km

Source : Enquête Socio-Economique, GERMS Consulting, juin 2022

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

3.3. Caractéristiques techniques du projet

Le projet comprend la construction de la ligne principale de chemin de fer, la construction des gares, les structures.



Tableau 2 : Caractéristiques techniques de la ligne ferroviaire

Caractéristiques Techniques de la ligne		
Longueur de la Ligne : Frontière du Nigéria-Maradi		50 km
Vitesse train	Express voyageur	160km/h
	Local voyageur	120 km/h
	Marchandise	100 km/h
	Fret lourds	80 km/h
Charge à l'essieu		25 tonnes
Rayon minimaux	En terrain plat	1600 m
	En terrain vallonné	1200 m
	En Terrain Exceptionnellement Vallonné	1000 m
Pentes	En terrain plat	0,50%
	en terrain vallonné	1%
	En Terrain exceptionnellement vallonné	1,25%
Gare	Type	D
Ecartement	Standard	1435 mm
Rail	Type	UIC 60
Traverses	En béton précontraint	B70 W - 60
Ballast		30 cm
Attaches	Type	'Vossloh" ou "Pandrol
Communication	Système	GSM-R
Signalisation	ERTS/ETCS	Niveau 2

Source : Rapport final de l'étude de faisabilité, 2017

3.4. Coût global et Durée d'exécution du Projet

Le budget alloué à la construction et la mise en service des lignes ferroviaires Kano-Maradi a été approuvé le 23 Septembre 2020 par le Conseil des Ministres de la République Fédérale du Nigéria pour un montant total de **Un Milliard, neuf cent cinquante-neuf million, sept cent quarante-quatre mille, sept cent vingt-trois dollars US et soixante-onze centimes (1.959.744.723,71 de Dollars US soit 1212.800.760.608,64 F CFA (y compris les 7,5% de la Taxe sur Valeur Ajoutée (TVA), avec un délai d'exécution de 36 mois (Approbation du Conseil des Ministres de la République Fédérale du Nigéria).**

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

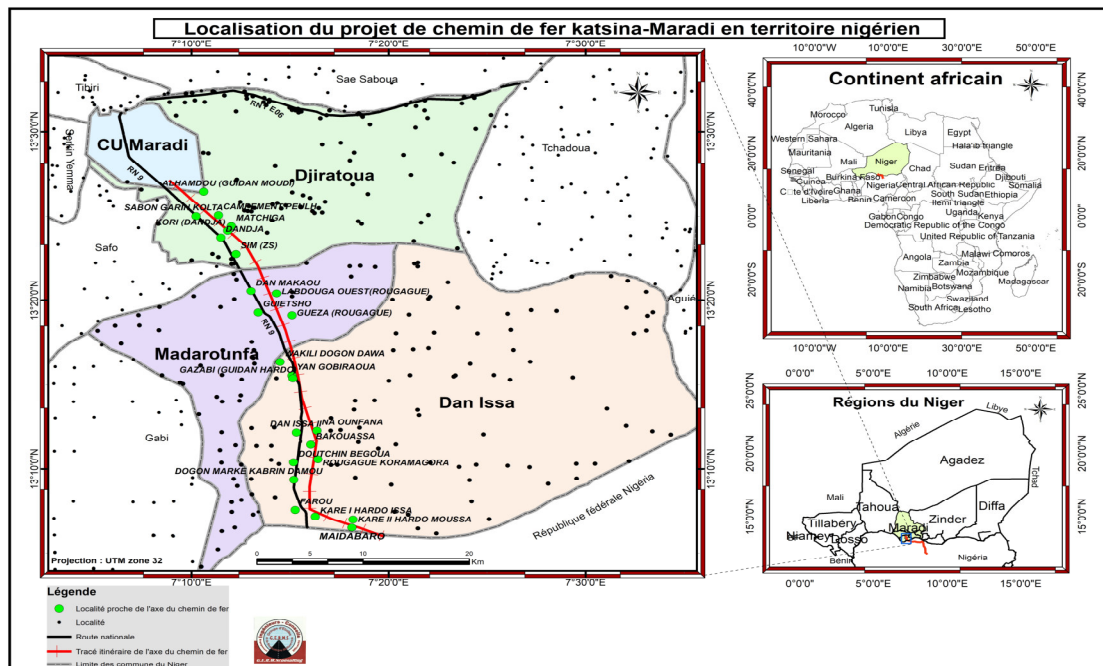
3.5. Zone d'influence

La zone d'influence a été déterminée en tenant compte des impacts liés aux activités du projet telles que le transport de matériaux, d'équipements et de personnel, les travaux de construction, le recrutement de la main-d'œuvre, et les polluants sonores et atmosphériques générés pendant les phases préparatoires, construction et d'exploitation du projet. La norme SFI et le système de sauvegarde intégrée (SSI) de la BAD exigent qu'une évaluation des impacts environnementaux et sociaux (EIES) soit réalisée pour couvrir la zone d'influence et les installations associées au projet.

Le corridor du projet traverse trois États fédéraux au Nigéria, à savoir Jigawa, Kano et Katsina, comprenant vingt (20) autorités locales, et Maradi en République du Niger. Ce sont des zones affectées directement ou indirectement par le projet et ses activités. Les zones en interaction directe avec les activités du projet sont les zones directement impactées dans la zone du projet. Au-delà des communautés adjacentes à la route, d'autres zones et lieux seront indirectement impactés par le projet.

La zone d'influence du projet est présentée dans la figure 1 ci-dessous.



Figure 1: Carte de l'alignement du projet



3.6. Phases du projet

Le projet a commencé en août 2022, et en tenant compte des dernières mises à jour, il sera achevé en décembre 2025.

- **Phase préparation :** Acquisition de terrain (voir le PAR), libération des emprises pour installations des équipements temporaires (base vie, base matérielle, etc.), l'aménagement des zones de stockage des matériaux et matériels ;
- La phase construction : Cela implique la préparation des sites, la construction des sections de la ligne ferroviaire, des stations, des ponts et autres infrastructures

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

nécessaires. L'emploi au cours de cette phase devrait culminer à 6500 travailleurs, principalement des ressortissants nigériens. Cette phase comprendra la préparation et la mise en place des sites pour la construction de la ligne ferroviaire. Elle inclut la construction/l'utilisation de plusieurs composants tels que les carrières, des sections de ligne ferroviaire, des camps et des zones de stockage, des stations de train, des utilitaires, des forages, des voies d'accès, des ponts et des passages supérieurs et inférieurs, des canaux et des maisons sécurisées. Au moment de l'élaboration de ce PEPP, il faut noter que les voies d'accès, l'emplacement des bases vies et matériels, ainsi les carrières d'emprunt latéritique ou de granulats n'ont été identifiés par l'entreprise sur le territoire du Niger.

Les principaux risques environnementaux et sociaux nécessitant l'engagement des parties prenantes pendant la phase de construction sont :

- Blessures aux membres de la communauté dues à l'intrusion sur le site de construction, l'exposition à des matériaux de construction dangereux ou des accidents de la route avec des véhicules de construction ;
- Transmission de maladies transmissibles et de MST des travailleurs du projet aux communautés locales ;
- Augmentation de la transmission du paludisme ;
- Utilisation accrue des services de santé locaux ;
- Comportements inappropriés des travailleurs du projet, y compris le risque de violence sexiste, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Actes de banditisme, de criminalité, d'enlèvement et de terrorisme ciblant les activités de construction, l'équipement et la main-d'œuvre du projet ;
- Risque d'utilisation excessive de la force ou de comportements inappropriés par le personnel de sécurité employé par le projet ;
- Risque pour la sécurité des communautés dû à la présence accrue de personnel de sécurité publique déployé pour protéger le projet pendant la construction ;
- Aggravation des conflits fonciers et de ressources résultant de l'acquisition de terres et de la perturbation des routes de pastoralisme / pâturage ;
- Risque de la mauvaise gestion des sites d'emprunt de matériaux
- Création de tensions et de conflits intra-communautaires dus aux inégalités perçues dans les opportunités d'emploi et les compensations de réinstallation.



Phase d'exploitation : Une fois achevée, la ligne ferroviaire fonctionnera avec des trains roulant à des vitesses commerciales de 50 km/h pour le fret et de 70 km/h pour les passagers. Cette phase comprend les activités de maintenance et d'exploitation.

Les paramètres de conception prévus dans la conception préliminaire sont les suivants :

- Vitesse maximale de conception - Trains locaux de passagers : 120 km/h
- Vitesse maximale de conception - Trains de fret lourd : 80 km/h



Cette phase comprend les activités de maintenance et d'exploitation.

- Pendant la phase d'exploitation, les principaux risques environnementaux et sociaux nécessitant l'engagement des parties prenantes sont :
- Les accidents des populations riveraines, ainsi que des animaux lors de la traversée de la ligne ferroviaire ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Comportements inappropriés des travailleurs du projet et risque de violence sexiste, d'exploitation et d'abus sexuels ;
- Actes de banditisme, de criminalité, d'enlèvement et de terrorisme ciblant les stations et les trains ;
- Risque d'utilisation excessive de la force ou de comportements inappropriés par le personnel de sécurité employé par le projet ;
- Risque pour la sécurité des communautés dû à la présence accrue de personnel de sécurité publique déployé pour protéger le projet, y compris dans les stations ;
- Risque pour la sécurité des communautés résultant de la facilitation ou de la perturbation du commerce illicite, de la contrebande et de la traite des personnes dans les régions frontalières.

Phase de démantèlement : Bien que le projet soit conçu pour une exploitation à long terme, une phase de démantèlement sera planifiée pour garantir une fermeture sûre et responsable lorsque cela sera nécessaire.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

4. BREVE PRESENTATION DES ACTIVITES DE CONSULTATION ET DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES

Tout au long du processus de l'élaboration de ce Plan d'Engagement des Parties Prenantes, des consultations ont été réalisées. Cela a permis d'une part, d'identifier des Parties Prenantes et de porter à leur connaissance les informations sur le Projet (notamment les enjeux, les risques et impacts environnementaux et sociaux). Cet exercice a concerné aussi bien les Parties Prenantes du niveau national que celles du niveau déconcentré (régional, départemental et communal), mais également la communauté locale et de multiples groupes et individus potentiels impactés et/ou intéressés par le projet. Ces consultations ont été réalisées sous diverses formes (focus groupes, réunions, entretiens individuels, etc.) et ont eu lieu dans 3 Communes sur les 14. Au total, ces consultations ont vu la participation de 275 personnes dont 56 femmes (soit un taux de 20,36%) pour l'ensemble des différentes parties prenantes du niveau national à celui communautaire. La Commune de Dan Issa est en tête en termes de plus grand nombre de participation des femmes suivie de Jirataoua.

Les principales attentes et préoccupations sont les suivantes : i) Prendre en compte les problèmes cruciaux des villes en matière d'hygiène, d'assainissement, disponibilité de l'eau potable ; ii) Prioriser le recrutement de la main d'œuvre locale ; iii) Appuyer la jeunes et les femmes en entrant agricole; iv) Renforcer les capacités des acteurs impliqués ; v) impliquer tous les acteurs dans la mise en œuvre du projet (services municipaux, les chefs traditionnels, les chefs de quartier, les associations des jeunes et des femmes, le syndicat des gros porteurs) ; vi) contribuer à résorber le problème des classes en paillote; vii) Privilégier l'approche participative.

Ces consultations ont permis de relever le fort intérêt qu'accordent les parties prenantes à ce projet pour lequel, l'ensemble des participants ont manifesté leur accord et se sont par ailleurs engagés à donner les meilleures d'eux-mêmes en termes de collaboration. Cela devrait permettre d'assoir les conditions idoines de réussite et de durabilité du projet. Ainsi, il revient à l'UGP qui sera mise en place de capitaliser cet élan, tout au long de la durée de la mise en œuvre du projet.

L'annexe 1 donne les détails des préoccupations et suggestions issues des différentes séances de consultations tenues avec les Parties Prenantes.



Photo 1 : Rencontre avec le Gouverneur et le Secrétaire Général de Maradi





	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 2 : Rencontre avec le Chef de Canton de Jirataoua



Photo 3 : Rencontre des populations du Village de Danja en présence du chef de village

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

5. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

L'identification des parties prenantes est un processus continu. De ce fait, toutes nouvelles parties prenantes identifiées à chaque étape du projet seront systématiquement intégrée dans le processus de mobilisation en fonction de leurs spécificités. Toujours est-il que les principales parties prenantes qui seront informées et consultées au sujet du Projet sont constituées par celles : i) qui sont ou pourraient être affectées par le Projet ; ii) qui peuvent avoir un intérêt dans le Projet.

5.1. Identification des parties prenantes

5.1.1. Parties Prenantes affectées par le Projet

Relativement aux activités envisagées dans le cadre du projet, les Parties Prenantes susceptibles d'être directement affectées par le Projet sont composées de : 1) travailleurs du projet ; 2) communautés riveraines susceptibles d'être affectées par les impacts environnementaux et sociaux associées à la mise en œuvre des composantes du projet ; et 3) les ONG et autres OSC intéressées par les questions sociales et environnementales, de Droits de l'Homme, d'emplois et de gouvernance.

5.1.2. Parties Prenantes intéressées par le Projet

Cette catégorie comprend les acteurs ou groupes d'acteurs intervenant à un niveau quelconque de la mise en œuvre, ayant un ou des intérêt(s) direct(s) ou indirect(s) spécifique(s), pouvant influencer ou être influencés par le Projet dans un processus décisionnel. Ces parties prenantes sont aussi pertinentes dans le cadre de ce projet. Il s'agit entre autres des :

Ministères concernés ;

Membres du Comité de Pilotage ;

UGP/Coordination du projet ;

Gouvernorat de la Région de Maradi ;

Conseil de Ville et les Conseils municipaux ;

Services techniques déconcentrés impliqués dans la mise en œuvre au niveau régional, départemental et communal notamment la Directions régionale en charge de l'Environnement, de l'Hydraulique, de Transport et de l'équipement, de l'Agriculture, de l'élevage, de Développement Communautaire, de la santé, de la Protection Civile, de l'Emploi, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant, de la Jeunesse, etc. ;

ONG et autres OSC de développement et œuvrant aussi dans le domaine humanitaire ;



Organisations des producteurs (agriculteurs, éleveurs, artisans, etc.) ;

Prestataires privés notamment le Entreprises contractante du Projet et ses sous-traitants ;

Autorités coutumières et religieuses ;

Populations de la zone du projet : bénéficiaires, hommes, femmes, jeunes, les personnes déplacées, etc.

Parties Prenantes du système de gestion des plaintes (les Préfets, les juges, etc.).

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

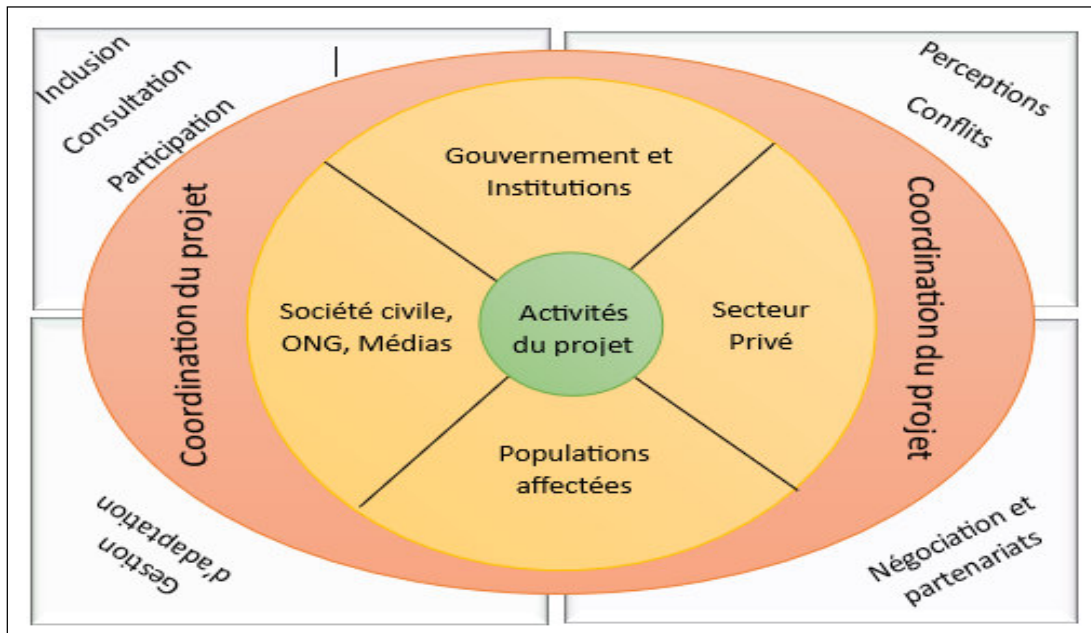


Figure 2 : Schéma conceptuel de la dynamique des parties prenantes

5.2. Groupes Vulnérables



Sont dans cette catégories, les personnes ou groupes de personnes cibles pouvant avoir des difficultés à participer aux activités du Projet ou être exclues du processus de consultation et par conséquent, des bénéfices du Projet. D'autres pourraient être plus affectées par le Projet en raison de leur situation de vulnérabilité. Il s'agit, entre autres des :

- Catégorie des personnes conformément à la législation ;
- Personnes à mobilité réduite ;
- Personnes démunies vivant seules, notamment les femmes chefs de ménages et les personnes âgées ;
- Personnes réfugiées ou déplacées Internes ;
- Migrants ;
- Communautés ou ethnies minoritaires de la zone d'intervention du projet (du fait du critère numérique ou l'activité de subsistance).

Des mesures spécifiques seront mises en œuvre dans le cadre du Projet, en vue de s'assurer de la prise en compte des besoins et préoccupations spécifiques de ces différents groupes.

Les discussions avec les représentants de ces groupes vulnérables et les autres parties prenantes ont été l'occasion d'identifier des actions spécifiques dans le cadre de cette étude. Ceci a permis de faire des propositions d'actions permettant de répondre aux besoins spécifiques exprimées par ces groupes vulnérables, notamment :

- L'accessibilité physique et économique aux activités du projet pour les personnes vivant avec handicap ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



- L'égalité des sexes et opportunités du travail dans les activités du projet ;
- L'accessibilité physique et économique des femmes et jeunes filles et garçons aux formations professionnelles.

5.3. Analyse des parties prenantes



L'analyse des parties prenantes est une approche structurée permettant de comprendre un système en précisant l'intérêt, les besoins et les préoccupations des différentes parties concernées. Elle s'avère utile pour aider à la prise de décision lorsque différentes parties prenantes ont des intérêts contradictoires, que les ressources sont limitées et que les besoins des acteurs en présence doivent être pris en compte de manière équitable. Le tableau 2 ci-dessous présente l'analyse des Parties Prenantes du projet de construction du chemin de fer.

Tableau 3 : Analyse des parties prenantes

Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération	Forte	Elevé	Favorable	Signature des conventions des prêts Mobilisation des fonds ;
Ministre du Plan /Ministère des Finances	Forte	Elevé	Favorable	Mobilisation des fonds ; Prise en charge de Coûts d'indemnisation des PAP Planification et coordination des actions Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministère de l'Environnement et de la Lutte Contre la Désertification	Moyenne	Moyen	Favorable	Suivi de la mise en œuvre des documents de sauvegarde environnementale et sociale (PGES, PAR, PEPP, PGMO, etc.), à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination ; Renforcement des capacités
Ministre des Transports et de l'Équipement	Forte	Elevé	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Mobilisation des fonds ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre de la Santé publique, de la Population et des Affaires sociales	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Surveillance épidémiologique ; Urgences ; Enquête en Santé ;
Ministre de la Promotion de la femme et de la Protection de l'enfant / Ministre de l'Emploi et de la Protection Sociale	Moyenne	Elevé	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures endommagées Appui/conseil aux femmes et enfants survivants de VBG/HS



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Ministre de la Jeunesse et du Sport	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la promotion de l'emploi des jeunes ; Lutte contre la discrimination Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre des Mines/ Ministère du Pétrole, de l'Energie et des Energies renouvelables	Moyenne	Faible	Favorable	Application des normes relatives à l'exploitation des carrières et zones d'emprunt ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministre de la Justice, Garde des Sceaux	Moyenne	Faible	Favorable	Acteur dans la gestion des plaintes et Plaidoyers pour la protection des droits humains des plaignants ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les points focaux ; les réunions de coordination
Ministère de l'Agriculture	Faible	Moyen	Favorable	Plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures Hydro-agricoles ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
Ministère de la Fonction Publique et du Travail	Moyenne	Faible	Favorable	Actions d'accompagnement pour la mise en disponibilité des agents au profit du projet ; Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
Municipalités et Conseil régional	Forte	Elevé	Favorable	Identification des besoins et plaidoyers pour la construction et/ou réhabilitation des infrastructures ; Sécurisation foncière Suivi/Évaluation à travers les ateliers ; les activités des points focaux ; réunions de coordination
UGP/Coordination du projet	Forte	Elevé	Favorable	Gestion et suivi du projet Coordination opérationnelle des Travaux de construction du chemin de fer Coordination opérationnelle des autres Activités
Organisations socioprofessionnelles/ ONG nationales et internationales	Faible	Moyen	Favorable	Actions de Plaidoyers pour la sensibilisation ; le suivi de proximité et l'appui conseil Surveillance des travaux, risque épidémiologique ; Urgences recherche ; Formation des techniciens ; Acquisition de moyens

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Partie Prenantes institutionnelles	Influence de la structure sur les résultats du projet	Impact que le projet aura sur la structure	Position de la structure à l'égard du projet	Comment le projet pourra-t-il mobiliser les parties prenantes
Médias / Organisations De la Société Civile	Moyen	Moyen	Favorable	Actions d'information et d'éducation pour le changement comportemental ; Informations sur des évènements ; Diffusion des activités du Projet à travers les plans de Communication Plaidoyers pour la mobilisation des fonds Urgences ; Fourniture et distribution de moyens ; Mobilisation sociale Défense des intérêts des communautés Intervention dans le processus de gestion des litiges Activités de sensibilisation en direction des travailleurs sur des thématiques tels que les VBG/HS et MST/VIH, COVID 19, etc.
Organisations de la Société Civile	Moyenne	Faible	Favorable	Plaidoyers pour la mobilisation des fonds Urgences ; Fourniture et distribution de moyens ; Mobilisation sociale Participation aux réunions de coordination Défense des intérêts des communautés Intervention dans le processus de gestion des litiges Activités de sensibilisation en direction des travailleurs sur des thématiques tels que les VBG/HS et MST/VIH, COVID 19, etc.
Autorités religieuses	Faible	Moyen	Favorable	Plaidoyers pour la mobilisation sociale ; Information et éducation ; appuis aux enfants scolarisés vulnérables ; actions de sensibilisation à travers les médias ; Gestion des plaintes, etc.

Il ressort de l'analyse de ce tableau que l'ensemble des parties prenantes est favorable au projet comme souligné au chapitre 4 précédent. Tandis que ces dernières exerceront une influence sur le projet variant de forte à faible, alors que l'impact du projet sur elles varie de faible à élevé. Eu égard aux résultats de cette analyse, l'engagement et la mobilisation des Parties Prenantes sont en grande partie fonction de l'impact du projet et de l'influence des parties prenantes sur le projet. Il est par conséquent très important à ce que l'UGP soit vigilante sur la prise en compte de ces deux facteurs lors de la mise en œuvre du projet car, la mobilisation de parties prenantes doit s'intensifier et s'améliorer progressivement au fur et à mesure qu'un climat de confiance s'installera ce qui favorisera davantage l'engagement et la mobilisation des différentes catégories de Parties prenantes

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

6. ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



Le PEPP vise à impliquer la participation active de toutes les parties prenantes dans les processus décisionnels, pour favoriser le dialogue, réduire les tensions, protéger les droits de tout un chacun par rapport aux impacts positifs du projet, y compris des minorités et des catégories sociales marginales.

Faut-il le souligner, la mobilisation et l'engagement des parties prenantes est un processus inclusif qui prend en compte le personnel du projet et l'ensemble des parties prenantes tout au long du cycle du projet, de sa phase préparatoire à celle d'achèvement en passant par sa phase de mise en œuvre. Durant ces différentes phases, aucune des parties prenantes n'est à négliger au risque de réduire voire de compromettre les chances de réussite du projet. C'est pourquoi, cette mobilisation doit prendre en compte un ensemble d'activités et d'approches. L'intérêt étant de créer et entretenir des relations ouvertes et constructives avec l'ensemble des parties prenantes, avec comme but de faciliter la gestion du projet à travers toutes ses composantes, sans perdre de vue la prise en charge adéquate des enjeux et risques environnementaux et sociaux. Dans ce sens, les parties prenantes reçoivent en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information relative aux risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet.

Les actions à mener en vue de réussir la mobilisation et l'engagement des parties prenantes sont les suivantes :

- ❖ Identification de manière exhaustive et inclusive des parties prenantes, de leurs intérêts, et d'évaluer de la manière dont chaque partie serait affectée par le projet ou pourrait influencer le projet (voir chapitre 5 précédent) ;
- ❖ Planification des modalités de mobilisation des parties prenantes. L'ensemble des parties prenantes sera mobilisé durant toutes les phases du projet allant sa phase préparatoire à celle d'achèvement en passant par sa phase de mise en œuvre et suivant un calendrier qui permet des consultations approfondies avec les parties prenantes afin qu'elles puissent se prononcer de manière utile et participative de la conception à la mise en œuvre du projet. Ceci en mettant à leur disposition des informations à jour, pertinentes, compréhensibles et accessibles à toutes les catégories des parties prenantes, y compris les personnes ou groupes vulnérables et/ou défavorisés. Pour ce faire, le projet ne doit pas résigner sur les moyens à mettre à œuvre pour atteindre cet objectif. Entre autres, tous les documents de sauvegarde environnementale et sociale (EIES, PAR, PEPP, etc.) qui renferment des informations et mécanismes appropriés, doivent être rendus publics et accessibles toutes les parties prenantes ;
- ❖ Consultations inclusives des parties prenantes, ce processus a débuté avec la phase préparatoire (phase étude) du projet et sera poursuivie et intensifié au besoin afin d'instaurer un cadre de dialogue permanent entre les responsables du projet et les autres parties prenantes tenant compte des enjeux et risques environnementaux et sociaux, mais également des intérêts en jeu. C'est ainsi que seront minimisés les conflits et/ou anticipée leur prise en charge et partant, créer les conditions de meilleur succès pour le projet.

L'accent qui sera mis sur une approche genre lors des consultations avec les femmes, comme des informations sur la manière dont les femmes et les filles seront impliquées (c'est-à-dire que les femmes et les filles seront consultées dans des groupes séparés,

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

facilités par une femme, dans un endroit sûr, à un moment qui convient aux femmes, etc. et la nécessité de souligner que les consultations doivent se concentrer sur les tendances et les risques auxquels sont confrontées les femmes et les filles en général, ou les risques associés aux activités du

Pendant la phase de mise en œuvre du projet, au fur et à mesure que le Projet sera mis en œuvre, les activités effectuées et celles programmées feront l'objet d'échanges avec les parties prenantes. Ainsi, elles seront tenues au courant de l'évolution de l'exécution du Projet. Des points seront faits à travers des documents de synthèse, des rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités et des réunions d'informations.

Les tableaux 4 et 5 ci-dessous donnent respectivement la Synthèse de la stratégie de diffusion des informations et une vue synoptique des actions et des supports de communication choisis en fonction des objectifs visés et des cibles à atteindre.





	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tableau 4 : Synthèse de la stratégie de communication et de consultation

Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Période et lieu	Groupes cibles	Responsabilité
Phase de préparation du Projet					
Préparation des conditions préalables à l'évaluation du Projet	Elaboration des documents du Projet : Rapport d'Etudes d'impact environnemental et social (EIES) ; Plan d'action de réinstallation (PAR) ; Plan d'Engagement des Parties Prenantes (PEPP),	- Réunions d'échanges et de travail entre la partie nationale ; - Séances de concertation et de consultation virtuelles - Entretiens directs au téléphone - Consultations des parties prenantes (focus group) dont les bénéficiaires potentiels - Etc.	Tout au long de la phase de préparation et avant l'évaluation finale du Projet	- Ministères concernés ; - Travailleurs du Projet ; - Populations riveraines ; - Bénéficiaires du projet - Personnes affectées potentielles et Personnes ressources - ONG/OSC - Autorités locales ; - Services techniques et autres partenaires techniques	UGP Mota-Engil Equipe de préparation du Projet Consultant
Phase de mise en œuvre du Projet					
Mise en œuvre des mesures préconisées à l'issue de l'évaluation sociale	Information et consultation sur les risques et les impacts sociaux potentiels du Projet et détermination des mesures de gestion ainsi que la prise en compte du genre, des VBG/EAS/HS, et des personnes vulnérables : femmes chefs de ménages, personnes en situation de handicap	- Réalisation d'enquêtes - Entretiens et Focus group - Presse écrite et audiovisuelle - Site web du Projet - Affiches dans les lieux publics, Ateliers de programmation et de bilan	Tout au long de la mise en œuvre du Projet Sur les différents sites	Populations bénéficiaires Groupes vulnérables Autorités locales Communautés et ONG locales	Coordonnateur, Mota-Engil Spécialistes en sauvegarde E/S Spécialiste Passation de marché, spécialiste en
Phase de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Projet					



² Il s'agit de l'expert Environnementaliste, de l'expert social et genre, du spécialiste en VBG

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Activités	Sujet de la consultation	Méthode utilisée	Période et lieu	Groupes cibles	Responsabilité
Suivi de l'exécution du PEPP	Elaboration des Rapports de suivi de la mise en œuvre, selon les indicateurs établis par le Projet pour mieux comprendre à quel point l'engagement des parties prenantes répond aux attentes	- Visite de terrain ; - Consultation des parties prenantes ; - Mécanisme de gestion des plaintes ;	Tout au long du cycle du Projet Sur les différents sites	UGP Parties prenantes	Spécialistes en sauvegarde E/S Coordonnateur
Evaluation de la mise en œuvre du PEPP	Elaboration de rapport d'évaluation	- Visite de terrain - Consultation des parties prenantes - Mécanisme de gestion des plaintes	A mi-parcours ou à la clôture du Projet Sur les différents sites	UGP Bénéficiaires Populations affectées	Toute l'équipe de mise en œuvre du Projet
Clôture	Evaluation globale du Projet	- Interviews et entretiens - Réunions formelles - Elaboration du rapport de clôture	Clôture du projet sur tous les sites	UGP Bénéficiaires Populations affectées	UGP Consultant externe

Tableau 5 : Vue synoptique des actions et des supports de communication choisis en fonction des objectifs visés et des cibles à atteindre



Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
Faire connaître l'existence et le mode de fonctionnement du MGP aux différentes parties prenantes.	PAP, personnes vulnérables, femmes, et autres groupes	- Sensibilisation et information : - Elaboration des outils de langages - Réunions ou entretiens plus ciblés dans les villages pour expliquer le mécanisme et son fonctionnement - Participation aux événements et au moment privilégié	Approche participative communautaire	- Autorité traditionnelle - Autorité religieuse - Autorité administrative - ONG, OSC, - Personnel du projet, - Radio locale,	- Affiche imagée, - Panneaux - Téléphone (SMS, WhatsApp) - Brochure

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
	Autorités administratives, traditionnelles, religieuses, Agents de terrain, élus locaux, ONG, OSC, etc.	-Sensibilisation et Information - Entretiens		- Personnel du projet - Radio locale, - Internet	- Lettre d'information - Document MGP - Journaux et Site
Implication dans la conception, l'opérationnalité et le suivi de la mise en œuvre du MGP	PAP, personnes vulnérables, femmes, OSC, autorités traditionnelles	- Réunion d'information - Discussions et échanges pour intégration des apports - Réunion de validation		UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	
	Autorités administratives, Autorités religieuses, Elus locaux, ONG, responsables éducatifs et santé, etc. responsables des OSC, représentant des jeunes, etc.	-Entretien individuel approfondi, - Réunion d'engagement - Réunion de mise en place des CM et des CR	Approche participative	UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	-Compte rendu de réunion - Courrier porté - Site internet, WhatsApp - Tableau d'affichage - Procès-verbaux de comité de médiation - Rapport mensuel

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Objectifs	Cibles	Actions	Approche	Canaux	Supports
Utilisation du MGP par les PAP comme mode de recours systématique pour toutes leurs préoccupations, requêtes et plaintes relatives au projet	PAP, personnes vulnérables, femmes, et autres groupes	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des messages appropriés - Collaboration avec les spécialistes de bandes dessinées ; - Convention avec les radios locales - Etc. 		<ul style="list-style-type: none"> - Personnel du projet - Autorité administrative - Autorité traditionnelle - Autorité religieuse - ONG, OSC 	<ul style="list-style-type: none"> - Communiqué radio - Boîte à images - Réponses du travailleur communautaire - Relais locaux
	Autorités administratives, traditionnelles, religieuses, Agents de terrain, élus locaux, ONG/OSC, etc.	Réception et transfert des requêtes et doléances des	Communication interpersonnel	UGP Comités de gestion des plaintes (Membres des CM et des CR)	



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

7. Ressources et responsabilités pour mettre en œuvre les activités du PEPP

Les principaux responsables de la mise en œuvre des activités du PEPP sont les experts chargés de Sauvegarde Environnementale et Sociale de l'UGP (notamment l'Expert Environnemental, l'Expert Social/Genre et inclusion, l'Expert VBG/AES/HS) auxquels s'ajoutent, le Responsable Administratif et Financier, le spécialiste en communication, en suivi-évaluation, en Passation des Marchés, en infrastructures, en gestion des collectivités/décentralisation, un auditeur interne, un comptable principal. Cette équipe sera supervisée par le Coordonnateur du projet en vue de garantir la bonne l'exécution des activités. L'équipe du projet sera également appuyée par les structures régionales qui seront mises en place dans les zones d'intervention du Projet (antennes régionales) et les ONG et autres OSC locales avec lesquelles le Projet pourra en cas de besoin contractualiser pour assurer l'information et la sensibilisation des populations. Le tableau 6 ci- dessous définit les acteurs et les responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation.

Tableau 6 : Acteurs et responsabilités pour la mise en œuvre des activités du PEPP

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités
1	Equipe de préparation du projet : l'UGP, Mota-Engil	Coordonner les activités du PEPP pendant la phase préparatoire du Projet en attendant le recrutement de l'Unité de Coordination du projet
2	Unité de Coordination du Projet	Coordonner et superviser la mise en œuvre du PEPP ; Transmettra les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).
3	- Expert Social et Genre - Expert VBG - Expert Environnemental	Mettre en œuvre du PEPP, sous la supervision du Coordonnateur
4	Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Confirmer l'établissement d'un budget et mettre au moment opportun des ressources suffisantes à disposition pour la mobilisation des parties prenantes
5	Spécialiste de Passation des Marchés (SPM)	Elaborer les contrats avec les différents prestataires (contrat avec les radios et télévisions, site Web, les consultants)
6	Spécialiste en communication	Elaborer et mettre en œuvre le plan de communication en référence au PMPP
7	Spécialiste en suivi évaluation	Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et les registres des engagements au niveau régional ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

8. MÉCANISME DE GESTION DES PLAINTES

8.1. Principes

Le MGP est basé que les principes fondamentaux suivants :

Transparent et adapté à la culture locale :

Les parties prenantes doivent être clairement informées de la marche à suivre pour avoir accès au MGP et des différentes procédures qui suivront une fois qu'ils l'auront fait. Il est important que l'objet et la fonction du mécanisme soient communiqués en toute transparence. L'on peut à cet effet utiliser les médias pour passer l'information au plus grand nombre.

Accessibilité au système :

Il est essentiel que le mécanisme soit accessible au plus grand nombre possible de personnes appartenant aux différents groupes de parties prenantes, en particulier celles qui sont souvent exclues ou qui sont le plus marginalisées ou vulnérables. Lorsque le risque d'exclusion est élevé, il faut porter une attention particulière aux mécanismes sûrs qui ne demandent pas de savoir lire et écrire.

Participation :

Le succès et l'efficacité du système ne seront assurés que s'il est développé avec une forte participation de représentants de tous les groupes de parties prenantes et s'il est pleinement intégré aux activités des programmes. Les populations, ou groupes d'utilisateurs, doivent participer à chaque étape des processus, depuis la conception jusqu'à l'évaluation, en passant par la mise en œuvre.

Mise en contexte et pertinence :

Tout processus de développement d'un système doit être localisé de façon qu'il soit adapté au contexte local, qu'il soit conforme aux structures de gouvernance locales et qu'il s'inscrive dans le cadre particulier du programme mis en œuvre. Encore une fois, cela ne pourra se faire que si le mécanisme est conçu de manière participative en consultation avec ses usagers potentiels et autres parties prenantes. Toute réclamation mérite une visite et discussion.

Sécurité :



Pour s'assurer que les personnes sont protégées et qu'elles peuvent présenter une plainte ou une inquiétude en toute sécurité, il faut soupeser soigneusement les risques potentiels pour les différents usagers et les intégrer de la conception à la mise en œuvre du MGP.

Confidentialité :

Pour créer un environnement où les gens peuvent plus facilement soulever des inquiétudes, avoir confiance dans le mécanisme et être sûrs qu'il n'y aura pas de représailles s'ils l'utilisent, il faut garantir des procédures confidentielles. La confidentialité permet d'assurer la sécurité et la protection de ceux qui déposent une plainte et des personnes concernées par celle-ci. Il faut, pour ce faire, limiter le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles.

8.2. Objectifs

L'objectif global du MGP est de : favoriser le dialogue et l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet ; contribuer de façon efficace à réduire ou gérer les risques sociaux qui découleront de sa mise en œuvre ; traiter de manière juste et digne les personnes affectées par le projet ; et faciliter l'insertion harmonieuse du projet dans son milieu d'intervention.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

De manière spécifique, ce mécanisme vise à :

- Favoriser le recours aux procédés non judiciaires pour les questions liées au projet ;
- Informer les personnes et les groupes affectés ou autres parties prenantes de leurs droits de communiquer leurs préoccupations aux représentants du projet ;
- Encourager la libre expression des requêtes, des plaintes, des réclamations, des problèmes et des préoccupations se rapportant au projet par les communautés et les personnes affectées ;
- Mettre à la disposition des individus et des communautés un dispositif accessible et culturellement acceptable pour leur permettre d'exprimer leurs préoccupations et attentes de manière transparente ;
- Traiter de manière efficace, juste, impartiale et transparente les requêtes et plaintes des personnes affectées par le projet ;
- Contribuer à instaurer et à améliorer sur la durée une relation de confiance et de respect mutuel avec les parties prenantes.

8.3. Typologie des plaintes

Selon leur objet, les plaintes peuvent être regroupées en quatre (04) catégories :

8.3.1. Catégorie 1 : demande d'informations ou doléances

Il ne s'agit pas véritablement de plaintes mais plutôt de demandes d'informations ou des doléances qui peuvent être adressées au Projet par des Parties Prenantes. On retenir à titre d'exemple, les questions d'emploi, les activités entrant dans le cadre du Projet dans la commune cible, le mécanisme à suivre pour bénéficier de certains appuis, etc. L'accès des Parties Prenantes à ces informations et doléances entre dans le cadre de la transparence et peut faciliter et renforcer la collaboration avec le projet.

8.3.2. Catégorie 2 : Plaintes liées à la gestion environnementale et sociale du projet


Ces plaintes concernent entre autres :

- le processus d'acquisition des terres ;
- les questions de réinstallation des populations si nécessaire ;
- le recensement des biens et des personnes affectées ;
- les conflits de propriété entre les membres d'une communauté ou d'une famille, etc. ;
- les compensations pour pertes de biens;
- le respect des mesures contenues dans les documents de sauvegarde environnementale et sociale (PAR, EIES, PGES chantier, PHQSE, etc.).

8.3.3. Catégorie 3 : Plaintes liées aux travaux et prestations

Sont classées dans cette catégorie, les plaintes liées à :

- la gestion des ressources naturelles (eaux, espaces boisés, aires de pâturage, couloir de passage animaux etc.) ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- le choix et la sélection de prestataires ;
- la qualité des services fournis aux clients, le paiement des contrats formels ;
- la gestion ou le comportement des travailleurs des entreprises, des sous-traitants, etc.
- le choix des bénéficiaires et du traitement administratif des dossiers ;
- les actions des entreprises en charge des travaux en rapport avec les communautés riveraines (les Responsabilités Sociales des Entreprises) ;
- les dommages matériels sur les biens et les personnes (travailleurs et populations locales)
- occasionnés durant les travaux ;

8.3.4. Catégorie 4 : Plaintes liées à la violation du code de conduite

- la corruption, la concussion et la fraude ;
- les violences basées sur le genre et plus précisément de d'exploitation et abus sexuels et de harcèlement sexuel ;
- l'embauche de mineur-e-s sur les chantiers ;
- le non-respect des us et coutumes de la localité ;
- les incidents et accidents survenus sur les chantiers.

Il est important de souligner que les plaintes de la catégorie 4 sont considérées comme sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux. De même, un mode de traitement particulier sera réservé à cette catégorie de plaintes, pour préserver la confidentialité dans le traitement des données. Le projet veillera à l'identification, à la constitution d'un répertoire par rapport aux communes d'intervention afin d'évaluer les capacités des structures offrant déjà des services de prises en charge de ces types de plaintes en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP.

8.4. Mise en place des comités et fonctionnement du Mécanisme de Gestion des plaintes

8.4.1. Comités et Mécanismes ordinaires de gestions des plaintes


Compte tenu de l'importance que joueront les Comités de Gestion des Plaintes (CGP), quatre (4) niveaux ont été identifiés. Il s'agit de :

- Niveau local (village/groupement) ;
- Niveau intermédiaire (commune) ;
- Niveau départemental (préfecture) ;
- Niveau national.

La composition des comités selon ces niveaux est définie comme suit :

Niveau local :

Le comité local de gestion des plaintes est présidé par l'autorité locale compétente. Il est composé de membres de droits des membres élus selon un mode opératoire que les membres des associations auront librement adopté (ça peut être électif ou désignation par consensus) :

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ Le chef du village, du groupement ou de canton (membre de droit) ;
- ✓ Le Chef de quartier (membre de droit) ;
- ✓ L'autorité religieuse (membre de droit) ;
- ✓ Le représentant des bénéficiaires du projet (homme ou femme) ;
- ✓ Le représentant des personnes affectées par le projet (homme ou femme) ;
- ✓ La représentante des associations des femmes ;
- ✓ Le représentant d'une ONG locale (homme ou femme).

Niveau intermédiaire ou communal

Le comité intermédiaire de gestion des plaintes est présidé par le Maire. Il est composé de :

- ✓ Le Maire ou son représentant ;
- ✓ Les représentants des services techniques dont celui de l'Environnement³ ;
- ✓ Les chefs de villages ou de canton ;
- ✓ Les Chefs de quartiers ;
- ✓ La représentante des associations des femmes ;
- ✓ Le représentant d'une ONG de la commune.

Niveau départemental

Le comité départemental de gestion des plaintes est présidé par le Préfet. Il est composé de :



- ✓ Le Préfet ou son représentant ;
- ✓ Le Maire ou son représentant ;
- ✓ le chef coutumier de la localité ou son représentant ;
- ✓ Les représentants des services techniques dont celui de l'Environnement ;
- ✓ Les (03) spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale des antennes régionales ;
- ✓ La représentante des associations féminines ;
- ✓ Le représentant des ONG/OSC du département.

Niveau National

Le comité national est présidé par le Coordonnateur du projet ou son représentant. Il comprend :

- ✓ Le Coordonnateur du projet ;
- ✓ Les (03) spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale du Projet ;

³ Fortement impliqués dans le mécanisme de gestion des plaintes à la phase initiale du projet et présents dans toutes les Communes, les responsables des services départementaux de l'environnement seront les points focaux au niveau des CCGP.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ Les (03) spécialistes en sauvegardes environnementale et sociale des antennes régionales ;
- ✓ Le responsable de suivi-évaluation ;
- ✓ Le responsable administratif et financier ;
- ✓ Le responsable de passation des marchés ;
- ✓ L'inspection de travail.

Les plaintes de catégorie 1, 2 et 3 soumises au niveau des comités villageois et communaux sont communiquées aux spécialistes en sauvegarde environnementale et sociale des antennes régionales d'exécution, qui sont membres du comité au niveau national. Ces derniers examinent les comptes rendus transmis par les comités et si les solutions proposées sont acceptables, des dispositions sont alors prises pour le règlement. Si des vérifications supplémentaires ou l'intervention d'autres personnes au niveau du projet sont nécessaires, les points focaux se réfèrent au président du comité pour que ce dernier donne les instructions nécessaires.

Les plaintes peuvent être directement adressées aux points focaux du comité national, qui disposeront de contact qui sera communiqué. Divers modes de communication pourront être utilisés à savoir : correspondances écrites, procès-verbal, le téléphone (via SMS, WhatsApp, etc.) et internet (courriel), personne physique ou morale (ONG/Association). En général les communautés utilisent beaucoup plus les réseaux sociaux et les correspondances écrites adressées aux autorités. La procédure de traitement sera la même pour les plaintes de catégorie 1, 2 et 3 (hormis les doléances), qui seront directement gérées au niveau national et dont le retour sera fait au requérant

Le comité national se réunit lorsqu'une plainte de niveaux 4 est enregistrée. Ainsi, ces types de plaintes sont directement transférés aux points focaux du comité national, par le président de l'instance concernée dès leur réception avec ampliation aux instances inférieures. La plainte peut également être directement adressée à tout membre du comité national. Le Président du comité national peut alors faire appel aux personnes ressources nécessaires, y compris celles qui n'interviennent pas dans le mécanisme, pour le règlement de la plainte. Etant entendu que les plaintes EAS/HS ne font l'objet de règlement à l'amiable.

Les cas de décès, accidents graves et VBG sont classés comme incidents sévères par la Banque Africaine de Développement. Dans ces cas, la Banque devra être informée dans les 24 heures qui suivent la réception de la plainte. Pour les cas de VBG, la coordination du projet doit se référer aux services compétents en la matière.

Le tableau ci-dessous définit le rôle des différents comités.



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tableau 7 : Rôle des différents comités

Instance	Rôle
Comité local	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer le CCGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, -procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec le CCGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ; - etc.
Comités Communaux	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ;
Comités départementaux	<ul style="list-style-type: none"> - recevoir, enregistrer et accuser réception des plaintes et/ou réclamations - informer l'UGP de l'état des lieux des plaintes reçues et enregistrées, - procéder à des investigations approfondies pour cerner tous les enjeux de la plainte ; - engager avec le plaignant une négociation pour une issue à l'amiable de la plainte ; - convenir rapidement avec l'UGP de la date d'une session au cours de laquelle les plaintes seront examinées et donner le résultat aux plaignants ; - établir les PV ou rapports de session ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Instance	Rôle
Comité national	<ul style="list-style-type: none"> - suivre les plaintes enregistrées et la régularité de leur traitement au niveau des CCGP ; - prendre part aux sessions du CCGP, - veiller à l'enregistrement et au traitement diligent des plaintes ; - évaluer la nature et le coût (au besoin) des dommages constatés ou faisant l'objet de plaintes ; - négocier avec les PAP les modalités de règlement des indemnisations, et liquider les indemnisations si nécessaires ; - suivre la gestion des plaintes liées aux contrats de performances au niveau du comité indépendant ; - contribuer à la gestion des plaintes liées à l'opérationnalisation des contrats de performances ; - documenter et archiver conséquemment le processus, - assurer le renforcement des capacités des comités, leur formalisation ainsi que leur fonctionnement ; - s'assurer de l'opérationnalisation du MGP dans les activités du projet - analyser les rapports d'activités entrant dans la mise en œuvre du MGP.

Le tableau ci-dessous définit les acteurs et les rôles à jouer, leur influence et le niveau de leur intervention dans le cadre du fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes.







	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Tableau 8 : Acteurs intervenant dans la gestion des conflits dans la zone du projet



Acteurs	Rôles dans le mécanisme de gestion des conflits à l'échelle	Importance et influence dans la gestion des conflits	Niveau d'intervention dans la gestion des conflits	Rôle potentiel dans le MGP
Populations locales	Acteur sujet ou objet de conflit Assistent aux sessions de tribunal traditionnel ou coutumier	Acteurs incontournables : leur polarisation cristallise les conflits, les aggrave et les pérennise, Peut être entendue au moment souhaité, leur participation aux sessions de gestion des plaintes donne une certaine transparence et équité au processus	Tous les niveaux	Consultation et communication participation à l'identification des solutions aux plaintes Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel
Tierce personne morale (OSC/ONG)	Médiateur encore appelé « faiseur de paix » dans certaines localités, Témoin dans la réalisation de certaines actions du projet Agent de médiation indépendant	Agent privilégié, du fait de la confiance dont il jouit et de l'ampleur de ses réseaux de relations Personne neutre, de par sa connaissance des techniques et rouages de la médiation et son expérience en la matière. Peut désamorcer les conflits les plus sérieux et les plus complexes	Premier recours	Personne-ressource pour l'enquête sur la vérification de la plainte Membre du comité de médiation
Autorité religieuse (IMAM ou Alkali)	Conciliateur, modérateur : écoute, conseille, apaise les tensions, tempère les parties en conflit	Acteur important dans la gestion des conflits du fait de la confiance dont ils jouissent et de l'ampleur de leurs réseaux de relations Peut atténuer ou empêcher que le conflit dégénère	Premier ou deuxième recours	Informe, sensibilise et éduque la population sur les questions de paix et fraternité

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Chef de famille	<p>Chef de famille, préside au conseil de famille en cas de conflit, Détient le dernier mot et la décision finale dans sa famille</p>	<p>Personne la plus sollicitée au niveau familial</p>	<p>Premier ou deuxième recours</p>	<p>Membre du comité de médiation Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel</p>
Notable(s)	<p>Siège(nt) aux côtés du chef du village pour trancher les litiges</p>	<p>Sollicité(s) très rarement de manière directe dans la résolution des conflits par les populations</p>	<p>Premier ou deuxième recours</p>	<p>Facilite la mise en relation entre le plaignant et le CGP</p>
Chef de village ou de groupement	<p>Autorité traditionnelle Délèbre et tranche les litiges en vertu des règles traditionnelles</p>	<p>Participe à la délibération et prononce le verdict final en vertu des règles traditionnelles</p>	<p>Premier ou deuxième recours</p>	
Maire	<p>Conciliateur, modérateur : écoute, conseille, apaise les tensions, tempère les parties en conflit</p>	<p>Autorité locale reconnue, est sollicitée par les populations pour la médiation.</p>	<p>Premier ou deuxième recours</p>	<p>Facilite la mise en relation entre le plaignant et le CGP Membre de la Commission de recours</p>
Représentants des services déconcentrés de l'Etat	<p>Médiateurs, modérateurs, Conseillent et apaisent les tensions notamment dans les domaines ayant des liens avec leur champ de compétences (foncier, agro-sylvo-pastorales, hydraulique, etc.)</p>	<p>Autorités administratives reconnues de par leurs rôles et attributs comme agents de l'état Participent activement à la résolution des conflits dans leur champ de compétence</p>	<p>Premier recours</p>	<p>Facilitent la mise en relation entre le plaignant et le CGP Peuvent être consultés en cas de besoin pour des questions relevant de leur domaine de compétence</p>
Inspections de travail	<p>Résout à l'amiable les litiges se rapportant à domaine dont elles ont la charge</p>			

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Président CCE régionale, départementale ou communale	Procède à la vérification et propose des solutions aux revendications relatives aux indemnisations	Sollicité à la fois par les populations, les chefs, les Maires et Préfets pour la gestion des plaintes	Premier recours pour les opérations de recensement et d'indemnisation	Conseils et appuis au comité de médiation dans résolution, des plaintes Reçoit les plaintes des PAP relatives aux indemnisations et facilite la recherche des solutions
Préfet	Résout à l'amiable les litiges des populations et des chefs de son entité	Autorité administrative au niveau du Département Sollicité à la fois par les chefs et les populations et les services techniques en cas de conflit	Troisième recours	Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel Membre de la commission de recours
Gouverneur	Résout à l'amiable les litiges des populations et des chefs de son entité	Autorité administrative au niveau de la région Sollicité à la fois par les chefs et les populations et les services techniques, les Maires, les Préfets en cas de conflit	Quatrième recours	Source d'informations pour l'élaboration du MGP opérationnel Membre de la Commission de recours
Président du Tribunal de 1ère Instance	Juridiction de droit moderne de gestion de conflits Tranche les litiges en application du droit civil	Pouvoir et autorité légitime pour statuer et trancher	Ultime recours	Peut être consulté en cas de besoin pour des questions de droit moderne Membre du comité de médiation

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

8.5. Traitement des Plaintes

Plusieurs acteurs interviennent dans la gestion des plaintes en fonction des parties en conflit, de la nature et de la gravité du conflit, et de l'accessibilité des différentes instances. Les principales étapes de la procédure sont définies comme suit :

- Dépôt et enregistrement ;
- Attribution d'accusé de réception ;
- Tri et classification des plaintes ;
- Vérification et actions ;
- Attribution pour examen et résolution ;
- Examen et résolution ;
- Notification de la résolution proposée ;
- Appel (le cas échéant) ;
- Fermeture.

Le traitement proposé se présente comme suit :

8.5.1. Niveau local

Un accusé de réception est remis au plaignant dès réception de sa plainte ou dans un délai de 48 heures après le dépôt de sa plainte. Après le dépôt, il est procédé au tri de la plainte par le comité qui déterminera le type de plainte enregistrée (sensible ou pas) afin de voir quelle sera la procédure d'examen appropriée à suivre. Au terme du tri, le comité saura quel sort réserver à la plainte notamment, y a-t-il nécessité de diligenter une investigation ou non ? Également, le tri permettra de savoir si la plainte est du ressort de l'UGP, des prestataires ou fournisseurs, ou du ressort d'autres acteurs en dehors du Projet.

Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent le dépôt et l'enregistrement et le tri de la plainte. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère. Le délai maximal de traitement des plaintes ne doit pas excéder dix (10) jours en première instance. Ce délai comprend le délai nécessaire pour l'envoi d'un accusé de réception au plaignant, pour l'évaluation de la recevabilité et pour la proposition d'une solution au plaignant.

Il lui sera informé de la décision prise et notifiée par les membres du comité. Si le plaignant n'est pas satisfait de la décision alors il pourra saisir le niveau communal.



8.5.2. Niveau Communal

Lorsque les solutions proposées ne conviennent pas au plaignant, ce dernier a le droit de saisir le niveau supérieur (communal ou central). Dès réception, le comité saisi en deuxième instance dispose d'un délai de sept (07) jours pour faire un retour au plaignant. Si le plaignant demeure insatisfait à cette étape, il peut saisir l'UGP, qui doit lui faire un retour dans un délai maximum de cinq (05) jours.

Le comité intermédiaire se réunit dans les 5 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte. Il sera notifié au plaignant un accusé de réception et feedback avant enquête.

Après avoir entendu le plaignant, le comité délibère et notifie au plaignant la décision prise. Si le plaignant n'est pas satisfait alors il pourra saisir le niveau préfectoral.

Pour ce qui est des plaintes sensibles, elles nécessiteront selon le cas la mobilisation d'autres ressources (compétences externes) et un temps suffisant pour les investigations ; ainsi,

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

l'instance saisie en premier ressort doit immédiatement saisir l'UGP, qui doit tout mettre en œuvre pour que le traitement respecte le processus prévu au point 8.11 ci-dessous.

8.5.3. Niveau départemental et régional

Le comité départemental et régional se réunit dans les 5 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte qui délibère et notifie au plaignant par un accusé de réception et feedback avant enquête.

8.5.4. Niveau national

Le comité national se réunit dans les 5 jours qui suivent l'enregistrement de la plainte, délibère et notifie au plaignant par un accusé de réception et feedback avant enquête.

A ce niveau une solution devrait être trouvée afin d'éviter le recours à la justice. Toutefois si le plaignant n'est pas satisfait alors, il pourra saisir les juridictions compétentes nationales.

8.6. Examens et Enquêtes

Pour vérifier si la plainte est recevable ou pas, fondée ou non, une enquête sera menée à tous les niveaux. Pour cela, un délai de 7 jours est accordé pour l'examen et enquête d'une plainte. La durée maximale de l'enquête est d'un mois. Le feedback sera fait au plaignant dans un délai de sept (7) jours pour lui rassurer de l'évolution des investigations.

Toute plainte/question/demande d'information devra être analysée et le feedback donné au plaignant dans un délai de 2 jours. Le résultat de l'enquête sera consigné dans le cahier registre et informé au plaignant pour avis et considération.

Cependant Lorsqu'un membre du comité de gestion des plaintes est accusé ou fait l'objet d'une plainte, ce dernier ne participera pas à l'enquête y relative pour éviter le conflit d'intérêt.

8.7. Action et mesures prises après enquête

Cette étape consiste à donner le résultat des enquêtes menées pour clarifier si la plainte est fondée ou non, recevable ou non recevable. Quarante-huit heures (48 Heures) après examen et enquête, le comité de gestion saisira le plaignant par tous les moyens dont il dispose pour le tenir informé de la réponse qui lui est réservée et lui donner la possibilité d'y réagir le cas échéant.

8.8. Procédures de recours réservés au plaignant



Toute personne se sentant lésée dans la mise en œuvre du projet pourra déposer, dans sa localité, une requête auprès des instances et personnes ressources citées ci-dessus qui analysent les faits et statuent. Si le litige n'est pas réglé, il est fait recours au Coordonnateur du Projet. Cette voie de recours (recours gracieux préalable) est à encourager et à soutenir très fortement. Si le requérant n'est pas satisfait, il peut saisir la justice. Il est à noter que les plaintes liées aux EAS/HS sont prioritaires et ne peuvent faire objet de traitement à l'amiable.

Le recours à la justice est possible en cas d'échec de la voie amiable. Mais, c'est souvent une voie qui n'est pas recommandée pour le projet car pouvant constituer une voie de blocage et de retard dans le déroulement planifié des activités.

8.9. Fermeture de la plainte

La plainte ou le grief peut être enregistré comme fermé dans le registre des griefs si :

le plaignant a accepté la résolution proposée (si possible par écrit, en utilisant un formulaire dédié), et cette résolution a été mise en œuvre à la satisfaction du plaignant;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

le Projet, tout en déployant tous les efforts possibles pour résoudre le problème, n'arrive pas à s'entendre avec le plaignant; dans ce cas, le plaignant a le droit d'intenter une action en justice afin de contester la décision de l'issue proposée.

8.10. Suivi des griefs et reporting

Il sera désigné au sein de l'équipe en charge de suivi de mesures de sauvegarde environnementale et sociale, un Responsable qui s'occupera de la production des rapports périodiques (mensuel, trimestriel, semestriel et annuel) sur la base des analyses des plaintes reçues, le traitement de ces plaintes, et les réponses du Projet. Ce rapport de synthèse comprendra les statistiques et les commentaires nécessaires, ainsi que des propositions pour l'amélioration. Une attention toute particulière sera donnée aux réclamations et plaintes provenant des personnes vulnérables.

Ce rapport fera le point, entre autres, sur les statistiques des griefs, comme suit :

Nombre de griefs ouverts au cours de la période ;

Nombre de griefs clos au cours de la période ;

Nombre de griefs en suspens à la fin de la période et comparaison avec la période précédente ;

Nombre des plaintes qui concernent les groupes vulnérables/VGB ;

Durée/Délai de réponse ;

Nombre de cas où les solutions ont donné lieu à des recours par les plaignants.

Catégorisation des nouveaux griefs.

8.11. Mécanismes spécifiques au traitement de l'EAS/HS



Considérant la sensibilité de cette catégorie de violences, il est nécessaire de réserver un traitement spécifique lié aux cas de Violences Basées sur le Genre (harcèlements, etc.) ou de Violence Contre les Enfants qui peuvent survenir et être à la base de plaintes déposées par les victimes ou leurs parents.

Le traitement des plaintes relatives auxdits cas suivra un processus particulier, encadré par des acteurs (opérateur du MGP, prestataire de services, points focaux chargés des EAS/HS et des VBG, ...), qui devra garantir la confidentialité et le recours judiciaire éventuel. L'information doit parvenir à la Banque Africaine de Développement dans les 24 heures. Aucune information susceptible de révéler l'identité de la victime ne doit être conservée au niveau du mécanisme de gestion des plaintes.

8.11.1. Opérateur du MGP

Le projet mettra en œuvre un Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) qui sera géré par un opérateur désigné du MGP. Les dénonciations de VBG et EAS/HS, les autres plaintes ou autres préoccupations peuvent être soumises en ligne, par téléphone, par courrier ou en personne.

Toutes les plaintes concernant les VBG et EAS/HS doivent être immédiatement signalées à l'équipe spécialisée de la Banque mondiale par l'opérateur du MGP.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

L'opérateur du MGP transmettra les plaintes relatives à l'EAS/HS au projet pour leur résolution. Le projet, par le biais du Prestataire de services et/ou du Point focal⁴/des Points focaux, mènera des investigations sur la plainte et, enfin, proposera à l'opérateur du MGP une résolution de la plainte, ou se référera à la police/gendarmerie, le cas échéant. La confidentialité de l'identité de le/a survivant(e) devrait également être préservée au moment de signaler tout incident à la police/gendarmerie.

Une fois la plainte traitée et résolue, l'opérateur du MGP en informera le plaignant, à moins que la plainte n'ait été faite de façon anonyme. Les plaintes adressées aux gestionnaires ou au Prestataire de services seront transmises par ces derniers au MGP aux fins de leur traitement.

Si la plainte est déposée auprès du MGP par un/e survivant(e) ou au nom d'un/e survivante, le plaignant sera directement référé au Prestataire de services (Services de Santé et/ou ONG spécialisés dans ce genre de prise en charge) pour recevoir des services de soutien

8.11.2. Prestataire de services

Le Prestataire de services est une organisation locale qui a l'expérience et la capacité nécessaires pour apporter un soutien aux survivant(e)s d'EAS/HS ou de VBG. Le Projet et autres acteurs (entreprises notamment) doivent établir une relation de travail avec le Prestataire de services, afin que les cas d'EAS/HS et de VBG puissent leur être transmis en toute sécurité. Le Prestataire de services fournira également un soutien et des conseils aux Points focaux chargés des EAS/HS et des VBG, le cas échéant. Le Prestataire de services participera à la résolution des plaintes liées aux EAS/HS et aux VBG chaque fois que de besoin.



8.11.3. Points focaux chargés des questions EAS/HS et aux VBG au sein du Projet

Le projet confirmera que toutes les plaintes liées EAS/HS aux VBG ont été transmises à la Banque Africaine de Développement par l'opérateur du MGP (ou autres moyens). Le projet, en rapport avec le prestataire, examinera toutes les plaintes liées aux EAS/HS et aux VBG et conviendra d'un plan de résolution. Le Point focal pertinent sera chargé de la mise en œuvre de ce plan (c'est-à-dire que les questions concernant le personnel de l'Entreprise devront être résolues par ce dernier ; celles en rapport avec le personnel du consultant par le consultant ; et les questions concernant le personnel du projet par le projet). Le Point focal fournira des conseils au projet en ce qui concerne la résolution, y compris le renvoi à la police/gendarmerie, si nécessaire. Ils seront assistés, le cas échéant, par le Prestataire de services.

Tous les points focaux au sein du projet doivent être formés et habilités à résoudre les problèmes de l'EAS/HS et VBG. Il est essentiel que tous les membres du personnel au sein du MGP et des comités de gestion comprennent les principes directeurs et les exigences éthiques qui régissent la prise en charge des survivant(e)s de l'EAS/HS et de VBG. Toutes les dénonciations doivent demeurer confidentielles et être transmises immédiatement au Prestataire de services représenté au sein du Projet.

Dans les cas de EAS/HS et de VBG justifiant une action de la police/gendarmerie, les Points focaux doivent, de manière appropriée, renvoyer la plainte : i) aux autorités ; ii) au Prestataire de services ; et iii) au Projet en vue d'une action ultérieure. La Banque doit en être immédiatement informée

⁴ Il s'agit des experts du projet chargés des questions de l'EAS/HS et de VBG, spécialiste genre et/ou leurs assistants

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Il importe de noter que concernant l'EAS/HS, l'approche doit être centrée sur les victimes. L'approche centrée sur les victimes se fonde sur un ensemble de principes et de compétences conçus pour guider les professionnels — quel que soit leur rôle — dans leurs échanges avec les victimes (surtout les femmes et les filles, mais aussi les hommes et les garçons) de violences sexuelles ou d'autres formes de violence. L'approche centrée sur les victimes vise à créer un environnement favorable dans lequel les droits des intéressés sont respectés et privilégiés, et dans lequel les victimes sont traitées avec dignité et respect. Cette approche aide à promouvoir le rétablissement de la victime et sa capacité à identifier et exprimer ses besoins et souhaits, ainsi qu'à renforcer sa capacité à prendre des décisions sur d'éventuelles interventions.

8.11.4. Responsabilités de l'aide à la survivante

Les prestataires de service de santé doivent assurer une prise en charge médicale en fonction des besoins du survivant(e), en respectant les principes de liberté de choix/volonté, de confidentielle, non-discrimination, impartialité, la sécurité (cadre).

Il est question de garantir un paquet minimum d'activité pour la prise en charge médicale des survivantes de VBG. Il s'agit entre autres de :

- la prise en charge clinique en fonction des examens de laboratoire : traitement des pathologies autres diagnostiquées chez le survivants (Palu, IST et du VIH/SIDA, tétanos, hépatite B, etc.) ;

- la collecte de preuves médico-légales minimales (traces des blessures, sperme, corps étrangers, habits déchiré) ; la collecte des preuves médico-légales se réalise au fur et à mesure de l'examen ;

- un appui psychologique/affectif et/ou référencement pour le soutien psychosocial et santé mentale ;

- une documentation médicale des survivants des SVBG à travers des outils standards et adoptés ;

- la rédaction du certificat médical à la demande de la survivante ou d'une autorité judiciaire ;



- un suivi (examen clinique, bilan, observance du traitement biologique) et aussi à travers la contre référence.

8.12. Budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes



Le budget estimatif pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes s'élève à **21.000.000 de F.CFA**, le tableau 9 ci-dessous donne les détails des coûts.

Tableau 9 : Budget estimatif pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes

N°	Activités	Coût (F.CFA)	Coût \$ US
1	Mise en œuvre du MGP		
	-Mise en place des comités de gestion des plaintes (prise en charge des frais afférents à la mise en place des comités locaux dans les 4 communes et au niveau national du mécanisme de gestion des plaintes afin de les rendre formels et fonctionnels)	6.000.000	9.679,75

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



N°	Activités	Coût (FCFA)	Coût \$ US
	Fonctionnement des Comités de Médiation et Commissions de Recours		
	- Comités de Médiation	10.000.000	16.132,92
	- Commission de Recours	5.000.000	8.066,46
3	Communication	Pris en compte dans le budget global du PEPP-	
4	Suivi-évaluation		
Total		21.000.000	33.879,13

	Client: <i>Mota-Engil Africa</i>	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire <i>Kano-Katsina-Maradi</i>	Longueur : 50km	

9. SUIVI ET ÉVALUATION DES RAPPORTS DU PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES

Les activités relatives au PEPP seront déclinées dans les Plans (annuels, trimestriels et mensuels) de mise en œuvre. Ces plans préciseront entre autres pour chaque action ou activité prévue, le responsable, la période d'exécution, les acteurs impliqués, les ressources nécessaires (budget) et les délais de mise en œuvre.

Des outils de suivi correspondant (rapports annuels, trimestriels et mensuels) seront élaborés pour être capitalisés dans le document global de suivi des activités du Projet. Les rapports de suivi mettront en exergue les écarts entre les prévisions et les réalisations en termes d'activités, les taux d'exécution, les acquis de la mise en œuvre des activités, les difficultés et les solutions envisagées. Les responsables du suivi de la mise en œuvre des activités inscrites au PEPP sont les Spécialistes chargés des sauvegardes environnementale et sociale de l'UGP (notamment l'Expert Environnemental, l'Expert Social et Genre, l'Expert VBG/AES/HS), en collaboration avec le Spécialiste en suivi-évaluation du Projet notamment.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

10. PARTICIPATION DES DIFFERENTS ACTEURS CONCERNES AUX ACTIVITES DE SUIVI

La participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi sera basée sur les principes énoncés au niveau du 8.1 ci-haut.

10.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

Pour un suivi-évaluation participatif, le Projet fera participer les parties prenantes ou/et des consultants, si nécessaire, au programme de suivi et d'atténuation des impacts identifiés et dans l'établissement des rapports y relatifs.

Pour ce faire, les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement et de participation des parties prenantes :

- ❖ Nombre de réunions à différents niveau (ateliers, rencontres avec les autorités administratives, coutumières, élus locaux, etc.) Tenues avec chaque catégorie de parties prenantes et nombre de participants ;
- ❖ Nombre de parties prenantes incluses dans le registre dédié ;
- ❖ Nombre de suggestions et de recommandations reçues par le Projet ;
- ❖ Nombre de publications couvrant le projet dans les médias.



Toutefois, les indicateurs relatifs aux plaintes seront recueillis sur une base trimestrielle. D'autres indicateurs pertinents peuvent être recueillis suivant une périodicité à établir.

10.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Le reporting consistera en la production de comptes-rendus d'activités et de réunions, la rédaction des rapports d'ateliers communautaires et de rapports d'activités périodiques. Les parties prenantes clé du MGP seront destinataires de ces rapports.

Une rubrique spécifique sera créée dans le rapport mensuel des activités de l'équipe sociétale afin de rendre compte du fonctionnement et des performances du MGP.

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes à travers les vecteurs de communication énumérés dans la stratégie de communication notamment. Au cours de ces feedback, il sera rappelé de façon systématique aux parties prenantes l'existence du mécanisme de gestion des plaintes.



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

11. Budget de la mise en œuvre du PEPP



Le tableau 10 ci-dessous donne les détails du budget pour la mise en œuvre du PEPP dont le montant total s'élevé à 110.000.000 F.CFA soit 177.462,12\$ US.

Tableau 10 : Budget de la mise en œuvre du PEPP



Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
Vulgarisation du PEPP Et Renforcement des capacités	Atelier national de partage du PEPP avec les représentants des parties prenantes Formation des autorités administratives, services techniques de l'Etat et collectivités territoriales pour améliorer leurs capacités en médiation et gestion des intérêts des parties prenantes	UGP	Dès approbation du PMPP	25.000.000	40.332,3	Mota-Engil
Développement du plan et supports de communication	Développement du plan global de communication	UGP	Dès l'approbation du PMPP	5.000.000	8.066,46	
	Conception des supports de communication	UGP	Dès l'approbation du plan de communication	4 000 000	6.453,17	
	Développement et mise en œuvre du programme de communication pour l'entreprise et ses sous-traitants	Entreprise chargée des travaux	Avant le démarrage des travaux	PM	PM	
	Évaluation du contenu, de la pertinence et de l'effectivité du plan de communication de l'entreprise	Mission de contrôle des travaux	Pendant la durée des travaux	PM	PM	
Développement et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation des riverains pendant les travaux	Formation des relais communautaires	UGP	Avant l'approbation du plan de	3 000 000	4.839,88	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
Mise en œuvre de la communication			communication			
	Campagnes de sensibilisation et de communication (radios, télévisions et presses écrites)	UGP	Pendant la durée du projet	10 000 000	16.132,92	
	Campagnes de sensibilisation et de communication à l'endroit des de l'ensemble des bénéficiaires et autres parties prenantes intéressées : acteurs gouvernementaux, des collectivités territoriales et des leaders et représentants des communautés riveraines, etc., à travers différents canaux (médiat audio visuels, RS, journaux, etc.) Par moment ou selon les besoins ou nécessités, des caravanes spéciales ou spécifiques peuvent être entreprises ou organisées pour porter un message particulier ou gérer une situation particulière	UGP	Semestriellement	15 000 000	24.199,38	
	Campagnes de sensibilisation et de communication à l'endroit des personnes affectées (déplacés internes, survivantes des VBG/HS, personnes et/ou groupes vulnérables, etc.)	UGP	Trimestriellement	10 000 000	16.132,92	
Partage d'informations	Mise en place d'une plateforme (Site Web interactif, Groupes WhatsApp, autres canaux)	UGP	Dès approbation du PEPP	PM	-	
	Mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes	UGP	Dès approbation du PEPP	21.000.000	33.879,13	
	Conception des outils	UGP	Dès approbation	5 000 000	8.066,46	

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Rubriques	Actions	Responsable	Date/Périodicité	Coût (F.CFA)	Coût \$ US	Source de financement
	spécifiques sur le MGP		du PEPP			
Gestion des plaintes	Edition et Publication de brochures/affiches/Dépliants sur le MGP	UGP	Dès approbation du PMPP	5 000 000	8.066,46	
	Renforcement des capacités sur le MGP	UGP	Dès approbation du PMPP	7 000 000	11.293,04	
Suivi évaluation du PEPP	Mise à jour du PMPP	UGP	Chaque année le après démarrage du projet	PM	-	
Total				110.000.000	177.462,12	



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Conclusion

Ce rapport constitue le Plan d'Engagement des Parties Prenantes entrant dans le cadre d'élaboration des documents de sauvegarde environnementale du Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi (section frontière Nigeria-Maradi 50km). Ce document vise à identifier les parties prenantes du projet, d'analyser leurs préoccupations et attentes et d'évaluer leur volonté à coopérer pour la mise en œuvre du projet. Également, il est décrit dans ce Plan, les efforts à réaliser notamment en matière de communication et de consultation qui doivent être réalisés pour assurer l'engagement et la mobilisation de toutes les parties prenantes, seuls gages du succès du projet car, ils permettent de créer un cadre de dialogue permanent entre l'UGP et les Parties Prenantes contribuant ainsi à anticiper sur l'identification et la gestion des éventuels conflits en lien avec les enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques du projet.

Au regard de enjeux et risques environnementaux et socioéconomiques, toutes les parties prenantes (directes et indirectes) ont été consultées au cours de l'élaboration du présent PEPP. Les préoccupations de ces dernières consignées dans le présent document devront être prises en compte à toutes les phases du projet allant de la préparation, la mise en œuvre et la clôture du projet. L'UGP devra assurer un mécanisme éprouvé et durable afin que le projet ne connaisse pas d'obstacles dans sa mise en œuvre.

Dans le cadre des dispositifs en matière de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque Africaine de Développement, le PEPP fait partie intégrante des documents contractuels à élaborer avant l'approbation de tout Projet. Le budget global pour sa mise en œuvre est d'un montant de **110 000 000 de F.CFA**, soit **177.462,12\$ US**, y compris les coûts de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes estimés à 21.000.000 de F.CFA.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexes

Annexe 1 : Références bibliographiques

Annexe 2 : Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux EAS/HS

Annexe 3 : Fiche d'évaluation trimestrielle du comité de gestion des plaintes

Annexe 4 : Procès-verbal de conciliation

Annexe 5 : Fiche de suivi des plaintes

Annexe 6 : Registre des plaintes

Annexe 7 : Fiche de clôture des plaintes ;

Annexe 8 : Formulaire d'enregistrement des plaintes



Annexe 9 : Procès-verbaux et listes de présence des consultations publiques

Annexe 10 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 11 : Synthèse des consultations

Annexe 12 : Photos illustratives des consultations publiques

Annexe 13 : Termes de référence

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 1 : Références bibliographiques

Equator Principles, November, 2006. A point of principle – Ethical Corporation, special report ;
 IFC, 1er Janvier 2012. Normes de performance en matière de durabilité environnementale ;

IFC, September 2009. Addressing grievances from project-affected communities, Good Practice Note Number 7;

Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement, PISEN Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (2021), 72p.

Nations Unies (2012) : La responsabilité des Entreprises de respecter les droits de l’homme, Guide interprétatif, 110 p.

ONU, Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU (2011) : Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme ; 20 p.

PGRC-DU (2019) : Manuel sur le Mécanisme de gestion des plaintes du projet de gestion des risques des catastrophes et de développement urbain, 22 p.

RUGGIE, John : Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l’homme : mise en œuvre du cadre de référence « protéger, respecter et réparer » des Nations Unies, rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur la question des droits de l’homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, Conseil des Droits de l’Homme de l’ONU, 2011, www.ohchr.org

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 2 : Fiche de notification/rapportage des plaintes liées aux EAS/HS

Outil de rapportage de résultats des vérifications des plaintes liées aux EAS/HS

Date de réception de la plainte auprès du prestataire (jour, mois, année) :...../...../.....

Code de la plainte (tel que rapporté par le prestataire) :.....

Âge et sexe du/de la survivante :

Fille (<18)

Femme (>=18)

Garçon (<18)

Homme (>=18)

Date de l'incident (jour, mois, année) : .../...../.....

Zone de l'incident :

Lien de l'auteur présumé au projet :.....

Oui

Non

Inconnu

L'incident a-t-il été confirmé comme crédible après vérification ?

Oui Non

Date de clôture de la vérification : Type

de EAS/HS confirmé (classification) :

Viol

Agression sexuelle

Prière de préciser si pertinent :

Exploitation et abus sexuels

Harcèlement sexuel

Agression physique

Violence psychologique/émotionnelle

Déni de services, ressources ou opportunités

Aucun incident de **EAS/HS** confirmé

Le/la plaignant(e) a-t-il/elle reçu des services (y compris le référencement vers d'autres prestataires de services) ? Oui Non

Compagnie ou autre entité notifié :

Oui SI OUI, date de notification :

Non

Action/sanction vérifiée : Oui Non Non applicable

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 3 : Fiche d'évaluation trimestrielle du comité de gestion des plaintes

Identification

Village de :

Projet : Composante :

Commune de :

Province de : Région de :

Nombre de membres du comité de gestion des plaintes :

Nombre de membres opérationnels durant la période :

Nombre de plaintes enregistrées :

Nombre de plaintes traitées :

Nombre de plaintes réglées au niveau communautaire :

Nombre de plaintes transmises au projet :

Citez les principales difficultés rencontrées dans le cadre de la gestion de plaintes :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Quelles sont les solutions apportées à ces difficultés ?

.....

.....

.....

.....

Quelle est l'appréciation de la communauté sur le travail accompli par le comité ? Justifiez

.....

.....

.....

.....

Quelles sont vos suggestions pour améliorer la qualité du travail du comité ?

.....

.....

.....

.....

.....

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

.....

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 4 : Procès-verbal de conciliation

L'an deux mil.....et le.....

Suite à une plainte déposée par : M. / Mme

Contre

Au sujet de.....

Il s'est tenu une réunion de conciliation entre les parties citées en présence de :

.....

A l'issue de cette réunion, il a été convenu ce qui suit :



.....

Ont signé :

Le plaignant



La partie visée par la plainte

Le Président du comité de gestion de plaintes

 MOTAENGIL	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	 G.E.R.M.S. G.E.R.M.S.consulting
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 5 : Fiche de suivi des plaintes

Informations sur la plainte						Suivi du traitement de la plainte					
N° de plainte	Nom et contact du plaignant	Date de dépôt de la plainte	Description de la plainte	Type de projet et lieu	Source de financement (prêts, ressources propres, etc.)	Transmission au service concerné (oui/non, indiquant le service et la personne contact)	Date de traitement prévue	Accusé de réception de la plainte au réclamant (oui/non)	Plainte résolue (oui / non) et date	Retour d'information au réclamant sur le traitement de la plainte (oui/non) et date	Acceptation de la résolution par le plaignant (oui/non)
01											
02											
03											
04											
05											
06											
07											
08											
09											
10											

 MOTAENGIL	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	 G.E.R.M.S. G.E.R.M.S.consulting
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Annexe 6 : Registres des plaintes

Niveau Local

N° de plainte	Nom/Prénom du : de la requérant (e)	CNIB	Sexe	Contact	Commune/village de résidence	Commune/Village concernés	Date de dépôt	Objet de la plainte	Description de la plainte	Mode de soumission	Date de transmission au point focal	Plainte résolue oui ou non	Signature du/de la requérant (e)
01													
02													
03													
04													
05													

Niveau communal

N° de plainte	Nom/Prénom du : du plaignant (e)	CNIB	Sexe	Contact	Commune/Village concernés	Date de dépôt	Date de réception par le PF	Description de la plainte	Date de remise accusé de réception	Action prévue (vérification, écoute)	Solution proposée	Plainte résolue ou non	Date de clôture Plainte
01													
02													
03													
04													
05													

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Annexe 7 : Fiche de clôture des plaintes

N° de référence	Date de clôture	Solution mise en Œuvre ⁵	Réplicabilité possible ⁶	Modifications des pratiques requises ⁷
01				
02				
03				
04				
05				
06				
07				
08				
09				
10				

⁵ Décrire ici en détail les mesures correctrices, les solutions Apportées

⁶ Mentionner ici s'il est possible que les mêmes mesures soient applicables pour des plaintes similaires

⁷ Spécifier ici s'il y a lieu de modifier les pratiques, si oui quelles sont-elles, et à quels endroits ces pratiques doivent être mises en œuvre

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 8 : Formulaire d'enregistrement des plaintes

Date : Dossier N°

Région : Commune..... Village.....

1. Informations sur le plaignant

Nom et prénom (s) :

Age : Sexe..... Statut matrimonial :

Profession : N° Téléphone :

Village de résidence :

Village dont la plainte fait l'objet :

2. Description de la plainte :

Cours résumé de la plainte

.....
.....
.....
.....

3. Catégorie de la plainte :

Type 1 : demande d'informations ou doléances

Type 2 : Plaintes ou réclamations liées à la gestion environnementale et sociale du projet

Type 3 : Plaintes liées aux travaux et prestations

Type 4 : Plaintes liées à la violation du code de conduite

Nom et prénom (s) de la personne ayant reçu la plainte :

.....
.....
.....



A, le.....

(Signature du point focal)

Signature du plaignant

Plainte transmise le..... à.....

Signature de la personne à qui la plainte a été transférée

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 9 : Procès-verbaux et listes de présence des consultations publiques

(A) de Construction du chemin de fer Jibia - Maradi (Section Frontière Nigeria - Maradi 50km).

Pl de la Consultation publique.

Le mardi deux mille vingt-deux et le jeudi 16 juin, s'est tenue la réunion de consultation publique au Village de Guidan Hando de la Commune rurale de Danssa, dans le cadre de EIES du projet de Construction du chemin de fer Jibia - Maradi.

Cette rencontre qui a regroupé les populations et les membres de la municipalité en présence du chef de village Monsieur Hando Tambey.

L'ordre du jour a porté sur les activités ainsi que toutes les mesures qui seront en œuvre pour atténuer ou renforcer les impacts selon leur nature.

Concernant la libération de l'emprise, toutes les personnes affectées ont été recensés pour répondre aux clauses de la loi 61-37 portant sur l'expropriation pour cause d'utilité publique et l'occupation temporaire complétée par la loi 2008-37.

La population a donné son assurance pour sa collaboration dans le cadre de la réussite du projet et a évoqué des préoccupations et des souhaits :

1) Préoccupations :

- L'impact du projet sur le déplacement ^{des personnes et} de leur bétail et que des dispositions doivent être prises
- Le problème du chômage des jeunes.

2) Recommandations :

- Des panneaux de signalisation et des sensibilisations doivent être faits afin de sécuriser les personnes et de leur biens.



Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



- Le recrutement de la main d'œuvre locale.
- La construction d'un frage pour le village
- La construction de salles de classes et de
mur de clôture de l'école primaire du
village.

Ont signé :

Pour la mission

Pour le Chef du Village

de construction du chemin de fer Kano - Maradi au Niger
(section Frontière Nigeria - Maradi 50km).

Procès verbal de la réunion de la Consultation
publique.

Par deux mille vingt-deux et le dimanche 19 juin,
s'est tenue la réunion de consultation publique au village
de Danja dans la commune rurale de Giratawa dans le cadre
de l'ÉDES du projet cité ci-haut, qui a regroupé la popula-
tion et les membres de la mission en présence du chef de
village Monsieur Harouna Bahago.
L'ordre du jour a porté sur les activités ainsi que tous les
mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer ou renforcer
les impacts selon leur nature.

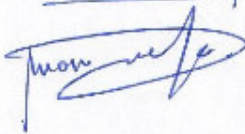
Pour la question de libération de l'emprise, toutes les
personnes affectées ont été recensés pour répondre aux texts
et renseignements en vigueur au Niger.

La population a donné son assurance pour sa collaboration
dans le cadre de la réussite de ce projet et à évoquer
des souhaits vis à vis du projet:

- Aménagement des terres qui menacent le village;
- Recrutement de la main d'œuvre locale
- Le paiement des indemnités avant le démarrage des travaux.

Ont signés

Pour la mission



Jouba Chief de




Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER KANO-KATSINA-JIBIYA-MARADI, SECTION FRONTIERE NIGERIA-MARADI

ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

REGION: Maradi
DEPARTEMENT: Madarounfa
COMMUNE: Djékatoua
LOCALITE: Doufa
DATE: 19/06/2022

LISTE DES POPULATIONS CONSULTÉES :

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
1	Itirahin Chaïba		chef de village	98 00 053	
2	Aziz Garba		élève	76 76 493	
3	Itschim Abdoullahi		cultivateur		
4	Farouk Moussa		élève		
5	Louali Sauley		cultivateur	93 00 2537	
6	Garba Moussa		cultivateur	92 39 0036	
7	Mountari Nani		cultivateur	89 55 0012	
8	Mountafia Issoufou		cultivateur		
9	Zelani Rabi		cultivateur	74 16 9716	
10	Moudaha Issoufou		Mécan	99 36 38 26	
11	Louali Garba		cultivateur		
12	Louali Yahaya		cultivateur	85 05 36 92	
13	Elia Garba		cultivateur	99 97 96 71	
14	Harouna aoumarane		cultivateur		
15	Satifou Mahamane		Boucher	97 75 00 53	

Joy A. Pref de
LE PRÉFET
LE 19/06/2022
84 23 75

de Construction du Tronçon de Fer Jibia - Maradi ^{avec groyer}
(section frontière Nigeria - Maradi 50km).

Procès verbal de la réunion de la consultation
publique. (village Roubaouwa)

Le mardi deux mille vingt-deux et le vendredi 17 juin
s'est tenue la réunion de consultation publique au
village de Roubaouwa, ^{Commune de Daudrouma} dans le cadre de l'étude
d'Impact Environnemental et social du projet cité
ci-dessus. Cette rencontre qui a regroupé les popula-
tion et les membres de la mission en présence du
chef de village Monsieur Issaka Habou.

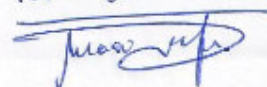
L'ordre du jour a porté sur les activités ainsi que
toutes les mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer
ou renforcer les impacts selon leur nature.

Pour la question de libération de l'emprise qui
est de 25m, toutes les personnes affectées ont été
recensés pour répondre aux textes et règlements en
vigueur.

La population a donné son assurance pour sa collabora-
tion dans le cadre de la réussite du projet et a
évoqué des souhaits:

- Construction de pontage
- Le recrutement de la main d'œuvre locale
- Construction de salles de classe et mur de clôture
de l'école primaire du village.

Ont signés:

Pour la Mission


Pour le Chef de village




Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



Liste de presence

- 1- Naura Alhodji Amadou
- 2- Margari Abau
- 3- Rabiau Abau
- 4- Alhaji Lawali
- 5- godi AMO
- 6- Abdou maigori
- 7- Hamissou mahamman
- 8- yahaiya dogari
- 9- man-NIRau girmi
- 10- Auta Tanko
- 11- Almau Abau
- 12- Maussa Issaka
- 13- donhajiya jiga
- 14- Bala mamman
- 15- Alhaji Saule
- 16- Saifé yakaubau
- 17- Mistafa Rabiau
- 18- yahaiya Naino
- 19- Adu SanBayarou
- 20- Tari maremawa
- 21- Lawali jatan
- 22- minsar sanauzzi
- 23- Nuwanou Adamau
- 24- Inaussa Sallau
- 25- ouzairau sabiau
- 26- Na'AN'dauwa Abdou
- 27- Wada Sani

Pour le Chef de Village



Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



étude d'impact environnemental et social du projet
de Construction du Chemin de Fer Jibia-Maradi
(section Frontière Nigeria-Maradi 50km).

PV de la Consultation publique village
de Chantalausa.

L'an deux mille vingt-deux et le Vendredi 17 juin,
s'est tenue la réunion de la consultation publique au
village de Chantalausa dans la commune de Madaranfa
dans le cadre de l'étude d'Impact Environnemental
et social du projet de construction du chemin de
Fer Jibia-Maradi. Cette rencontre qui a regroupé les
populations et les membres de la mission d'étude en
présence du Chef de village Monsieur Rabon Jigi.
L'ordre du jour a porté sur les activités ainsi que
toutes les mesures qui seront mises en œuvre pour atténuer
ou renforcer les impacts selon leur nature.
Concernant la question de libération de l'emprise qui
est de 25m, toutes les personnes affectées ont été réunies
pour répondre aux textes et règlements en vigueur.

La population a donné son assurance pour sa collaboration
dans le cadre de la réussite du projet et à évoquer des
souhaits suivants :

- Le recrutement de la main d'œuvre locale
- Construction de salles de classe et de mur de clôture pour
l'école primaire du village.
- Construction d'un forage

Ont signé

Pour la Mission

Pour le Chef de village
CHANTALAUSA



Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



de Construction du Réseau de Fer Jibia - Maradi
(Section Frontière Nigeria - Maradi 50km).

Procès verbal de la réunion de la consultation
publique Village de Danza peulh.

Le mardi deux mille vingt-deux et le lundi 20, s'est tenue
la réunion de consultation publique au Village de Danza
peulh, dans le cadre de l'étude d'Impact Environnemental
et Social du projet cité ci-haut. Cette rencontre qui a
regroupé la population et les membres de la municipalité en
présence du chef de village Harido Harouna Magou.

L'ordre du jour a porté sur les activités ainsi que
toutes les mesures qui seront prises en vue pour atténuer
ou renforcer les impacts selon leur nature.

Pour la question de la libération de l'emprise qui est
de 25m, tous les personnes affectés ont été reçus pour
reprendre aux clauses de la loi 61-37 portant sur l'expropriation
pour causes d'utilité publique et l'occupation temporaire
complétée par la loi 2008-37.

La population a donné son assurance pour la collaboration
dans le cadre de la réussite du projet et à écarter
des préoccupations et des souhaits.

- dédommager tous les personnes affectés par le projet
avant le démarrage desdits travaux;
- Construction d'un forage pour le village;
- Construction d'une salle de réunion;
- Le recrutement de la main d'œuvre
Out rigues

Pour la Mairie





Client: Mota-Engil Africa

Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001

Projet de construction de la ligne ferroviaire
Kano-Katsina-Maradi

Longueur : 50km



PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER KANO-KATSINA-JIBIYA-MARADI, SECTION FRONTIERE NIGERIA-MARADI



ETUDE D'IMPACTS ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES)

REGION: Maradi
DEPARTEMENT: Dikwa Madaramfa
COMMUNE: Jirgawa
LOCALITE: Danfa
DATE: 19/06/22

LISTE DES POPULATIONS CONSULTÉES :



N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACT	SIGNATURE
1	Harouna Bahago		chef du village	86837572	
2	Garba yarima		cultivateur	/	
3	Garba Dan Aanta		cultivateur	86833751	
4	Aminou Ousmane	Reverende		86309602	
5	IRO Maussa		cultivateur	85847510	
6	Mai zan Harouna		cultivateur	98674907	
7	Harouna Dan Kassim		cultivateur	-	
8	Umarou Laha		cultivateur	-	
9	Laoueli Mati		cultivateur	9725650	
10	Abdou Issa		cultivateur	85373936	
11	Maman Maman		cultivateur	85531772	
12	Bassirou Zedi		Éleveur	97030246	
13	Issoufou Maman		cultivateur		
14	Oumarou Ibrahim		cultivateur	96477735	
15	Issoufou Mami		cultivateur	9725520	



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Annexe 10 : Liste des personnes rencontrées

N ^o	Nom et Prénom	Titre /Structure	Contact
1		SG/ Gouvernorat/Maradi	
2	Elh Sani souley dit Nassalé	Président de la Chambre consulaire/Maradi	96971178
3	Elh amadou Manzo	Membre de la chambre consulaire/Maradi	96960849
4	Elh Yahaya Kaché	Membre de la chambre consulaire	96962186
5	Elh Sani Gonda	Membre de la chambre consulaire	96960444
6	Ahmet ElhTaher	Membre de la chambre consulaire	96266860
7	Boubé Djitaou	Membre de la chambre consulaire	97300102
8	Hamza Barmo	DRE/LCD	96890956
9	Daouda Ibrahim	Chef de cabinet Ville de Maradi	96557772
10	Alhassane Mamadou Bachir	Chef de services techniques VM	96488484
11	Rabiou Salamou	DST/VM	96963776
12	Abdoulaye Adamou	DR Equipment	96891964
13	Achirou Moussa	Inspecteur du Travail	96871503
14	Ibrahim Jadi Abara	DREL/Adjoint	96441918
15	Zakari Maman	Directeur DRH/A	96273542
16	Diatta Mourtala	DRPC/Maradi	97729739
17	Sani Issoufou	SG/Préfctre/Madarounfa	96517135
18	Harouna Sani	Maire/ Mdarounfa	92131318
19	Abdou Djibo	Directeur Elevage/Madarounfa	97107286
20	Ibrahim Abdou	Communal Environnement /Madarounfa	96871463
21	Laouali Ali	SG/CR/Djirataoua	96960170
22	Mamane Garba	CDA/Djirataoua	94525036
23	Mahamane Mourtala Issaka	2 ^{ème} Vice Maire/ ACM 3	94152209
24	Rabiou Issa	SG/ACM 3	96641335
25	Mohamed Bouzou	Communal Agriculture/ACM 3	97060101
26	Abass Abdou	Semences/DRA/Maradi	96907530
27	Andillo Maman Hamissou	DR Transport/Maradi	96888604
28	Adamou Guéraou	Maire Commune rurale de Dan Issa	96406959



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 11 : Synthèse des consultations



Synthèse des discussions et échanges			
ORDRE DU JOUR			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Présentation de l'équipe des consultants au niveau de toutes les institutions rencontrées ; ✓ Présentation des composantes, sous-composantes du PCVF Kano-Jibia-Maradi ✓ Discussions autour des enjeux sociaux et environnementaux de la zone ; ✓ Séance des questions et réponses/Préoccupations et attentes 			
Structure rencontrée/visite de terrain	Intervention dans l'étude	Observations/ attentes/ suggestions	
1	Gouvernorat de Maradi	Partie prenante dans le projet	Implication de toutes les parties prenantes
2	Ville de Maradi	Partie prenante dans le projet	Prise en compte des préoccupations environnemental et social par le projet
3	Chambre Consulaire	Partie prenante dans le projet	Bonne collaboration pour la concrétisation du projet
4	Conseil Régional	Partie prenante dans le projet	Implication totale jusqu'à la réalisation
5	Mairie Urbaine de Maradi 3	Partie prenante	<ul style="list-style-type: none"> -Impacts sur les biens des populations (dédommagement avant le début des travaux) ; -Risques de contamination des résidents avec l'arrivée des travailleurs ; -Gros risques de contamination avec l'important tonnage des produits importés infestés d'insectes (exigence de contrôle rigoureux) aux différentes gares ; -Recrutement de la main d'œuvre locale ; -Renforcer la capacité d'approvisionnement en eau du quartier Ali Dan sofo (Terminus) ; -Sécurisation de la zone des travaux ; -Renforcement du contrôle dans toute la zone des travaux pour prévenir l'intrusion des bandits armés ;
6	Direction Régionale de l'Agriculture	Partie prenante	<ul style="list-style-type: none"> -Dédommagement des propriétaires terriens à temps et façon raisonnable; -Implication des populations ; -Erection de panneaux de signalisation : - Travaux connexes (clôture d'écoles, Hydraulique, santé) ; Recrutement de la main d'œuvre ; - AGR pour femmes ; - Appui en intrants agricoles ; -Appui aux collectivités (audiences foraines pour établir d'actes de naissance) ; -Renforcement des capacités des coopératives
7	Direction Régionale de l'Environnement	Suivi et surveillance environnementale dans le cadre du PGES	Prise en compte des préoccupations environnemental et social par le projet

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

8	Inspection Régionale du Travail	Suivi et contrôle de l'application la législation du travail	<ul style="list-style-type: none"> -Mise en place de la protection collective ; Mesure de port des Equipements de Protection Individuelles (EPI) adapté aux risques ; -Respect des consignes techniques ; -Protection des parties travaillant des machines ; - Respect des consignes de sécurité ; -Formation et information sur les risques ; - Mettre en place des mesures d'urgence : -Faire des visites médicales d'embauche pour mesurer la capacité d'occuper le poste; -Adapter le poste au travail ; -Visite périodique médical annuel en fonction de l'exposition et des risques ; -Respect des textes règlementaires en matière de recrutement, salaire condition d'hygiène et de protection des travailleurs ; Déclaration des travailleurs à la CNSS ; -Installation du Comité Hygiène Santé Sécurité au Travail (CHSST) ; -Collaboration administrative ; -Déclaration du début de travail de tout employé ; Avoir sur le site du projet le registre d'employeur et le registre des travailleurs ;
9	Direction Régionale de l'Elevage	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi et surveillance environnementale dans le cadre du PGES ; -Gestion des couloirs de passage et enclaves pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> -Risque d'obstruction des couloirs de passage ; - Risque de diminution des aires de pâturage ; - Risque de zoonose, rage et grippe aviaire ; - Développement de glacis pastoraux et développement de Sida codifolia ; -Risque de formation des glacis ; - Respect du schéma d'aménagement foncier et le code rural ; -Sécurisation par balisage des couloirs de passage et aires de pâturage par le projet ; -Lutte contre Sida codifolia par labour, désherbage et ensemencement par le projet. ; - Mise en place d'ouvrages de CES/DRS. -Appui en produits pharmaceutiques et vétérinaires ; Respect des panneaux de signalisation et Pictogramme par les éleveurs (Sensibilisation en
10	Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Suivi et surveillance environnementale dans le cadre du PGES ; -Gestion des ressources en 	<ul style="list-style-type: none"> -Risques d'endommager les conduites d'eau -Risques de pollution de la nappe phréatique ; - Construction de mini AEP multi village par le projet.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

11	Groupement des Sapeurs-Pompiers/Protection civile	<ul style="list-style-type: none"> -Intervention en cas d'accident-Incendie et ou risques naturelles et industriels ; -Secourisme-Incendie ; Prévention et protection des personnes et des biens 	<ul style="list-style-type: none"> -Une seule caserne à Maradi -Manque de moyens logistiques pour les interventions : Une seule ambulance, 2 véhicules incendie, une citerne et un véhicule de commandement ; -Manque de moyens humains : 30 éléments pour Maradi -Nécessité de doter le groupement en moyens humain et technique pour sécuriser le tronçon du chemin de faire ; Nécessité de créer une nouvelle caserne dans la gare centrale de Maradi ; -Mettre à la disposition du Groupement des Sapeurs-Pompiers en ambulance, engins incendie, citernes et surtout en engins pour désencaster -Nécessité de faire des formations en secourisme – incendie et des exercices de simulation : -Mise à jour du Plan d'Organisation des Secours (an Orsec) en incluant les nouveaux risques liés à la
12	Préfecture de Madarounfa	Partie prenante dans le projet	<ul style="list-style-type: none"> -Risque d'entrave à la mobilité des personnes et animaux de part et d'autre du tronçon du train ; -Dédommagement des propriétaires terriens ; - Prendre des dispositions adéquates pour éviter les attaques.
13	Mairie de Madarounfa	Partie prenante dans le projet	<ul style="list-style-type: none"> - Dédommagement des propriétaires terriens ;
	Direction Départementale de l'Elevage de Madarounfa	<ul style="list-style-type: none"> -Suivi et surveillance environnemental dans le cadre du PGES ; -Gestion des couloirs de passage et enclaves pastorales 	<ul style="list-style-type: none"> -Diminution des aires de pâturages ; Fonçage d'un forage à Gandou Dado ; - Promotion de la culture fourragère (dolite, niébé et sorgho fourragers) ; - prise en compte des maladies négligées ; -Existence de 6 couloirs de passages internationaux
14	CR Jirataoua	Partie prenante	<ul style="list-style-type: none"> -Biens impactés à dédommager selon les textes avant le début des travaux -Prioriser les locaux dans le recrutement de la MO - Souhait de prévoir un gare à Kiriya ou Danja - Prévoir un couloir en remplacement du couloir de passage international E-O impacté ; -Baliser d'autres couloirs -Réaliser des infrastructures structurantes : -Transformation de CSI en CSI type2 -Clôturer l'école primaire de Kiriya -Remplacer les arbres qui seront abattus ; -Sensibilisation en VIH/SIDA ; -Construction d'une salle de réunion à la mairie ; -Réactiver la taxe sur l'exploitation des carrières en prélude aux travaux de chemin de fer ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 12 : Photos illustratives des consultations publiques



Photo 4 : Rencontre avec le Gouverneur et le Secrétaire Général de Maradi



Photo 5 : Rencontre avec le Chef de Canton de Jirataoua



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 6 : Rencontre avec les autorités communales de Dan Issa



Photo 7 : Rencontre avec les autorités communales de Safo



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 8 : Rencontre avec le Directeur Régional des Transports et de l'Équipement de Maradi





	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 9 : Rencontre avec les populations de la commune de Dan Issa en présence des autorités communales



Photo 10 : Photo de famille avec les PAP du village de Firji en présence du chef de village et le représentant de la mairie de Dan Issa



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 11 : Avec le Directeur Adjoint régional des transports et de l'Équipement de Maradi



Photo 12 : Avec le Directeur régional adjoint de l'Environnement et la chef DEESE de Maradi





	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	



Photo 13 : Rencontre des populations du Village de Danja en présence du chef de village

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Annexe 13 : Termes de référence



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

REPUBLIQUE DU NIGER



FRATERNITE – TRAVAIL – PROGRES

MINISTERE DES TRANSPORTS ET DE L'EQUIPEMENT
DIRECTION GENERALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES
DIRECTION DES ROUTES, DES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES ET
FLUVIALES ET DES OUVRAGES D'ART

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UN PLAN D'ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES (PEPP) DU PROJET DE CONSTRUCTION DU CHEMIN DE FER KANO-KATSINA-JIBIYA-MARADI, SECTION FRONTIERE DU NIGERIA-MARADI (50KM).

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

Décembre 2024

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

1 Introduction

La législation du Niger fait obligation au promoteur d'une activité, projet ou programme qui par leur réalisation peuvent avoir des incidences sur les milieux naturel et humain, de se soumettre au préalable à une autorisation du ministère chargé de l'environnement. Cette autorisation est obtenue à l'issue de la validation du rapport d'étude d'impact sur l'environnement élaboré par le promoteur et agréé par les autorités compétentes.

Cet agrément passe par le respect de la procédure nationale en matière de gestion de l'environnement notamment les textes de lois en vigueur, et la justesse du contenu du rapport d'EIE par rapport aux enjeux soulevés par la réalisation de l'activité, du projet ou du programme.



Pour que les travaux de construction du chemin de fer Kano-Katsina-Jibiya-Maradi, Section Frontière-Maradi (50 km) puissent se réaliser, il est important de se conformer à la réglementation en vigueur au Niger, notamment la loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Evaluation Environnementale au Niger.

2. Contexte et justification

Le Niger, est un vaste pays enclavé d'une superficie de 1.267.000 km² situé dans la zone d'Afrique subsaharienne. Ces facteurs d'enclavement et de l'immensité du territoire constituent des handicaps majeurs pour le développement socio-économique du pays. Ainsi, le développement de l'économie nationale, largement dominée par le secteur primaire (agriculture et élevage) avec un système de transport de produits pondéreux de faible valeur unitaire, est pénalisé par cette configuration géographique en pesant lourdement sur les coûts de transport.

Le faible développement du transport aérien intérieur et régional, la quasi-absence de voies navigables, l'inexistence de voies ferrées font de la route le principal mode de transport en mesure d'assurer l'acheminement des biens et le déplacement des personnes sur l'ensemble du territoire du pays. C'est pourquoi les autorités de la 7^{ème} République dans le souci de trouver un mode de transport alternatif qui va favoriser davantage l'intégration économique misent sur la construction du chemin de fer par le financement sur Budget National des études des travaux de construction du chemin de fer Kano-Katsina-Maradi, Section Frontière Nigeria-Maradi (50 km).

Les travaux de construction de ce chemin de fer seront financés par la République Fédérale du Nigeria à travers la coopération mixte nigero-nigérienne.

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

3. Présentation du projet



Le projet prend son origine sur le territoire de la République Fédérale du Nigeria dans l'état de Kano pour finir à Maradi en République du Niger. Il traverse les localités de Dambatta dans l'état de Kano, Kazauré dans l'état de Jigawa, Daura, Shargalle, Mashi ; Katsina, Jibiya dans l'état de Katsina et au Niger les localités de Firji, Farun Serki, Dogon marké, Dutsin beguwa, Dan issa, Gazabi et Dan makau dans la Commune Rurale de Dan Issa ; Danja, Maciga, Katagué, Kirya, Gidan moudi et Kwarin buba dans la Commune Rurale de Jiratawa et enfin l'Arrondissement Communal III de la Ville de Maradi.

4. Description et consistance des travaux

4.1. Caractéristiques géométriques

Le rayon minimum des courbes insérées dans l'alignement est égal à 1600 m, et le gradient maximum est de 1,2%. Les principales valeurs géométriques de la piste (rayon de courbe minimum, dévers et longueur des courbes de transition paraboliques) ont été calculées selon les critères suivants :

- Ligne
- Vitesse maximale
- Train voyageurs express : $v=160$ km/h
- Train voyageur local : $v=120$ km/h
- Train de fret: $v=100$ km/h
- Train de fret lourd avec charge par essieu à 22,5 t : $v= 80$ km/h
- Rayons minimaux
- En terrain plat : 1,600 m (vitesses maximales possibles 160 km/h)
- En terrain accidenté : 1,200 m (vitesses maximales possibles 150 km/h)
- En terrain très accidenté : 1,000 (vitesses maximales possibles 140 km/h)
- Dans les embranchements et les jonctions : 600 m (vitesses maximales possibles 110 km/h)
- Dans les cours des gares et des installations : 250 m
- Pentes maximales :
- En terrain plat : 0.5%
- En terrain accidenté : 1%
- En terrain exceptionnellement accidenté : 1,25%
- Voie
- Ecartement standard : 1,435mm
- Rail : 60 UIC longues barres soudées
- Traverses : traverses en béton précontraint B70 W-60 avec des attaches " Vossloh" ou " Pandrol"
- Ballast : profondeur minimale de 30 sous les surfaces de pose des traverses
- Gares
- Gare principale : type A
- Gare moyenne : type B

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Petite gare : type C
- Halt : type D

4.2. Consistance des travaux

Les travaux à exécuter se présentent comme suit :

- L'implantation de la base vie et matériel ;
- La démolition des constructions ou parties de constructions susceptibles d'être rencontrées dans l'emprise des travaux ;
- Le décapage de la terre végétale dans l'emprise des travaux ;
- Les travaux de terrassement ;
- La mise en œuvre de la couche de fondation de 20 à 30 cm de graveleux latéritique naturel ;
- La mise en œuvre de la couche de base de 15 cm de graveleux latéritique naturel ;
- La signalisation verticale de la voie ferrée ;
- L'aménagement et la mise en œuvre d'un réseau d'éclairage public au niveau des agglomérations.
- La réalisation des murs de clôture des écoles et centres de santé situés au bord du tronçon ;
- Le fonçage de forages pour couvrir les besoins en eau du chantier. Ces forages seront équipés et rétrocédés à la population après les travaux moyennant des analyses physico-chimiques et bactériologiques de la qualité des eaux ;
- La plantation d'alignement, aménagement des carrières et travaux de réalisation des demi-lunes, campagne de sensibilisation, compensation des biens affectés.



5. Objectifs du PEPP

L'objectif général du plan d'engagement des parties prenantes (PMPP) est donc d'identifier et de mobiliser l'ensemble des individus (parties prenantes directes et indirectes), groupes d'individus et institutions concernées par le projet. Il permet de clarifier pour mieux gérer les intérêts, les craintes, les motivations, et attentes des différentes parties prenantes au projet. Il permet ainsi d'estimer leur volonté de participer activement à la mise en œuvre du projet et consolider la pérennisation des activités.



Ce processus de consultation offre aux parties prenantes des occasions d'exprimer, tout au long du processus de planification et implémentation de projet, leurs points de vue sur les questions qui les touchent directement ou indirectement et permet au projet de les prendre en compte et d'y répondre.

De manières spécifiques il s'agit de :

- ✓ Mobiliser et impliquer les parties prenantes dans la mise en œuvre des actions du Projet ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ Consulter les parties prenantes sur les enjeux environnementaux, sociaux, et sécuritaires liés au projet ;
- ✓ Établir et maintenir une relation constructive avec les différents acteurs au cours de la vie du projet ;
- ✓ Prendre en compte les avis, les préoccupations (en incluant la perception d'insécurité dans les zones à haut risques), et les recommandations des parties prenantes dans la mise en œuvre des aspects de sauvegarde afin d'assurer la durabilité environnementale et sociale des actions du projet ;
- ✓ Elaborer un plan de consultation des parties prenantes.
- ✓ Identifier, catégoriser et analyser les différentes parties prenantes en tenant compte de leur positionnement dans le Projet ;
- ✓ Identifier les éventuels blocages qui pourraient entraver la bonne participation des individus habituellement exclus des processus consultatifs tels que les groupes de personnes vulnérables, les personnes porteuses de handicap, etc. ;
- ✓ Proposer une méthodologie de consultation adéquate et ancrée dans des principes éthiques de recherche avec des populations vulnérables ou à risque (consultations avec ces groupes de manière séparée, aux heures et endroits qui leur conviennent, et animées par des facilitateurs/facilitatrices reflétant le profil des groupes consultés) ;
- ✓ Consulter les groupes des femmes et des jeunes, les organisations plaidant pour les droits des femmes et des enfants et d'autres groupes vulnérables, afin de mieux identifier les risques les affectant, y compris les potentiels risques d'exploitation et d'abus sexuels et d'harcèlement sexuel (EAS/HS), ainsi que de VBG, qui pourraient subvenir dans le contexte du projet ;
- ✓ Identifier les mesures d'atténuation des risques de EAS/HS et les prestataires de services de VBG accessibles et fiables avec les groupes de femmes et les groupes de jeunes et autres groupes vulnérables ;
- ✓ Déterminer les besoins d'informations de chaque catégorie de parties de prenantes, ainsi que les canaux et moyens de les transmettre ;
- ✓ Définir la stratégie et le calendrier de mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ Définir les responsabilités de mise en œuvre de la stratégie de mobilisation sociale ;
- ✓ Définir un mécanisme de gestion des plaintes, y compris, au besoin, un mécanisme de gestion des plaintes qui sont liées aux EAS/HS ;



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- ✓ Identifier les points d'entrée sûrs et accessibles pour le signalement de plaintes liées aux EAS/HS ;
- ✓ Définir le système de suivi et de rapportage des consultations des parties prenantes.

6. Plan d'engagement des Parties prenantes

La structure du Plan de mobilisation des parties prenantes devra comporter les éléments clés à savoir :

- Principes et objectifs du Plan d'engagement des Parties Prenantes ;
- Méthodologie (y compris un rapide aperçu des groupes consultés, nombre de femmes consultées, etc.)
- Cadre législatif et réglementaire national et international liés à l'engagement citoyen et participation publique dans les projets de développement.
- Brève description du Projet
 - Objectifs du projet
 - Zone d'intervention du projet
- Risques et effets environnementaux et sociaux potentiels du projet (y compris une description générale des risques sécuritaires).
- Brève présentation des activités de consultation et de participation des parties prenantes ;
- Identification et analyse des Parties prenantes ;
- Plan d'engagement des Parties Prenantes ;
- Ressources et Responsabilités pour mettre en œuvre les activités de mobilisation ;
- Mécanisme de Gestion des Plaintes
 - Objectifs
 - Structuration et fonctionnement du Mécanisme
 - Traitement des Plaintes
 - Budget pour la mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes



	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Suivi et établissement des Rapports du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
- Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi
- Rapports aux groupes de parties prenantes
- Budget de la mise en œuvre du PEPP

7. Tâches du consultant :

Le consultant organisera les consultations des parties prenantes dans les zones d'intervention du Projet pour leur présenter les objectifs du projet et les responsabilités des parties prenantes, recueillir leurs avis, leurs préoccupations, leurs recommandations sur la gestion des risques et les impacts environnementaux et sociaux potentiels du projet et demander leur forte implication pour l'atteinte des résultats escomptés du Projet ;

- ❖ Le/la consultant/e développera une méthodologie prenant en compte les besoins spécifiques des individus et groupes consultés tels (groupes des femmes, jeunes, enfants, personnes porteuses d'handicap, etc.). Les consultations avec les groupes de femmes et de filles devront être menées de manière séparée de celles des hommes, de façon à faciliter la participation effective (par exemple, dans des endroits considérés comme sûrs et à des horaires compatibles avec les tâches et responsabilités des populations ciblées, etc.) Et seront impérativement animées par des femmes ;
- ❖ Élaborer les rapports / compte rendu des consultations tenues ;
- ❖ Appuyer la consolidation des résultats de la consultation avec l'équipe du Projet ;
- ❖ Contribuer à la prise en compte des résultats de la consultation dans le « plan de mobilisation des parties prenantes » ;
- ❖ Evaluer le budget.
- ❖ Afin d'adopter une approche éthique et de ne pas porter préjudice aux individus qui prendront part aux consultations des parties prenantes, le bureau d'étude ou le/la consultante devra s'assurer que :
 - Aucune question sur les expériences individuelles de VBG ne sera posée dans le cadre des consultations. L'objectif étant de saisir les expériences des femmes et des filles dans les communautés affectées dans leur globalité ;

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

- Les survivants de GBV ne doivent pas être ciblées de manière spécifique pour prendre part aux consultations, et ne doivent pas être jamais questionnées sur leur expérience individuelle de VBG ;
- Toute consultation portant sur des problématiques de sécurité ou de VBG/EAS/HS doivent être menées de manière confidentielle et sûre afin d'éviter tout risque de stigmatisation ou rétribution ;
- ❖ Les orientations de l'OMS sur les Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence doivent être dûment prises en considération et appliquées tout au long du processus de consultation avec les individus qui auraient pu subir de telles violences.



8. Calendrier

L'étude sera conduite sous la supervision du Mota-Engil et du comité technique de préparation du projet. Ce travail sera accompli en 20 jours calendaires répartis comme suit :

- Consultations des parties prenantes dans la zone d'intervention du projet
- L'analyse des résultats des consultations
- L'élaboration des rapports :
 - Un rapport en version provisoire du PEPP sera fourni. Ce rapport fera l'objet d'une validation par la Banque Africaine de Développement.
 - Un rapport en version finale devra être fourni après prise en compte effective des observations formulées par la Banque Africaine de Développement

VII. Profil du consultant :

Le Consultant aura les qualifications suivantes : (i) Niveau BAC+5 en sciences environnementales ou sociales, anthropologie, droits de l'homme ou domaines connexes ; (ii) Au moins sept années d'expériences confirmées dans le domaines d'évaluations ou d'audits environnementaux et sociaux, de participation communautaire et de processus de consultation ; (iii) Avoir réalisé au moins trois (3) cas similaires ; (iv) Une certaine expérience de projet de développement axés sur les communautés dans les zones rurales ; (v) Certaines expériences de travail dans les zones fragiles ou en conflit, en particulier l'insécurité ; (vi) connaissances des méthodes d'analyse de conflit et sécurité de base ; (vii) Disposer d'une expérience et des connaissances pratiques avérées des normes environnementales et sociales de la Banque mondiale, de la BAD et (viii) une connaissance des

	Client: Mota-Engil Africa	Ref: #KKMPRJ/ PPEP/001	
	Projet de construction de la ligne ferroviaire Kano-Katsina-Maradi	Longueur : 50km	

problématiques liées au genre et aux violences basées sur le genre au Niger ainsi qu'une expérience dans l'animation de consultations avec les groupes de femmes et les filles et les groupes vulnérables.

Le consultant doit être apte à se rendre dans les zones du projet pour mener à bien les activités décrites ci-dessus.